



Comité de rédaction : Emma, François, Julia, Louise et Yves F.

Relecture : Sarou

Mise en page : Vincent, vi-zual.fr

Imprimé à l'**Atelier de la grotte graphique** dans le Tarn

Merci aux personnes suivantes de nous avoir fourni la matière première (et pas que !). Prises de notes originelles et/ou rédaction d'articles : Yves F., Sarou, Louise, Yves R., Yvan, Réjane, Cécile et Julia. Textes des interventions : Ludovic, Jean-François, Jean-Luc et Simon. Rajoutis : Thierry, Benoît et Paul.

Note sur les choix d'écriture :

Il a été décidé au sein du comité de rédaction de laisser à chaque autrice le choix de la forme d'écriture pour le ou les textes dont iel est à l'origine. Ainsi, vous trouverez au fil de cet ouvrage différentes formes se succéder : parfois le masculin l'emporte, parfois des formes neutres ou inclusives sont privilégiées. Puisqu'il s'agit d'un écrit collectif, le but de ce choix était de respecter la volonté de chacun-e tout en laissant libre cours à l'expérimentation.

Crédits des illustrations :

Les photos couleurs ont été prises par Benoît.
Les photos en noir et blanc ont été prises par Yves F.

GERPLA

secretariat@gerpla.fr – www.gerpla.fr

Siège Social : LVA Le Roucous

230 chemin du Roucous, 12490 VIALA-DU-TARN

**ACTES DES JOURNÉES D'ÉCHANGE
ET DE RECHERCHE DES LVA**

21·22·23 SEPTEMBRE 2023

*co-organisées avec le LVA Tentative
dans le Gard, au CROP Paul Bouvier*

**SOLIDARITÉS
CONTRARIÉES**

SOMMAIRE

- p. 7 **INTRODUCTION – SOLIDARITÉS CONTRARIÉES**
- p. 11 **BOITE À OUTILS À DESTINATION
DES PORTEUR·EUSES DE PROJET**
- p. 15 **CRÉER UN LVA POLITIQUE**
- p. 22 **« CE QUE PARLER VEUT DIRE »**
- p. 38 **« ENCORE DES MOTS, TOUJOURS DES MOTS,
LES MÊMES MOTS »**
- p. 49 **LES NOUVEAUX MOTS DU (MÉ)DICO SOCIAL**
- p. 59 **CONFÉRENCE GESTICULÉE :
« LA DÉMARCHE QUALITÉ, J'EN VEUX PAS ! »**
- p. 61 **VOUS AVEZ DIT PSYCHOTHÉRAPIE
INSTITUTIONNELLE ?**
- p. 68 **RUSES DE RICHES, PAUVRES DE NOUS !**
- p. 80 **L V HAS BEEN ?**
- p. 91 **COMPTE-RENDU D'UN DYNAMIQUE
COMITÉ DE COORDINATION OUVERT**
- p. 100 **CLUSION**
- p. 102 ***ANNEXE 1. BIBLIOGRAPHIE***
- p. 118 ***ANNEXE 2. ANNONCE DES JOURNÉES NATIONALES 2024***
- p. 120 ***ANNEXE 3. LA CHARTE DU GERPLA***

SOLIDARITÉS CONTRARIÉES



Habituellement organisées avant l'été, les Journées Nationales du GERPLA de 2023 se sont déroulées en septembre au LVA Tentative à Saint-Hyppolite-du-Fort, après les désistements d'abord du LVA du Domamour puis ensuite du LVA Pollen. Est-ce à dire qu'avant même d'exister, ces journées étaient placées sous le signe de la contrariété ?

Le thème de ces journées était : « Accueil et solidarités ».

La première journée, le jeudi 21 septembre, était destinée aux porteurs de projets. Elle a accueilli le matin la conférence de Ludovic Mariotti, consultant technique de l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés

Sanitaires et Sociaux). Cette conférence traitait de l'accueil et de la solidarité à travers l'étude et l'évaluation de grandes notions comme l'inclusion, l'autodétermination, la sécurité au service des libertés et la maltraitance (versus

la bientraitance). Cette analyse a conduit au constat suivant : malgré la volonté affichée de « placer l'individu au centre du dispositif », les dispositifs en question se heurtent à la réalité du monde de l'accueil social tel qu'il est aujourd'hui. Entre industrialisation, évaluations et inflation normative, les seules échappatoires qui se profilent ne sont que des termes ronflants (« empowerment », « autorégulation », ...) et vidés de leur sens dès lors qu'ils sont appliqués aux publics accueillis. Solidarités contrariées ! (page 22)

L'après-midi avaient lieu des ateliers d'échange entre les porteurs de projets présents, femmes et hommes pleins de désirs et d'envies, avec l'intention d'ouvrir des lieux pour mettre leurs compétences et leurs vies au service du bien social. Très vite (mais cela est souvent le cas), les échanges se sont concentrés sur la difficulté d'être reconnus par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et le risque de se faire broyer ou instrumentaliser par les institutions. Rien de bien nouveau pour les anciens déjà installés qui répondaient aux interrogations des porteurs de projets, mais que de volontés déçues, que de projets contrariés ! (page 38)

Jeudi soir, place au spectacle ! Stéphanie Rieu, travailleuse sociale « pour de vrai », nous propose une conférence gesticulée intitulée : « La démarche qualité, j'en veux pas ! ». Un one-woman-show drôle et touchant, mêlant une analyse très pertinente de ce que vivent les éducateurs dans leur quotidien institutionnel et une grande qualité d'actrice et de mise en situation scénique. Beaucoup de rires, mais aussi d'émotions. D'où vient cette émotion ? Simplement du constat que ces sketches emplis d'humour sont le reflet d'une réalité. Et c'est contrariant ! (aperçu page 59)

Vendredi matin, nous passons aux choses sérieuses : l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Jean-François Draperi, auteur de « Ruses de riches », vient nous présenter son ouvrage dans lequel il explique, montre et démontre que notre société ne résoudra pas ses problèmes de solidarité avec les plus faibles et les plus fragiles d'entre nous grâce à l'ESS telle qu'elle se pratique actuellement. En effet, l'ESS est aujourd'hui gangrenée par la récupération effectuée par l'économie libérale, les start-up et les fonds d'investissement, dont l'intention première est d'obtenir des retours sur investissement. Où est la

solidarité là-dedans ? Plus que de la contrariété, c'est du dégoût qui nous vient au cœur. (page 68)

Vendredi après-midi, intervention de Claude Claverie, psychiatre, et de Cécile Almeras, psychologue, tous les deux membres de l'association culturelle de Saint-Alban. Après une présentation historique de Saint-Alban, de ses richesses et de ses innovations, à nouveau le constat est amer. Les politiques de l'hôpital public malmènent la psychothérapie institutionnelle au travers de la tarification à l'acte, de la perte de la politique de secteur, du cloisonnement des professionnels, etc. (page 61)

Ainsi, tout ne serait que contrariétés, désillusions et déceptions ?

Non, heureusement. Le soir-même, l'intervention de Jean-Luc Minart et de Simon Delaunay nous redonne du baume au cœur dans une délicate et bienvenue projection dans le futur des lieux de vie, pleine d'optimisme, d'idées et de propositions constructives. Enfin ! (page 80)

Et puis, comme toujours, le plus important c'est ce qui est à côté, dans la marge. La musique le vendredi soir, la restauration assurée tout au long des journées par une famille accueillie par la commune, un Comité de coordination riche et inventif, porteur d'espoir, le samedi matin.

Et surtout, les retrouvailles d'amis et collègues liés par un vrai sens de l'accueil et du soin à l'autre et pas du tout contrariés de se retrouver pour ces quelques jours de solidarité vraie.

Le Gerpla s'engage activement dans l'accompagnement des porteur·euses de projet, non seulement lors de temps dédiés à l'occasion des Journées Nationales mais aussi tout au long de l'année. Cet accompagnement s'illustre au quotidien à travers l'écoute et le conseil (par téléphone, mail ou rencontre physique), dispensés par des délégué·es régionaux·ales du comité de coordination ; par le partage d'expérience mais aussi de documents d'exemple pour l'étayage des dossiers à présenter aux Conseils Départementaux ; par la communication de coordonnées de professionnel·les et de partenaires potentiel·les compétent·es ; par l'échange d'informations au sein d'un réseau soudé ; par des soutiens écrits aux dossiers déposés, voire l'intervention directe auprès des autorités lorsque les porteur·euses de projet se retrouvent en difficulté et dans un rapport de force avec les instances autorisatrices ; par la visite du lieu d'accueil une fois celui-ci ouvert ; par la possible mobilisation d'un fonds d'aide juridique, sous certaines

conditions ; et par tout autre moyen à inventer ensemble, au cas par cas, comme toujours.

Et tout ceci bénévolement, par les membres actif·ves du réseau, animé·es par l'utopie de voir pousser des lieux d'accueils petits, partout, où les mauvaises graines pourraient prendre racine et les pensées sauvages fleurir.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, la journée du jeudi était (ici partiellement) pensée pour les porteur·euses de projet de lieux d'accueil. Deux ateliers ont été menés en ce sens, afin de reprendre les bases, administrativo-budgétaires d'une part et politiques de l'autre, des LVA. Histoire de mêler, comme à notre habitude, pragmatisme et éthique. Animés par les fameux dinosaures du réseau (et du réseau ami Faste Sud-Aveyron), ces ateliers ont rencontré du succès auprès des porteur·euses de projet mais aussi auprès des permanent·es de LVA qui ont toujours plaisir à requestionner leurs bases et acquis, à partager leurs savoirs.

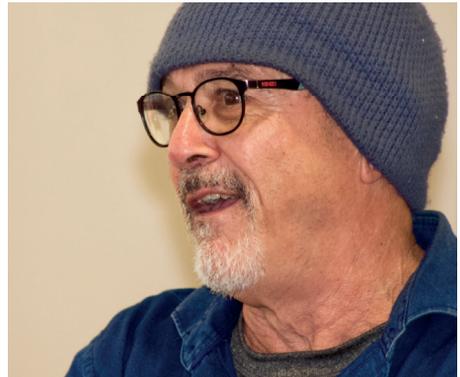
BOITE À OUTILS À DESTINATION DES PORTEUR·EUSES DE PROJET

Cet atelier a pour objectif de permettre aux porteur·euses de projet de bénéficier d'une boîte à outils pour les aider dans l'ouverture de leur Lieu de Vie et d'Accueil (LVA). Après une rapide présentation de l'ensemble des personnes présentes et de leurs projets ou de leurs LVA, Thierry Bazzana, ancien du réseau Deligny et tout jeune retraité du LVA Tentative qu'il a créé en 2005, prend la parole pour animer l'atelier.

Il commence par rappeler qu'il peut aider au démarrage d'un projet de LVA et mettre à disposition un certain nombre de documents administratifs (contrats de séjours, statuts associatifs, projet d'établissement, modèle de budget, etc.).

»»»

Thierry aborde ensuite divers points de vigilance et les étapes importantes dans la construction d'un projet de LVA. Dans ses recommandations, il invite tou·tes les porteur·euses de projet à lire la loi du 2 janvier 2002 qui encadre les Lieux de Vie et d'Accueil.



Selon le CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles), pour créer un LVA il faut accueillir au moins 3 et au maximum 7 personnes. Si on veut aller jusqu'à 10 accueilli·es, il faut deux unités de vie distinctes. Mais

selon les interprétations des départements, les unités de vie peuvent être plus ou moins séparées...

Pour la rédaction des statuts, il peut être intéressant de se référer à cette loi de 2002 car l'ensemble des publics concernés a été nommé et il vaut mieux penser très large (en termes de publics et d'autorisations) de manière à éviter d'être coincé-e plus tard si l'on veut accueillir de nouveaux publics.

L'écriture du projet associatif est un temps fort dans la construction d'un projet de LVA. Le projet associatif va s'appuyer sur des statuts et décliner les valeurs qui guident l'action de la structure. Le projet d'établissement/ de service/ du LVA contient tous les éléments organisant le LVA : l'organigramme, la façon de travailler (forme des plannings), les types d'accompagnement, etc. Il est important d'y inscrire un certain nombre d'éléments pour rassurer le département autorisateur sans pour autant tout détailler, pour ne pas s'attirer de contrôle trop zélé. À savoir qu'il est possible pour un LVA de fonctionner avec une organisation collégiale et horizontale (salarié-es membres de droit, membres bénévoles élu-es), comme c'est le cas au

LVA Le Roucouis en Aveyron. Mais certains conseils départementaux vont demander la présence d'un-e responsable (en exigeant un nom) et donc d'un conseil d'administration avec un bureau hiérarchisé (président-e, trésorier-ère, secrétaire, etc.), même si cela n'est pas une obligation légale.

o o o o o

La notion de permanence doit faire l'objet d'une véritable réflexion, il est notamment important d'étudier comment cette permanence peut se mettre en place avec les contraintes qui sont celles du lieu et des porteur-euses de projet. D'après le décret d'application encadrant l'organisation du travail en LVA, est considérée comme permanente une personne qui vit 72 heures consécutives sur le lieu d'accueil. Ce décret entretient un flou car on ne sait pas si les 72 heures consécutives sont calculées sur une base hebdomadaire, mensuelle ou annuelle. Or, d'après l'URIOPSS Occitanie¹, ce flou du décret d'application ne permet toujours pas aux employeur-euses d'appliquer la loi du travail en LVA aux 258 jours en étant sécurisé-es. La prudence est donc de mise. Par ailleurs, les différences entre résider,

1. Ces propos sont tirés d'une formation dispensée par l'URIOPSS Occitanie au Gerpla en mars 2023.

habiter ou vivre sur le lieu peuvent mettre à mal les questions de temps de travail.

Un·e permanent·e ne se définit pas seulement par le fait d'être présent·e sur le lieu tous les jours mais aussi par le fait qu'il ou elle assure une polyvalence sur le lieu. « Vivre avec » et « faire avec » sont les valeurs les plus importantes.

○○○○

Concernant les rapports avec le département d'implantation, Thierry insiste sur la nécessité, en tant que porteur ou porteuse de projet, d'être entouré·e de professionnel·les qui pourront aider à soutenir le projet auprès du conseil départemental. Avoir dans son entourage des personnes qui ont pignon sur rue, un psychiatre par exemple, peut aider à convaincre. Il est intéressant de ne pas être seul·e pour être crédible et pour avoir plus de poids. Il est aussi important d'être entouré·e pour être accompagné·e dans la phase de montage du projet, qui s'avère toujours plus longue qu'on ne l'imagine au départ. Il est intéressant d'essayer de mobiliser les élu·es du territoire (échelle communale, inter-communale, cantonale et départementale) pour qu'ils apportent leur soutien au projet car si les technicien·nes du conseil départemental ont plus ou

moins de marge de manœuvre, iels sont normalement sous la coupe des élu·es départementaux·ales.

Les LVA sont territorialisés : ils sont autorisés par le département dans lequel se situent les locaux, ce qui fait que le département, qui est l'agent autorisant la structure, en est aussi, le plus souvent, l'utilisateur. Cependant, les LVA ne sont pas inscrits dans le schéma départemental de l'action sociale et peuvent à ce titre accueillir des personnes venant d'autres départements. Thierry rappelle la nécessité de revendiquer cela, notamment dans les conventions signées avec le département, pour éviter le risque de mainmise d'un département sur le LVA.

○○○○

Au niveau de la tarification, les autorités de tarification (le conseil départemental) arrêtent un forfait journalier pour l'année civile en cours et théoriquement pour les deux exercices suivants. Les délais officiels prévoient que le forfait soit arrêté dans les soixante jours qui suivent la réception de la proposition de la personne ayant qualité pour représenter le LVA. Ce forfait journalier est opposable aux organismes financeurs, c'est-à-dire que le LVA facture au même tarif l'accueil de personnes dans le département et

hors de celui-ci. Le prix de journée peut faire l'objet d'un complément pour un mode d'organisation particulier. Il est très important d'essayer d'obtenir ce prix de journée complémentaire car il en va de la sécurité financière du lieu, notamment dans le cas où il s'avère nécessaire de payer des prestations complémentaires liées à la saturation des espaces de soin de droit commun.

Pour ce qui est de la gestion comptable, Thierry invite les porteur·euses de projet à ne pas gérer elleux-mêmes les salaires mais à déléguer cela à un·e expert·e comptable. Il explique aussi que faire appel à un·e commissaire aux comptes pour certifier les comptes du LVA, malgré le coût, est gage de sérieux et donne du poids à la structure lors des entrevues avec le conseil départemental.

CRÉER UN LVA POLITIQUE

Edith Guillemet, ancienne directrice de l'ASE¹ de l'Aveyron, déclarait en 2012 au Roucouis, en plus de son émotion, sa compréhension de la chance que représentent les LVA dans le travail social. « *Ils sont nés dans la marge de notre système pour la marge de notre société... La marge invite à la liberté... Les Lieux sont apparus dans la marge des institutions, là où elles étaient défaillantes, là où elles posaient question...* »

(Actes des Journées – mai 2012 ; page 21-22 ; Éd. Gerpla)

Les différentes présentations des participant·es montrent bien que la création d'un Lieu de Vie et d'Accueil relève plus d'un choix politique – vivre autre chose, autrement – que d'un plan de carrière ou d'un « business-plan ».

Ces motivations se heurtent trop souvent aux « politiques », aux « politiques locales » qui elles seules connaîtraient les besoins et les réponses à apporter à des personnes en difficulté à l'intérieur ou à l'extérieur de leur territoire, en ignorant sciemment les alternatives portées par les LVA.

Ces présentations montrent aussi la volonté d'accueillir différemment et d'accueillir des personnes qui ne rentrent pas ou difficilement dans

les publics définis par les textes parce que, pour bon nombre, le costume LVA est beaucoup trop étroit. Faire appliquer les textes existants est une nécessité absolue, soutenir l'émergence d'autres formes d'accueil également... le Gerpla a du pain sur la planche !

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER

Créer son projet de Lieu de Vie et d'Accueil comme un projet politique

On s'engage dans la société avec un projet politique, la volonté d'agir dans le domaine dans lequel on évolue. Les LVA sont inscrits dans la loi depuis 2002 : ils sont reconnus et un

1. Aide sociale à l'enfance

cadre en définit les contours. Cet atelier en sous-groupes est destiné aux porteur·euses de projets.

L'objectif de l'atelier est de trouver des pistes d'action, des outils pour faire progresser la démarche de création des porteur·euses de projets, au regard de la loi de 2002 et notamment au niveau du positionnement face au département d'implantation qui délivre l'autorisation d'ouverture d'un LVA.

Les échanges sont animés par Benoît Omont, permanent retraité du LVA Le Domamour dans l'Eure, accueillant des jeunes adolescentes et mères.

Paul Pegliasco participe à l'atelier en tant que personne ressource. Il est aussi permanent retraité d'un lieu dans l'Aveyron ouvert en 1983. Avec Faste Sud-Aveyron, association de LVA aveyronnais ayant la particularité de fonctionner avec le statut de travailleur·euse indépendant·e, il a travaillé sur la loi de 2002. Faste et le Gerpla ont mené des réflexions et des combats communs.

L'atelier commence par un tour de table, puis s'ensuivent des échanges libres entre participant·es.



PRÉSENTATION DES PARTICIPANT·ES

- Fanny et Léa, membres d'un petit collectif installé en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le projet porte sur l'accueil relais de cinq enfants dans un délai d'un à deux ans. Dans la démarche de réflexion et de création du projet, d'autres lieux ont déjà été visités et des contacts avec le département d'implantation lancés. Ce dernier dit ne pas être intéressé par la création d'un nouveau lieu.

- Julie et Chloé, porteuses de projet. Julie a de l'expérience dans les séjours adaptés et a par ailleurs travaillé dans un LVA qui n'existe plus aujourd'hui. Chloé a travaillé à « J'interviendrais », association proposant des séjours pour personnes se trouvant sur le spectre de l'autisme. Elle a accompagné des groupes lors d'accueils à long terme, puis séquentiels. Leur projet en est à ses débuts, elles ont encore besoin de le structurer, il s'agirait d'accompagner des personnes autistes à travers des accueils plutôt à court terme.

- Romain, membre d'un collectif qui a repris un lieu existant depuis une trentaine d'années. Dans ce lieu alternatif, certain·es habitant·es ne sont pas partie prenante du projet d'accueil type LVA. Deux permanents

essaient de reformer une équipe d'accueil pour faire perdurer le lieu et faire évoluer les pratiques. Ce lieu réalise des accueils à la marge des LVA : des jeunes en rupture, des toxicomanes, des personnes sortant de prison, des jeunes d'autres LVA... Iels ne sont pas reconnu·es par le département d'implantation comme LVA et ont été en lutte avec ce département qui ne veut pas leur donner une autorisation d'ouverture. Iels doivent donc contourner le cadre : iels ont été labellisé·es Accueil Paysan. C'est un peu une existence sous les radars.

- Audrey, permanente au Roucouis. Elle est présente à cet atelier pour le mot « politique », un grand mot qui l'intéresse vivement mais dont elle a parfois du mal à définir les contours. Elle prévoit son départ du LVA à l'horizon 2024. Son nouveau projet est d'habiter un corps de ferme en espace rural, elle voudrait y faire vivre un accueil. Le LVA est sa meilleure expérience, mais elle se questionne sur ce modèle : est-ce vraiment le meilleur ? Elle a l'impression que les LVA passent au rouleau compresseur. Elle se

questionne sur les mutations possibles des lieux : gagneraient-ils à se montrer plus discrets ?

- Justine, permanente à La Bergeronnette depuis cinq ans. Le fondateur du lieu est parti à la retraite. Le lieu accueille sept enfants, un collectif de permanent-es le fait vivre avec le souhait de s'organiser en autogestion, de l'animer à l'image des permanent-es actuel·les, d'y organiser des concerts et des spectacles, de construire un réseau entre les accueils et la vie locale. Le collectif de permanent-es du lieu a co-écrit le livre *La Nef des oufs*, publié aux éditions Cet-atelier-là.

- Marie est à la recherche de personnes intéressées par la reprise d'un lieu. Elle s'est occupée indirectement d'un Lieu de vie et d'accueil, en tant que bénévole et propriétaire du lieu. La porteuse de projet est partie à la retraite et le lieu va fermer. L'outil est là, mais le collectif manque : elle cherche de futur-es permanent-es.

- Nunu, permanent retraité du Roucous. Il était à l'origine du lieu, à l'origine du Gerpla, a été et continue d'être de tous les combats politiques.

- Morgane, future participante à un habitat collectif. Elle a entendu parler d'un Lieu de vie et d'accueil depuis peu. Elle vient s'enrichir de tout ce qui se fait.

- Yves, membre du collectif politique Interstices. L'idée : choisir sa vie dans un monde qui ne le permet pas. Avec des personnes qui vivent l'exclusion sociale, des jeunes majeur·es, mais aussi des moins jeunes. Le lieu n'a pas de lien avec les départements ou les collectivités ; le projet est financé par les loyers des personnes qui habitent le lieu, dans une démarche de propriété d'usage.

- Leslie, permanente aux Drageons en Lozère. Elle est ici pour s'imprégner des expériences des autres et découvrir ce qui se fait ailleurs.

- Laurie, permanente à Tara dans l'Aude. Elle participe à l'atelier parce qu'elle s'intéresse à la démarche de création des lieux.

- Marion, ancienne responsable de Tara. Elle a repris le flambeau de sa mère, créatrice du lieu d'accueil. Marion n'est plus responsable de ce lieu mais en a pris la présidence. Elle estime que le projet politique d'un lieu doit être questionné et renouvelé. Elle aimerait contribuer au soutien du Gerpla.

ÉCHANGES ET RECHERCHES

Aller vers les élu·es et s'inscrire dans le schéma légal qui n'est pas départemental

Benoît commence en expliquant que les LVA ont mis du temps à être reconnus : la loi de 2002 suit une décision politique. Les législateur·rices ont rédigé la loi, puis les décrets, ce qui a permis d'abord la reconnaissance des 450 LVA déjà opérationnels et a ensuite ouvert la voie aux porteur·euses de nouveaux projets de création de LVA !

Lors d'un projet d'ouverture de lieu, une des étapes primordiales est de s'inscrire dans le cadre de la loi, de rencontrer les interlocuteur·rices du Conseil départemental et en premier lieu les élu·es, avant les technicien·nes du Conseil départemental, les responsables ASE, etc.

En effet, c'est finalement le·la président·e du Conseil départemental qui signe l'arrêté d'autorisation et d'ouverture d'un lieu, au nom des élu·es du canton sur lequel est implanté le LVA. L'idée est de pousser les politiques à réaliser leur travail. Il peut s'avérer opportun de se faire accompagner dans cette démarche par des permanent·es responsables de LVA en fonctionnement, qui ont l'expérience et la connaissance de la loi. C'est ce que Benoît a fait pour son propre lieu.

Paul souligne qu'un risque est à considérer : si le·la conseiller·ère départemental·e n'est pas intéressé·e, iel pourrait enterrer le dossier...

Aller dans le sens de l'accueil !

Pour Nunu, la solution miracle n'existe pas. Lorsque l'on souhaite ouvrir un lieu et que le département ne se montre pas coopérant, une des stratégies consiste à innover et à exister coûte que coûte. Accueillir quelle que soit la formule : être tiers digne de confiance ou autre. Être

hors la loi si la loi n'existe pas mais surtout, se mettre en position de fonctionner.

Les alternatives existent : Fanny et ses collègues ont commencé avec le label Accueil Paysan. Julie évoque les CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et le réseau ASTRA

(Agriculture sociale et thérapeutique en Région Auvergne-Rhône-Alpes). Paul mentionne le réseau RELIER, association d'éducation populaire, qui sert de support aux initiatives en milieu rural.

S'organiser dans nos relations avec les départements, voire lutter..

Romain pose la question de ce que le statut de LVA ne permet pas d'un point de vue politique. Avec son collectif, il a vécu une expérience malheureuse avec des élus du département peu ouverts. Certains départements détournent la loi (2002, Taquet...) au détriment des LVA et des porteur·euses de projets. Selon Nunu, en demandant la reconnaissance des LVA, on savait que le risque était le délitement, la perte de sens et que d'autres modes d'accueil allaient devoir émerger. On est obligé·es d'être en mouvement permanent.

Benoît estime que les LVA n'ont pas été compris. Certains départements ont dévoyé l'esprit de la loi de 2002, le premier décret de tarification et la loi de 2009, qui fait rentrer les LVA dans le système d'appels à projets. Les départements ont décidé de prendre la main et il y a finalement eu un amendement pour sortir les LVA des appels à projets.

On aura compris l'idée : obtenir une autorisation de fonctionner quelle qu'elle soit et cheminer dans son projet tout en accueillant.

Paul souligne que les départements avancent des arguments pour justifier les refus d'ouverture, même si très souvent les motifs sont douteux. C'est un travail de longue haleine que de les contester, cela implique parfois d'aller au tribunal administratif. Tara et le Roucouis ont fait cette expérience, cela a pris respectivement 5 et 3 ans de procédure.

Parfois il est nécessaire de rentrer dans des rapports de force, de refuser les demandes d'accueils de départements hostiles aux LVA sur leurs territoires, de les renvoyer vers les lieux qu'ils ne veulent pas autoriser sur leur département. Pour cela il est important de mieux se coordonner entre lieux, de faire réseau. Il faut aussi utiliser les armes juridiques et se renforcer, monter au créneau pour faire respecter la loi de 2002.

Renouveler le concept ?

Les nouvelles formes de lieux d'accueil, lieux collectifs, lieux politiques, comme Interstices, peuvent permettre de renouveler le concept des LVA, qui sont de plus en plus broyés par la législation et une institutionnalisation qui les gangrène.

Audrey mentionne le fait que la reconnaissance des LVA se retourne contre eux, en les mettant sous contrôle. Ce qui est politique, c'est de rester très ouverts, très curieux aux autres projets politiques.

Il faut également se solidariser avec d'autres formes d'accueil : Benoît et Paul accompagnent par exemple un porteur de projet qui a été mis en garde à vue parce que son département refuse toute forme de LVA autorisé sur son territoire et d'autant plus le label Accueil Paysan... Un jugement favorable au tribunal de Seine-Maritime pour ce lieu labellisé pourra peut-être faire jurisprudence ?

Depuis la période Covid, on sent une reprise de la militance. Se pose la question de comment on vit collectivement pour faire société. Le Gerpla semble suivre cette dynamique.

Romain souligne qu'il y a également besoin de se poser la question de la transmission avec les dinosaures du Gerpla qui partent à la retraite. Il est important selon lui de mener une veille et de réaliser le travail de mémoire. Il évoque l'existence d'une reconnaissance par les pairs : un bon moyen pour prendre de l'indépendance et ne pas se laisser imposer nos projets de l'extérieur.

Se renouveler nous oblige à rester vigilant·es tous·tes ensemble en refusant que les départements nous imposent leur schéma départemental : par exemple en nous obligeant à n'accueillir que des personnes du département d'implantation ou en nous attribuant la prime Ségur tandis qu'on n'a rien demandé !

HANDICAP, INCLUSION, AUTODÉTERMINATION, SÉCURITÉ, MALTRAITANCE, VALIDISME...

«CE QUE PARLER VEUT DIRE»¹

L'Union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales (UNIOPSS) est un organisme qui a pour vocation d'aider, d'accompagner et de conseiller les institutions accueillant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, vieillissement, difficultés sociales). Les conseiller·ères techniques de l'URIOPSS interviennent par ailleurs auprès des autorités administratives et des ministères de tutelle pour défendre les intérêts des structures, participant ainsi à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans les champs du social et du médicosocial. En mars 2023, le GERPLA a fait appel à leurs compétences dans le cadre d'une



formation dédiée à l'environnement juridique des LVA : une journée riche d'échanges destinée à mieux situer nos façons d'agir vis-à-vis des dispositions légales et dérogatoires applicables à nos lieux.

1. Titre de l'un des ouvrages du sociologue Pierre Bourdieu. «[...] Instrument de communication, la langue est aussi [...] un instrument du pouvoir [...] on peut agir avec des mots, ordres ou mots d'ordre. La force qui agit à travers les mots est-elle dans les paroles ou dans les porte-parole ? On se trouve ainsi confronté à ce que les scolastiques appelaient le mystère du ministère, mystère de la transsubstantiation qui investit la parole du porte-parole d'une force qu'elle tient du groupe même sur lequel elle l'exerce. Ayant ainsi renouvelé la manière de penser le langage, on peut aborder le terrain par excellence du pouvoir symbolique, celui de la politique, lieu de la prévision comme prédiction prétendant à produire sa propre réalisation ». Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard. (4^{ème} de couverture).

L'intervention de Ludovic Mariotti, conseiller à l'URIOPSS Occitanie, spécialiste des questions d'autonomie et de politiques du handicap, a eu lieu au début des JERLVA, en ouverture de la Journée des porteur·euses de projet. Celui-ci a tout d'abord retracé la genèse des politiques publiques à l'intention des plus fragiles, de la fin de la Seconde guerre mondiale à nos jours, en attirant plus particulièrement notre attention sur l'évolution historico-juridique de la notion de handicap. Ce sont ensuite les notions d'« inclusion », d'« autodétermination », de « sécurité au service des libertés » et de « maltraitance » – récemment érigées en concepts-directeurs par la puissance publique en vue de leur introduction dans le vocabulaire du travail social – qu'il nous a invité·es à mettre au travail.

Pierre Bourdieu nous enseigne que tout discours est situé sociologiquement et que, doté d'une dimension d'autorité, il est une forme de pouvoir. Dès lors, devons-nous rester vigilant·es à l'endroit de ces notions quelque peu... usurpatrices ? Si nous baissons la garde, se pourrait-il qu'évoluant à visage découvert elles réorientent nos pratiques d'accueil et d'accompagnement de manière tout à fait insidieuse, dans le sens de cette implacable idéologie techniciste qui depuis le début des années 1980 érode nos (mi)lieux de vie et qui encore à ce jour nécessite d'être énergiquement combattue ?

Tout discours est situé sociologiquement ; doté d'une dimension d'autorité, il est une forme de pouvoir.

1. HANDICAP : ÉMERGENCE ET MUTATION D'UNE NOTION CONTEMPORAINE

Le handicap est un sujet récent. Il se constitue dans le substrat théorique de l'après-Seconde guerre mondiale. Jusqu'alors, la puissance publique se désintéresse de cette question des vulnérabilités qui se traite davantage à l'échelle de la famille et dans les lieux asilaires. Les personnes

fragiles sont tenues à distance du monde et sont sujettes à des logiques d'enfermement. L'Église, dans sa posture de charité, devient motrice de la création d'institutions, l'héritage religieux étant consubstantiel de cette mission qu'elle se donne, à savoir d'aider les plus miséreux·ses.

À partir de la loi de 1901², les structures prennent principalement la forme d'associations : elles se créent sous l'impulsion de parents, notamment dans le secteur du handicap, et sont majoritairement financées par le mécénat. Ainsi le secteur social et médicosocial, d'abord éclaté, commence à se structurer au fil d'initiatives particulières, tout en conservant un statut excessivement libre.

Le tournant de la Seconde guerre mondiale signe le délitement de la société : le tissu social ne suffit pas à tenir les parties qui la composent et les différentes positions sont inconciliables. Par manque d'anticipation, la puissance publique ne parvient pas, en période trouble, à soutenir ces initiatives trop éparées. Il faut donc au sortir de la guerre impulser de nouvelles solidarités. En octobre 1945 est créée la Sécurité sociale, qui opère une première distinction entre les personnes malades et les personnes vulnérables : ainsi la puissance publique s'intéresse-t-elle

progressivement à la question de l'accompagnement des publics en difficulté. Le secteur se construit sous l'impulsion de soignant-es et de religieux-ses à partir de lieux et de courants de pensée qui existent déjà, tels que le Centre Hospitalier de Saint-Alban et la psychothérapie institutionnelle³. Les premiers lieux de vie ne tardent pas à voir le jour ; et satisfaits de cette présence jusqu'alors très relative de la puissance publique, ils revendiquent d'emblée la singularité de leurs « [...] position[s] à tenir »⁴.

Les premiers lieux de vie ne tardent pas à voir le jour, revendiquant d'emblée la singularité de leurs « position[s] à tenir ».

Les deux lois de 1975⁵ représentent une véritable bascule et signent un tournant sans précédent dans l'histoire de la prise en charge des publics vulnérables, car c'est à ce moment-là que la puissance

2. Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association : « [...] l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006069570/>

3. « [...] la psychothérapie institutionnelle, c'est peut-être la mise en place de moyens de toute espèce pour lutter, chaque jour, contre tout ce qui peut faire renverser l'ensemble du « collectif » vers une structure concentrationnaire ou ségrégative ». Oury, J. (2016). *La Psychothérapie institutionnelle de Saint-Alban à Laborde. Conférence à Poitiers, 15 mars 1970*. Paris : D'une.

4. Deligny, F. (1967). « Le groupe et la demande : à propos de la Grande Cordée ». *Partisans*, 1967/10(39).

5. Loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées et loi n°75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

publique prend véritablement la main sur la régulation et le financement du secteur. Les objectifs législatifs sont clairement définis : encadrer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de fragilité, notamment via le financement sur fonds publics du secteur social et médicosocial. Émerge alors la notion juridique d'« institution », autour de laquelle se cristallisent les enjeux de reconnaissance des structures préexistantes jusqu'alors régulées sans code commun et financées par les œuvres de charité. Quant aux lieux de vie, adossés aux mouvements désaliéniste⁶ et anti-psychiatrique⁷ à l'œuvre depuis le début des années 1960, puis traversés par la mouvance post-soixante-huitarde, ils préfèrent se maintenir à l'écart de ces nouvelles prérogatives législatives, refusant délibérément de se mettre au rang des institutions traditionnelles et de percevoir, en contrepartie, un financement de la part des autorités.

Quant aux lieux de vie, ils préfèrent se maintenir à l'écart de ces nouvelles prérogatives législatives, refusant tout financement émanant de la puissance publique.

Si les lois de 1975 semblent à leurs débuts suffisantes pour faire fonctionner le secteur, elles se retrouvent par la suite limitantes du fait de leur non prise en compte des droits que les personnes vulnérables acquièrent progressivement et souhaitent désormais faire valoir. En 2002⁸, une nouvelle loi dite « rénovant l'action sociale et médico-sociale » est promulguée. Elle donne une reconnaissance statutaire aux LVA, qui, bien que disposant d'une réglementation particulière, sont désormais rattachés au CASF⁹. Se pose alors, entre autres, la question de leur évaluation ainsi que celle de leur soumission aux schémas départementaux : comment les LVA peuvent-ils en effet

6. Le terme désaliénisme a été introduit par les psychiatres Lucien Bonnafé et Georges Daumézou pour désigner un courant de pensée et de réformes né dans le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie, à l'issue de la Seconde guerre mondiale. Il se développe en parallèle des courants de l'antipsychiatrie, à une échelle plus nationale.

7. Durant les années 1960-1970, de nombreux-ses psychiatres dénoncent les pratiques d'une psychiatrie classique qu'ils-elles jugent nuisibles à l'endroit des personnes en situation de souffrance psychique mais aussi de la société en général. Parmi elles-eux, David Cooper (inventeur du mot « antipsychiatrie » en 1971 et auteur du livre *Psychiatry and Antipsychiatry* paru la même année), Thomas Szasz, Ronald Laing, Franco Basaglia et Maud Mannoni, lesquel-les s'appuient notamment sur les contributions du philosophe Michel Foucault et du sociologue Erving Goffman.

8. Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale.

9. Code de l'action sociale et des familles.

continuer à se maintenir dans des dispositions particulières tout en souhaitant parallèlement asseoir une certaine reconnaissance dans le paysage des ESSMS¹⁰ ? Vont-ils devoir prochainement s'astreindre aux mêmes obligations que toute autre institution ? Il est fort à parier que la puissance publique effectuera d'autres tentatives d'effacement de ces spécificités juridiques accordées jusqu'alors aux LVA.

Il est fort à parier que la puissance publique effectuera d'autres tentatives d'effacement de ces spécificités juridiques accordées jusqu'alors aux LVA.

Tout compte fait, depuis qu'elle s'intéresse à la prise en charge des publics vulnérables, la puissance publique n'en est pas pour autant venue à proposer des façons inédites de penser, d'agir, de prendre soin. L'initiative associative, privée et à but non lucratif, reste le terrain originel et actuel, et le fer de lance reconnu de l'action sociale et médicosociale. Les récents mécanismes d'appels d'offres ou d'appels

à projets¹¹ basés sur la mise en concurrence des différentes structures ont certes renforcé le pouvoir de contrôle des autorités administratives et pourraient alors se traduire par une nouvelle tentative de reprise en main du secteur de la part de la puissance publique ; cependant, force est de constater que celle-ci n'a rien créé, ne faisant que prendre acte de dynamiques d'accueil et d'accompagnement déjà existantes.

Tout au long de son histoire – récente, en définitive – la notion de handicap a connu de nombreuses variations sémantiques en lien avec l'évolution des droits des personnes concernées, supposément vectrice de l'amélioration de leurs conditions d'accueil et d'accompagnement. En 1975, le-la « fou-folle » entre dans la catégorie juridique des « personnes handicapées » et se voit enfin reconnu-e par l'attribution de ce nouveau statut dans sa qualité d'être humain-e. Ainsi la « personne handicapée » n'est-elle plus un objet : elle est un-e citoyen-ne à part (presqu')entière, l'accès à ses droits se construisant au fil du temps et des luttes. Dorénavant, les ESSMS

10. Établissement ou service social et médicosocial.

11. Depuis la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patient-es, à la santé et aux territoires, les acteur-trices qui souhaitent créer, étendre ou transformer un ESSMS doivent obtenir une autorisation des pouvoirs publics en (se) soumettant au préalable (à) une procédure d'appel à projets (APP). Or cela fait presque une dizaine d'années que la puissance publique ne mobilise plus vraiment cette procédure constitutive d'une lourdeur administrative bien trop préjudiciable à l'endroit des services qui en ont la charge.

se doivent de prendre en compte l'évolution des droits des personnes afin d'actualiser le cadre de leurs interventions. Encore récemment, en mars 2019, l'article L.5 du Code électoral a été abrogé¹². Cet article disposait que « [...] lorsqu'il ouvre ou renouvelle une mesure de tutelle, le juge statue sur le maintien ou la suppression du droit de vote de la personne protégée »¹³. Depuis, les personnes majeures en situation de handicap ou de fragilité placées sous tutelle ne sont plus privées de leur droit de vote par une décision de justice : désormais reconnues dans leur citoyenneté pleine et entière, elles peuvent exprimer leur volonté à l'occasion d'un scrutin ; et les établissements de type MAS¹⁴ ou FAM¹⁵ (et donc les LVA pour adultes !) ont pour devoir de penser une organisation qui permette aux accueillies qui le souhaitent d'être effectivement accompagnées dans l'exercice

de ce que nos démocraties modernes considèrent comme un droit civique fondamental.

La « personne handicapée » n'est plus un objet : elle est un-e citoyen-ne à part (presqu')entière, l'accès à ses droits se construisant au fil du temps et des luttes.

Aujourd'hui, l'expression « personne en situation de handicap », bien que largement répandue, n'a pas encore été consacrée par la loi. Il s'avère par ailleurs que la question du « devenir parent » des personnes en situation de handicap entendue comme liberté fondamentale fasse encore l'objet de mal-traitance... Ainsi le droit n'en a-t-il pas fini de contribuer, par ses effets, à l'amélioration des situations de vie et de la participation citoyenne des personnes fragilisées dans leurs conditions d'existence.

12. Article L5 du Code électoral abrogé par l'article 11 de la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

13. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006353025/2009-01-01

14. Maison d'accueil spécialisée.

15. Foyer d'accueil médicalisé.

2. L'AUTODÉTERMINATION : AU COMMENCEMENT ÉTAIT LE DÉSIR

La question de la personne accueillie dite « au centre du dispositif » suppose qu'il faille non seulement aller vers elle, mais aussi agir avec elle en vue de la prise en compte de ses besoins et de ses désirs. Si cela semble aujourd'hui aller de soi, ce ne fut pas toujours le cas. Ainsi cette injonction à la centration sur l'« usager·ère » oblige-t-elle à dépasser la posture du·de la professionnel·le strictement prescripteur·rice et de prendre davantage en considération ce que veut la personne accompagnée et non pas *ce que nous pensons qui est bien pour elle*¹⁶.

La loi de 1975 entérine l'obligation de promouvoir l'autonomie de la personne handicapée¹⁷ – ce qui, en d'autres termes, signifie ne pas faire à la place de. Or par manque de moyens et de volonté politique, nous constatons que l'accompagnement vers l'autonomie s'efface aujourd'hui

au profit de la construction d'une offre visant à répondre aux besoins présumés des personnes, ce qui signe par là même le passage de l'autonomie obligeant une action conjointe de l'ensemble des acteur·rices de l'accompagnement à l'autodétermination introduisant une responsabilisation plus individuelle. Dit autrement, la tendance actuelle est donc d'imaginer des structures et des services non plus en fonction des besoins des personnes susceptibles d'y être accueillies mais en fonction de l'offre qu'il est possible de mettre en place, sans qu'aucune réflexion ne soit préalablement portée en matière de pertinence et de cohérence dans l'élaboration de ces réponses qui, de fait, supplanteront l'expression première des besoins des personnes – besoins qui seront, somme toute, présumés, préfabriqués et enracinés dans l'attente des sujet·tes vulnérables.

16. Certain·es ont vu dans la promotion en 2002 de cet « [...] *usager au centre du dispositif* », un véritable cheval de Troie au service du néolibéralisme. Voir notamment les écrits du psychomotricien, anthropologue et ethnologue Olivier Rachid Grim : Grim, O. R. « *Un nouveau cheval de Troie. Les notions d'usager et de services appliquées au secteur social* ». Journal des anthropologues, 2010(122-123), 27-49.

<https://journals.openedition.org/jda/3673#tocto1n5>

17. « [...] *la famille, l'État, les collectivités locales, les établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations, les groupements, organismes et entreprises publics et privés associent leurs interventions pour [...] assurer aux personnes handicapées toute l'autonomie dont elles sont capables* ». Art. 1 de la loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, abrogé le 21 décembre 2000.

Cela étant, nous comprenons que les termes « mieux accompagner » se situent au niveau du désir et que toute action susceptible de répondre au besoin de la personne accueillie n'est effective et ne devient efficiente que lorsqu'elle trouve ancrage dans le désir. Or la place du désir dans l'accompagnement est souvent niée, alors qu'il faudrait au contraire la prendre en considération aux fins de circonscrire ce qu'il est envisageable et possible de faire – ou non – avec l'individu·e accompagné·e, compte tenu de sa situation singulière et des contextes sociaux dans lesquels il·elle évolue. Autrement dit, notre posture d'accompagnant·e devrait s'en tenir à cela : permettre à la personne accueillie de prendre conscience de la possibilité ou de la non-possibilité de répondre au désir qui est le sien et qui peut être énoncé de manière manifeste ou latente ; car si nous ne pouvons, par principe, décréter l'illégitimité d'une demande en ce qu'elle nous semblerait a priori inaccessible, il nous faut cependant permettre aux personnes accompagnées de développer leur capacité à entendre que certains de leurs désirs ne pourront être réalisés – *bien qu'à ce stade de la réflexion se pose l'éventuelle question de savoir s'il revient au·à la professionnel·le de décréter du*

caractère possible ou impossible de la réponse à apporter au désir de l'Autre...

Le désir est un moteur puissant et fondamentalement légitime ; et le fait d'éteindre les désirs par défaut de considération ou par « peur de mettre la personne accueillie en échec » pourrait in fine ébranler toute possibilité d'émancipation, alors qu'il s'agit inversement de trouver avec et pour celle-ci des points de rebond et de réappropriation de soi.

Le désir est un moteur puissant, il est donc en ce sens fondamentalement légitime ; et le fait d'éteindre les désirs par défaut de considération ou par « peur de mettre la personne accueillie en échec » pourrait au final ébranler toute possibilité d'émancipation, alors qu'il s'agit inversement de trouver avec et pour celle-ci des points de rebond et de réappropriation de soi.

L'autodétermination prend sa source dans le désir ; et le désir étant comme dit à l'instant absolument légitime, il importe qu'il puisse se réaliser. Tout l'enjeu sera donc de teinter nos pratiques d'accompagnement, brodées en faveur des personnes accueillies, du pigment de leurs désirs.

Tout l'enjeu sera donc de teinter nos pratiques d'accompagnement, brodées en faveur des personnes accueillies, du pigment de leurs désirs.

D'un point de vue conceptuel et de manière schématique, l'autodétermination serait constituée de quatre caractéristiques indépendantes ayant valeur d'*horizons* – et non pas d'*outils pratiques* dont la mise en œuvre supposerait en retour des résultats tangibles :

- l'autonomie, qui se définit par la capacité à penser et à faire des choix par et pour soi-même ; elle correspond en définitive à « [...] l'ensemble des habiletés d'une personne :

indiquer ses préférences, faire des choix et amorcer une action en conséquence »¹⁸ ;

- l'empowerment qui pour chacun-e est « [...] la croyance en sa capacité d'exercer un contrôle sur sa vie »¹⁹ et se traduit par *le pouvoir de décider* par et pour soi-même ;

- l'autorégulation qui correspond à la capacité à analyser son environnement et ses possibilités personnelles avant de prendre des décisions et d'en évaluer les conséquences ;

- l'autoréalisation enfin, soit cette « [...] capacité d'un individu à connaître ses forces et à agir en conséquence »²⁰ répondant aussi d'une dimension environnementale et permettant d'accéder à la maîtrise des désirs.

3. L'INCLUSION : ENTRE APPROCHE SOCIALE ET DÉSINSTITUTIONALISATION

Selon Marcel Jaeger, sociologue et ancien titulaire de la chaire de Travail social et d'intervention sociale au CNAM²¹, « [...] la notion d'insertion se distingue de celle d'intégration, car l'insertion évoque l'idée d'addition : « mettre parmi »,

ajouter un élément différent, qui conserve son identité. À l'inverse, l'intégration ambitionne une assimilation qui ferait disparaître les différences et permettrait de réaliser pleinement un projet démocratique [...] ». Celui-ci ajoute que

18. Lachapelle, Y. et Wehmeyer, M.-L. (2003). L'autodétermination. Dans Tassé, M.-J. et Morin, D. (dir.). *Manuel professionnel sur la déficience intellectuelle*. Montréal : Gaëtan Morin. 203-214.

19. Haelewyck, M.-C. et Nader-Grobois, N. (2004). L'autorégulation : porte d'entrée vers l'autodétermination des personnes avec retard mental ? *Revue francophone de la déficience intellectuelle*. 15(2). 173-186.

20. Lachapelle, Y. et Wehmeyer, M.-L. (2003). *op. cit.*

21. Conservatoire national des arts et métiers.

« [...] l'inclusion évoque davantage une finalité plutôt qu'un processus : elle met l'accent, comme la notion d'intégration, sur l'affirmation d'une appartenance légitime à la société, quelles que soient les différences, là où l'insertion désigne un mouvement d'appropriation, par des sas et des paliers ». Et de préciser qu'« [...] à la différence de l'intégration, l'inclusion implique qu'une personne peut rester avec ses difficultés tout en étant reconnue comme un élément à part entière du collectif » et que « [...] l'inclusion sociale ne nécessite pas qu'au préalable les problèmes aient été résolus. Or, de ce point de vue, la notion d'inclusion sociale se prête particulièrement bien à la situation des personnes handicapées, notamment psychiques, puisque par définition, ces personnes manifestent des troubles qui « ne disparaîtront pas dans un avenir prévisible »²².

Ainsi le mouvement inclusif s'inscrit-il dans une société en capacité d'accueillir l'autre dans sa différence. Répondant davantage d'une ambition, d'un horizon, celui-ci se travaille à partir de l'environnement

social et sociétal de la personne et nécessite de s'affranchir du risque de promouvoir une forme d'indistinction qui, dans une dimension totale, constituerait un véritable danger.

Le terme inclusion est aujourd'hui très discuté. La France est dans le viseur de l'ONU. L'organisation publie depuis 2017 des rapports sans concession sur la façon dont notre pays accueille les personnes les plus vulnérables et son positionnement est très ferme à ce sujet ; les accompagnements doivent se faire intégralement en milieu dit « ordinaire ». Le concept de « transformation de l'offre médicosociale », plébiscité par les ARS²³ et entendu comme « [...] toute action visant à rendre l'accompagnement plus inclusif, plus souple et plus adapté à la prise en compte des situations individuelles, notamment complexes »²⁴ semble lui-même suggérer que les ESSMS français ne sont pas en capacité d'assurer les libertés fondamentales des personnes qu'ils accueillent. Et les LVA n'échappent pas à ce verdict ; bien que construits en alternative aux institutions dites « traditionnelles », ils demeurent aux yeux de l'ONU des structures

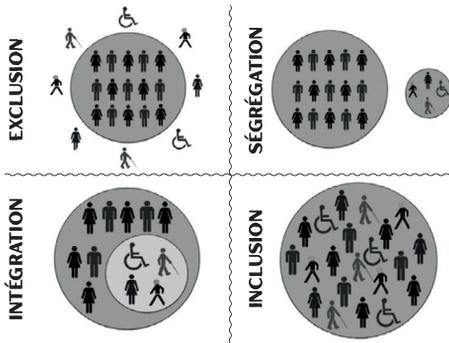
22. Jaeger, M. L'inclusion : un changement de finalité pour le travail social. VST – Vie sociale et traitements, 2015/03(11), 46-51.

23. Agence régionale de santé.

24. <https://www.iledefrance.ars.sante.fr>

d'accueil au sens premier du terme, qui dès lors nécessitent d'être « désinstitutionnalisées » pour être considérées comme « pleinement inclusives ».

Les LVA, bien que construits en alternative aux institutions dites « traditionnelles », n'en demeurent pas moins aux yeux de l'ONU des structures d'accueil au sens premier du terme, qui dès lors nécessitent d'être « désinstitutionnalisées » pour être considérées comme « pleinement inclusives ».



La prise en compte de la dimension sociospatiale des différentes notions, qui dans les discours comme dans les faits auraient vocation à être supplantées par l'inclusion, fournit un point d'analyse intéressant. Pour ce qui est de la ségrégation, elle ne peut être complètement considérée comme une forme d'exclusion et consiste en quelque sorte

à « s'acheter une conscience » : les personnes en situation de vulnérabilité sont prises en charge dans un souci affiché de protection, mais placées en dehors du monde. Les ESSMS en France se sont pour la plupart historiquement construits sur ce modèle-là et il existe encore à ce jour des prisons et asiles psychiatriques – lieux privatifs de liberté s'il en est – constitutives de cet « en dehors du monde ». L'intégration est un modèle très français qui se situe aussi dans une logique de protection mais contient en elle une forme de porosité, en ce sens que les personnes sont effectivement accueillies au sein de la société quoiqu'à des places qui leur sont spécifiquement réservées. L'inclusion, dernière arrivée, nous invite quant à elle à faire société tou-ttes ensemble et suppose la mise en œuvre d'une accessibilité plus universelle. Il s'agit là d'un modèle paradigmatique qui ambitionne d'offrir à tout-e un-e chacun-e les conditions de possibilité d'exercer l'ensemble de ses droits et libertés, quelle que soit la nature des difficultés ponctuelles ou durables traversées.

Publiées le 10 octobre 2022, les « *Lignes directrices pour la désinstitutionnalisation, y compris dans les situations d'urgence* » concernent tous les états du monde ayant ratifié

la CIDPH²⁵ (186 à ce jour). Parmi eux la France, vilain petit canard s'il en faut, qui a déjà essuyé plusieurs rapports dénonciateurs auxquels s'ajoute celui de 2022 qui, sans détour, postule que le « [...] travail de désinstitutionnalisation n'a pas été entrepris ou n'est pas mené dans le respect de la convention »²⁶. Ainsi l'ONU considère-t-elle que l'intégration « à la française » n'est autre qu'une ségrégation déguisée et que notre pays dispose d'une offre de prise en charge encore trop axée

sur le milieu « spécialisé », contrairement à d'autres pays de l'Union Européenne tels que l'Italie et l'Espagne, reconnus comme davantage en transition vers une société dite « inclusive ». Sur la question de l'école par exemple, les élèves en situation de handicap y sont toutes scolarisé-es en milieu « ordinaire » et il arrive parfois qu'il y ait une dizaine de professionnel·les dans la classe pour assurer l'accompagnement des élèves les plus lourdement fragilisé-es.

Lignes directrices pour la désinstitutionnalisation, y compris dans les situations d'urgence : obligation pour l'État français de mettre fin à l'institutionnalisation

« [...] Bien qu'une telle pratique soit contraire au droit international, partout dans le monde, des personnes handicapées sont encore placées dans des institutions, au péril de leur vie. Le Comité [des droits des personnes handicapées] constate que le travail de désinstitutionnalisation n'a pas été entrepris ou qu'il n'est pas mené dans le respect de la [CIDPH]. L'institutionnalisation est une pratique discriminatoire à l'égard des personnes handicapées [...] Elle devrait être considérée par les États parties comme une forme de violence à l'égard des personnes handicapées. [...] L'institutionnalisation est contraire au droit des personnes handicapées, à l'autonomie de vie et à l'inclusion dans la société. »²⁷

25. Convention internationale des droits des personnes handicapées.

26. <https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPrICAqhKb7yhsrUSo2TlYtHaYAWJ%2Byrd8Skktv8%2BxjZ8vIbGxhck1kHB7utvUj5g64EMLaZSLaPTLSjCLxUBze03Rm7RI7WFO4w%3D>

27. <https://www.ohchr.org>

4. SÉCURITÉ VERSUS LIBERTÉ(S) : OÙ PLACER LE CURSEUR ?

Durant de nombreuses années, les ESSMS ont proposé des accompagnements qui, teintés de surprotection, se sont finalement avérés très enfermants. Ce constat témoigne de la fragilité de cet équilibre entre liberté(s) et sécurité, dont la justesse recherchée ne parvient pas à s'ancrer dans le strict respect des droits et libertés fondamentales de chacune. Le droit à la vie intime, affective et sexuelle en est un exemple flagrant. Les femmes en situation de handicap subissent depuis longtemps des ablations chirurgicales des ovaires et cette pratique a encore cours aujourd'hui. D'aucun·es savent pourtant que priver une personne de ces trois libertés fondamentales que sont l'intimité, la vie affective et la sexualité constitue un acte excessivement violent et discriminant qui oblige à mesurer le danger que représente le traitement d'un fait social tel que le handicap lorsque

réalisé au seul prisme du tout sécuritaire. D'autres cas tels que le droit à la parentalité, régulièrement bafoué en milieu institutionnel par l'administration d'une contraception non consentie, peuvent hélas illustrer cette difficulté à penser l'articulation entre sécurité et liberté(s) dans le sens d'un inconditionnel respect de l'intégrité des individu·es.

Notre secteur connaît aujourd'hui un mouvement de fond : la sécurité ne suffit plus à justifier toute forme d'empêchement, les intervenant·es sociaux·les doivent désormais s'attacher à faire vivre au sein des ESSMS l'ensemble des droits et libertés que tout·e un·e chacun·e peut faire valoir à l'extérieur. Il ne s'agit donc plus de savoir comment régler le balancier entre sécurité et liberté(s), mais d'apprendre à considérer la sécurité comme un levier au service de l'exercice des libertés.

5. LA MALTRAITANCE : UNE NOTION RÉCEMMENT CONSACRÉE PAR LA LOI

La notion de « maltraitance » fait intégralement partie de l'actualité juridique de notre secteur. En réplique aux scandales institutionnels qui, tels l'affaire Orpea,

ont récemment été révélés, elle a fait l'objet d'une consécration par la loi. L'article 23 de la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants stipule que

« [...] la maltraitance [...] vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations »²⁸.

Sommes-nous absolument certain-es que l'accueil en LVA au sein d'un collectif de vie à fort impact relationnel ne soit pas source de maltraitance à l'endroit des personnes hautement fragilisées qui nous sont orientées ?

Les personnes accompagnées sont les premières bénéficiaires de cette reconnaissance législative qui leur offre désormais la garantie de pouvoir, le cas échéant, se protéger et se défendre. Mise en lien avec nos pratiques de permanent-es, cette définition pose cependant l'épineuse question du moment de bascule entre l'intention éducative et l'acte maltraitant, notamment lorsqu'il s'agit d'accompagner dans leur rattachement au monde des personnes non verbales sujettes à de profonds troubles psychiques. Sommes-nous en effet certain-es que nos agirs en leur faveur soient aussi appropriés et bienveillants que nous le supposons ? Sommes-nous absolument assuré-es, par exemple, que l'accueil en LVA au sein d'un collectif de vie à fort impact relationnel ne soit pas source de maltraitance à l'endroit de ces individu-es hautement fragilisés-es qui nous sont orientés-es, ne serait-ce qu'au regard de la définition qu'en donne désormais le·la législateur·trice ?

6. ... ET QUID DE CE SYSTÈME IDÉOLOGIQUE NOMMÉ VALIDISME ?

Depuis la zone des écoutant-es surgit de manière éruptive un mot qui grince : « validisme ». Celui-ci n'a pas

été initialement annoncé comme faisant partie des concepts-directeurs mis en lumière par Ludovic Mariotti

28. Art. L119-1 du CASF : <https://www.legifrance.gouv.fr>

et supposés nous (re)commander dans nos (bonnes) pratiques professionnelles. Il n'était d'ailleurs pas envisagé que ce mot fasse intrusion... Mais maintenant qu'il est là et qu'il crispe, ne faut-il pas en faire quelque chose ? D'autant plus qu'il semblerait que ce mot désigne ce qui souvent porte entrave à la condition humaine fragilisée et qu'il soit, en termes de domination, du même acabit que cette idéologie techniciste pointée du doigt en introduction à cet article pour mieux en révéler l'insidieuse ambition. Les Dévalideuses, collectif féministe qui démonte les idées reçues sur le handicap – et c'est ainsi qu'elles se présentent, sans détour, comme s'il

devenait soudainement urgent d'en découdre avec ces inégalités abjectes qui trop durablement s'inscrivent dans la chair de celles et ceux qui en font l'expérience – définissent le validisme comme « [...] [un] système d'oppression subi par les personnes handicapées du fait de leur non correspondance aux normes médicales établissant la validité. Un ensemble de capacités seraient attendues d'un corps pour qu'il soit considéré comme humain. L'idéologie validiste postule que les corps non correspondants, jugés handicapés, ont alors moins de valeur. Ils sont naturellement considérés comme inférieurs, et donc discriminables »²⁹.

Alors pour conclure sur une note avertie, quelques références qui sans aucun doute inviteront à parfaire nos savoirs et nos vigilances sur cette question-là :

- <https://lesdevalideuses.org>, site du « Collectif féministe qui démonte les idées reçues sur le handicap » ;
- <https://clhee.org>, site du Collectif Lutte et Handicaps pour l'Égalité et l'Émancipation. Voir notamment le texte de l'activiste Zig Blanquer, La culture du Valide (occidental) : <https://clhee.org/2016/04/28/la-culture-du-valide-occidental-par-zig-blanquer> ;
- Puiseux, C. (2022). De chair et de fer. Vivre et lutter dans une société validiste. Paris : La Découverte ;
- Primerano, A. (2022). L'émergence des concepts de « capacitisme » et de « validisme » dans l'espace francophone. Entre monde universitaire et monde militant. Alter, 16-2/2022, 43-58. <https://journals.openedition.org/alterjdr/683>.

29. <https://lesdevalideuses.org/les-devalideuses/notre-manifeste/>

Les deux textes suivants sont issus de deux ateliers menés au cours de l'après-midi qui a suivi l'exposé de M. Mariotti.

Divisé·es en petits groupes afin de permettre une meilleure circulation de la parole, les participant·es ont répondu, en parallèle, à une consigne similaire. Seule la méthode de retranscription diffère. Vous trouverez donc quelques redondances dans ces deux articles, mais également une grande diversité.

Comme quoi les groupes sont passés par les mêmes sentiers sans s'y attarder pareillement et sans regarder tout à fait le même paysage.

« ENCORE DES MOTS, TOUJOURS DES MOTS, LES MÊMES MOTS... »

À la suite de l'intervention de Ludovic Mariotti, nous avons été convié·es à nous répartir en deux sous-groupes afin de décortiquer plus avant les concepts d'autodétermination, d'inclusion, de sécurité au service des libertés et de maltraitance/bientraitance précédemment introduits en plénière. Il s'agissait alors de penser les effets de leur mise à l'épreuve à l'échelle de nos lieux, à partir des réponses que nous pouvions apporter aux questions suivantes : « Où en sommes-nous dans les LVA ? », « Quels sont les freins à la mise en œuvre de ces concepts ? » et « Quels leviers pourrions-nous mobiliser ? » À cette fin, nous avons choisi de tricoter pour chacun d'eux une définition-patchwork faite de

bouts d'étoffes chinés au fil de nos pensées et expériences mises en partage. Nous pensions qu'il suffirait de les habiller du simple récit de nos quotidiennetés pour parvenir à mieux nous les figurer... mais c'était sans prévoir que cet espace du dire devienne propice au déploiement de nos intimes et nous invite à mettre des mots-tentatives sur ce qui, en d'autres circonstances, se serait certainement enveloppé de réserve, de retenue, voire de silence... Le « nous » employé dans les lignes qui suivent n'est donc autre que le témoin de la conjugaison féconde de nos voix multiples ; il se veut aussi porteur de cette dimension hautement sensible avec laquelle nous sommes entré·es dans l'exercice.

1. L'AUTODÉTERMINATION

La notion d'« autodétermination » nous est présentée au travers de ses quatre composantes que sont l'autonomie, l'empowerment, l'autorégulation et l'autoréalisation. Entendue comme « le fait de se

gouverner selon ses propres lois », l'autonomie nous semble être au fondement même du fonctionnement des LVA. En effet, quel que soit le profil des personnes accueillies, le « devenir autonome » constitue

cet horizon dont les dégradés de couleurs teintent la palette de nos accompagnements. Nos expériences nous enseignent cependant que les obstacles dressés devant notre désir de guider l'Autre vers l'autonomie sont nombreux : en matière d'harmonisation de nos pratiques notamment – *ce qui en soi est une plus-value mais peut comporter des limites dans sa mise en œuvre* –, mais aussi au niveau des prises de décision qui, pour advenir, s'inscrivent bien souvent dans un temps long.

De plus, accompagner dans un processus autonomisant des personnes en profond mal de lien et/ou sujettes à différentes formes de repli n'est pas chose évidente. Comment faire éclore ce désir sur lequel elles pourront prendre appui pour gagner en indépendance ? N'est-il pas nécessaire de faire preuve de proactivité et d'aller résolument au-devant d'elles ? Il convient, selon nous, de provoquer des initiatives et d'engager quelque agir ensemble susceptible de susciter le désir. *À noter que pour les personnes qui n'ont que peu accès au langage verbal, il existe des outils de communication tels que TEACCH¹ et PECS² ; mais que d'en*

faire effectivement l'usage répond d'un positionnement qui appartient à chacun·e.

Cette recherche de l'émergence du désir chez l'Autre – *en vue de son « autodétermination »* – ne semble pouvoir se réaliser pleinement qu'en contrepoint de la sublimation de nos désirs propres, ce qui nous oblige à en mesurer l'intensité car dès lors que les orientations données à nos actes d'accompagner en sont colorées, il est ce risque que le monde idéal à partir duquel nous tissons nos rêves de permanent·es ne corresponde pas tout à fait à celui que les accueilli·es souhaitent arpenter. Autrement dit, s'il est évident que nos choix de société transparaissent au travers des projets de vie que nous fabriquons dans nos lieux et que, de fait, ils influencent la façon dont nous définissons nos pratiques éducatives à destination des personnes accueillies, il nous faut toutefois rester vigilant·es : orienter n'est pas diriger, accompagner n'est pas encadrer. Et se départir – *même progressivement* – de cette attention protectrice dont nous avons jusqu'alors su faire preuve envers chaque jeune arrivé·e au seuil de sa majorité ou adulte orienté·e vers

1. Treatment and education of autistic and related communication handicapped children.

2. Picture exchange communication system.

un accueil plus adapté n'est pas une mince affaire. Sommes-nous sûr-es qu'ils-elles se sont bien saisi des outils que nous leur avons proposés pour pouvoir « se débrouiller seul-es dans la vie » ? Que faire de cette « injonction à être autonome » venue du monde extérieur et largement plébiscitée par l'ASE³ et autres services tutélaires en vue de leur possible « dé-prise en charge » ? Comment accompagner sereinement le passage vers l'après-LVA, quand nous savons que l'accueil dans une nouvelle structure moins ouverte et moins permissive peut à l'inverse constituer un frein à toute perspective d'autonomie ?

À ces premiers obstacles s'ajoutent l'épuisement et la lassitude, limites repérées en creux de tout accompagnement qui se déroule sur un temps étiré. À titre d'exemple, au LVA Tentative, les accueils s'effectuaient jusqu'à très récemment sur une période de trois ans en moyenne ; désormais – *dans un souci de prise en compte de la volonté des familles et parce que ces accueils restent une réponse appropriée aux besoins des adultes qui y sont accueilli-es* – ils se font au plus long cours et ont même vocation à se pérenniser.

Les échanges motivés par le partage de nos expériences particulières nous donnent à entendre l'existence de nombreux leviers, là, à notre disposition immédiate, qui nous permettent de déjouer les effets délétères d'un quotidien devenu routinier : il s'agira de s'immerger dans le vivant du lieu, de prendre appui sur les dynamiques d'un collectif qui n'aplatisse pas les singularités, de se décaler de « l'usager au centre de tout » et de susciter du désir à partir de ces espaces générateurs de « vivre-avec » que sont la cuisine, le jardinage, le bricolage – *espaces que chacun-e pourra investir au gré de ses envies et de ses capacités.*

Les LVA sont des lieux fondamentalement collectifs, porteurs de prises d'initiatives qui demandent à être partagées et vecteurs d'un « vivre-avec » qui ne serait que chimère s'il ne se tricotait au fil des multiples interactions initiées et cultivées par nos soins. D'ailleurs, est-il possible de se figurer la question de l'autodétermination autrement que dans une dimension collective ? Pouvons-nous fondamentalement parler d'autodétermination à l'échelle individuelle, alors que la sociologie et l'anthropologie expliquent que nous sommes principalement déterminé-es par

3. Aide sociale à l'enfance.

l'environnement dans lequel nous naissons, grandissons et évoluons ? Ces considérations nous invitent à faire preuve de vigilance quant à ce concept-là : sa mise en circulation n'annonce-t-elle pas une certaine forme d'ubérisation de l'acte éducatif, dans cette logique néo-capitaliste d'« *entreprenariat de soi-même* » qui, de manière insidieuse mais pratique, signe la disparition de ce qu'il reste de collectif ? Au fil de la discussion, nous soulignons cette attention qu'il nous faut porter au sens des mots que nos gouvernant-es façonnent à notre endroit ; ces mots qui, au-delà de leur ambition préfigurative première, ne doivent pas entraver notre volonté de réfléchir et agir ensemble.

Ce que nous pouvons dire finalement, c'est qu'en LVA nous nous essayons à la fabrique d'un monde issu de l'entrelacs de nos désirs avec ceux des personnes qui y sont accueillies. Alors nous nous éduquons nous-mêmes à cela, à la construction de cette utopie

2. L'INCLUSION

Le mot « inclusion » fait partie de ces termes qui ne font pas vraiment sens en LVA. La marge de laquelle nous nous revendiquons n'a jamais signifié cet *en-dehors-du-monde*

concrète faite du croisement de nos envies et convictions les plus tenaces, jusqu'à ce que se pose la question de savoir s'il nous faut rester dans une certaine marge de la société ou bien tenter de mieux composer avec elle... D'ailleurs les accueilli-es trouveront-ils-elles dans l'après-LVA d'autres attaches pour faire commun ? Auront-elles-ils l'opportunité de s'inscrire dans des ailleurs empreints de cette culture du « *vivre-avec* » auquel nous les avons habitués ? Comment leur garantir cet arrimage au collectif qui maintes fois aura permis l'émergence de leur désir ? Et comment faire fi de ces préoccupations unanimes qui nous traversent là ? Quoiqu'il advienne, force est de constater que chaque fois que nous réfléchissons aux dynamiques propres à nos lieux arrive l'instant où penser de manière plus globale ces embryons de transformation sociale en puissance nichés dans le local de nos pratiques devient un impératif.

que certain-es ont voulu nous prêter et les portes de nos lieux restent résolument ouvertes. Nous pensons même que les LVA ont toujours contribué à faire inclusion, sans

avoir besoin de (se) le dire, puisque les réseaux du proche comme du lointain ont constamment été mobilisés par nos soins. Si inclure veut dire accompagner les accueilli-es dans un environnement social qui leur est sécurisant afin que de la rencontre advienne, c'est-à-dire chez soi, chez nos proches, nos ami-es, nos voisin-es ou dans les commerces locaux et autres espaces de loisirs que nous fréquentons, alors nous participons largement de ce mouvement que nos politiques appellent « inclusion » – *et les individu-es que nous venons de nommer en sont les principaux-les acteur-trices*. Nous revendiquons d'ailleurs ce droit d'injecter de nos vies dans celles des personnes accueillies et que, mobilisant ce même droit, elles puissent pareillement injecter de leurs vies dans les nôtres.

Pour ce qui est de l'inclusion en milieu scolaire, nous constatons qu'il nous est difficile d'avoir du lien avec les personnes qui en ont la charge, notamment avec les AESH⁴ pourtant situé-es aux avant-postes de la construction d'une « école inclusive » ; et que notre propre inclusion dans les ESS⁵ se doit d'être régulièrement renégociée. Nous

tenons pourtant à nous situer à cet endroit-là, car certain-es des jeunes que nous accompagnons y font la douloureuse expérience de la stigmatisation tant il leur est difficile de faire abstraction du regard parfois pesant des autres ; d'autant plus qu'ils-elles ne sont pour la plupart scolarisé-es qu'à temps partiel, ce qui ne fait qu'accentuer la déconsidération dont ils-elles peuvent faire l'objet. Nous observons que la reconnaissance des difficultés qu'elles-ils éprouvent leur permet de bénéficier de dispositifs spécifiques, mais que cela peut aussi les maintenir à une place située « à l'écart », de laquelle il leur est compliqué de s'extraire. En revanche, le réseau que nous développons sur le territoire d'implantation de nos lieux constitue un levier inclusif de premier ordre : il s'agira de tisser des relations à l'échelle locale et de provoquer des temps de réunion avec les différent-es professionnel·les intervenant auprès des jeunes, notamment celles·ceux en charge de cette « école inclusive » que nous mentionnions à l'instant.

Ainsi les dynamiques inclusives dépendent-elles de l'interaction de nos lieux avec l'environnement

4. Accompagnant·e des élèves en situation de handicap.

5. Équipe de suivi de scolarisation.

social. L'inclusion n'est pas quelque chose de systématique, nous le savons bien, et il est encore quelques situations de rejet ou d'évitement qui se vivent à l'endroit des accueillies, mais de manière générale nous sommes bien repéré-es dans les paysages institutionnels et relationnels locaux – *de par les liens que nous tricotons sans cesse et de par les jalons que nous posons en vue de faciliter les rencontres.*

Les principes de la clinique en LVA sont alimentés par des pratiques telles que celles issues du mouvement de la psychothérapie institutionnelle et/ou de l'éducation populaire, mais aussi et surtout par notre bon sens de travailleur·ses sociaux·les et de citoyen·nes. Alors « *pourquoi nous emmerdent-ils ces technocrates avec une inclusion sous forme de sauterelle coulée dans de la résine ?* », finit par dire l'un·e d'entre nous, comme pour

mettre un terme à cette discussion aux allures de non-sujet, avant qu'un·e autre rebondisse par un : « *devons-nous franchement résister au joug de la nouvelle évaluation externe ou devons-nous considérer que s'y soumettre une poignée de jours reste le prix à payer pour être ensuite tranquilles pendant cinq ans ?* » ... et nous tombons d'accord sur le fait qu'en réponse à cette situation de tiraillement entre *clamer-pour-dénoncer* et *se-taire-pour-survivre*, il convient de trouver vis-à-vis des autorités financeuses un entre-deux qui ménage habilement chèvres et choux et nous laisse la liberté suffisante pour que nous puissions encore manœuvrer depuis la marge. Car résister requiert selon nous cette intelligence qui consiste à veiller à ne pas scier la branche sur laquelle reposent les pratiques que nous inventons, créons et imaginons en faveur des plus fragiles d'entre nous.

3. LA SÉCURITÉ AU SERVICE DES LIBERTÉS

Énoncée de la sorte, cette expression conceptuelle pose d'emblée la sécurité comme gageure de liberté(s). Nous savons que la sécurité affective participe d'une liberté de mouvement. Il s'agit là d'une sécurité qui s'acquiert dans la durée, par le biais de ces jalons-repères

que nous disposons çà et là au service des personnes qui nous sont orientées. Quant à la sécurité considérée d'un point de vue normatif, elle se traduit dans nos LVA par des logiques d'évaluation et la mise en place d'outils tels que le règlement de fonctionnement ou la charte des

droits et des libertés de la personne accueillie, outils auxquels il nous faut souscrire – *exception faite du CVS⁶ qui n'a pas à s'imposer dans sa forme la plus stricte, cette instance pouvant prendre diverses formes dès l'instant qu'elle permet un recueil effectif de la parole des accueilli-es.*

Dans nos LVA, nous expérimentons aussi la prise de risque. Elle est non seulement une façon de gagner en liberté d'agir mais aussi une manière de sensibiliser les plus jeunes aux dangers inhérents à la vie qu'il faut savoir contourner. Néanmoins, si la prise de risque est bel et bien constitutive de nos pratiques d'accueil et d'accompagnement, nous pouvons nous demander jusqu'où nous pouvons aller sans basculer dans l'une des formes de « maltraitance » récemment définies par le-la législateur·trice.

La question du téléphone portable, par exemple, fait largement débat au sein des équipes en LVA. Objet porteur d'une certaine forme de liberté puisqu'il permet une ouverture sur le monde et le tissage de liens via ce que l'on appelle les « réseaux sociaux », qu'en est-il de ce même objet lorsqu'il représente une mise

en danger et en vient à sérieusement atteindre les intimités des un-es et des autres ? Certain-es d'entre nous vont jusqu'à supprimer les forfaits, par souci de protection et de sécurité justement, ce qui au-delà des débats et désaccords que cela suscite au sein des équipes pose immanquablement la question de l'utilisation du téléphone portable en tant que droit et liberté individuelle.

Ainsi comprenons-nous qu'en tant que permanent-es nous sommes notre premier outil de travail, et c'est bien au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre de pratiques d'accompagnement ajustées au réel des relations vécues – *et non pas à l'arbitraire de quelque référentiel hors-sol* – que nous faisons chaque jour l'expérience de la liberté. Cette sortie assumée des sentiers battus nous permet de maintenir les accueils au-delà de certaines limites, comme lorsqu'un·e jeune pose un acte répréhensible qui dans tout autre endroit institutionnel se serait traduit par une demande de mainlevée et un renvoi immédiat. Nous permanent-es de LVA tentons de garantir cette forme d'inconditionnalité des liens, car nous savons qu'elle offre une possibilité de rattachement au monde à celles-ceux

6. Conseil de la vie sociale.

qui en sont le plus éloigné-es. Ainsi nous résistons, nous persistons dans le tricotage des liens et nous luttons pour empêcher que cette situation d'incapacité ne se répète inlassablement ; mais parfois nous nous sentons démuni-es et nous nous rendons compte que la prise de risque à laquelle nous faisons régulièrement référence a ses limites, lorsque par exemple elle se confronte aux questions d'agressions sexuelles. Dans cette situation, comment protéger et qui protéger, lorsqu'il s'agit de devoir mettre fin à un accueil que l'on pensait inconditionnel ? Conscient-es d'être engagé-es pour la plupart d'entre nous dans le strict cadre de la protection de l'enfance, faut-il soudainement revoir notre schéma d'accueil échafaudé sur le vivre-ensemble ? Quid du caractère inconditionnel, dans ce cas-là précisément ? Comment dé-structurer notre outil de travail et quelle nouvelle architecture lui donner pour que soit garantie cette inconditionnalité de l'accueil qui nous est si précieuse ? Nous savons que le LVA constitue bien souvent le dernier endroit où ils-elles peuvent arriver. Qu'en est-il donc de l'après-LVA pour ces accueilli-es, lorsque devenu-es adultes, ils-elles deviennent d'autant plus responsables de leurs actes ? Du reste, ce parti pris de vouloir assumer jusqu'au bout – *et parfois*

même au-delà – nos fonctions de protection, dans cette logique d'inconditionnalité de l'accueil évoquée à l'instant, permet-il aux jeunes accompagné-es de se rendre compte de la gravité des actes posés ? Ainsi cette philosophie du « on peut discuter de tout » contient ses propres limites, qu'il nous faut respecter en conscience – *ne serait-ce que pour ne pas nous égarer tout à fait* – et l'inconditionnalité de l'accueil constitue ce trait d'union qui bien souvent nécessite quelque acrobatie pour trouver place entre les mots « sécurité » et « liberté ».

Or ce dont nous sommes conscient-es, c'est que les liens (re)tricotés dans nos lieux existent malgré tout et qu'ils se maintiennent au-delà du cadre transgressé. Ils se manifesteront notamment par des contacts téléphoniques réguliers entre le LVA où le-la jeune a pu cheminer un temps et le lieu où il-elle réside à présent. Disons que le lien peut subsister au-delà d'un accueil sur place devenu impossible, la permanence de ce lien permettant que soient garanties à la fois la sécurité physique et affective à l'endroit des autres accueilli-es et la sécurité émotionnelle à l'endroit du-de la jeune auteur-riche de l'agression. Dans ce cas, le lien maintenu ne se traduira plus par

un accueil rendu inadéquat mais par une écoute inconditionnelle. Nous permanent-es ne pouvons répondre à tout, nous permanent-es ne pouvons être à toutes les places – *en l'occurrence à celle qu'occupe la justice*. Ce que nous enseigne cette histoire de lien(s) sécur(e)s dans une perspective élargie, c'est que nous parvenons, ne serait-ce que par le maintien d'un contact téléphonique, à dépasser la culpabilité qui nous étroit lorsque vient le moment d'envoyer dans un monde abîmé voire hostile les personnes que nous avons tenté d'accompagner au mieux lors de leur passage en LVA ; et il arrive parfois que ce lien téléphonique se transforme en lien intergénérationnel, quand des années plus tard nous ouvrons nos lieux aux enfants d'accueilli-es venu-es nous rencontrer, le temps d'un après-midi d'été ou d'un repas au coin du feu...

Tout compte fait, nous pourrions dire qu'accueillir un-e jeune en LVA s'apparente à une promesse. Ainsi, lorsqu'en notre qualité de permanent-es nous nous engageons à son endroit, nous lui promettons quelque chose qui s'apparente à une sorte de *cheminer-ensemble* sécur(e) et étayant, susceptible néanmoins de ne pas dépasser le stade de la théorie et de l'utopie – *car nous savons que cet engagement ne tiendra pas en cas de passages à l'acte portant atteinte à la loi*. Cette promesse tire sa force dans le fait d'être formulée ainsi : « L'aventure que nous te proposons ici est utopique, elle peut donc en ce sens ne jamais se réaliser absolument ; cependant il est important que nous nous installions ensemble dans cette utopie et que nous tentions de la faire vivre chaque jour du mieux que nous le pouvons. »

4. LA MALTRAITANCE ET LA BIEN-TRAITANCE

« Maltraitance » et « bientraitance » sont deux notions bien présentes dans le vocabulaire du travail social. Une définition juridique de la maltraitance est récemment entrée en vigueur, laquelle « [...] vise [désormais] toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une

parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement ». Le-la législateur-trice ajoute que

« [...] les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non » et que « [...] leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle ». Enfin, il est précisé que « [...] les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations »⁷.

Cette définition pose un certain nombre de questions dès lors que nous tentons d'en regarder les principes au prisme de nos pratiques. Ainsi, priver de repas une personne accueillie sujette à des troubles du spectre de l'autisme – *parce qu'elle s'automutile au moment de passer à table et que notre volonté première reste de progressivement l'amener à se protéger* – est-ce « [...] un défaut d'action port[ant] atteinte à ses besoins fondamentaux » et donc de la maltraitance ? Est-ce qu'en voulant la protéger d'une part, nous en venons malgré nous à la maltraiter d'autre part ? À ce stade de la réflexion, nous mesurons l'importance de toujours contextualiser nos agirs professionnels, car autrement situés et exposés à des regards non avertis ils pourront faire

l'objet d'interprétations erronées et revêtir, par conséquent, une dimension de maltraitance.

D'ailleurs, nous ne tardons pas à nous rendre compte que le primat du collectif sur l'individu-e peut aussi s'avérer maltraitant à l'endroit de certain-es accueilli-es. Comment accepter que cette articulation entre individu-e et collectif, toujours aussi fragile et qu'il convient de (re)négocier sans cesse, puisse malgré nos précautions être maltraitante ?

Enfin – *et parce que nous décidons d'envisager plus avant les difficultés que nous pourrions avoir dans cette mise en tension entre l'intentionnalité de nos pratiques et l'interprétation qui pourrait en être faite compte tenu d'un texte de loi relativement évasif* – se pose la question de la contention. Un geste de contention peut s'avérer sécurisant pour la·le jeune, dans le sens où il permet de rassembler et de (ré)ancrer dans le cadre d'une situation de bascule, de débordement, de morcellement ; pour autant, vu de l'extérieur, ce geste ressemble davantage à une bagarre, en creux de laquelle se dessinent invariablement des enjeux de force et de domination de l'un·e sur l'autre.

7. Art. L119-1 du CASF : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045135272.

La contention est un outil que nous avons à notre disposition et force est de constater que c'est parfois dans l'entrave que le lien se crée. Dès lors, pouvons-nous convenir que ce qui, dans ces situations-là, pourrait sembler maltraitant, ne l'est pas pour autant, dès l'instant que l'intention première est de protéger l'autre et qu'aussitôt la contention réalisée, on tente de mettre ensemble du sens sur ce qu'il vient de se passer ? Comment faire pour que nos gestes de « con-tension » soient bel et bien perçus mais aussi vécus comme un enveloppement sûr et non pas comme une immobilisation forcée... ?

LES NOUVEAUX MOTS DU (MÉ)DICO SOCIAL

Que pensent les LVA des notions d'inclusion, d'autodétermination, de sécurité au service des libertés et de maltraitance / bientraitance ?

L'intervention donnée par Ludovic Mariotti le jeudi matin a permis de fournir à l'ensemble des participant-es une base commune d'apports théoriques. La suite de l'atelier s'est déroulée en petits groupes, afin d'élaborer une réflexion collective à propos des quatre thématiques abordées le matin :

- ▶ *l'inclusion*
- ▶ *l'autodétermination*
- ▶ *la sécurité au service des libertés*
- ▶ *la maltraitance/la bientraitance*

Pour chacune de ces quatre thématiques, il s'agissait de répondre aux 3 questions suivantes :

- ▶ *Où en sommes-nous dans les LVA ?*
- ▶ *Quels freins à la mise en œuvre de ce concept ?*
- ▶ *Quels leviers pourrions-nous mobiliser ?*

Dans le groupe n°1, huit personnes représentant six lieux de vie différents ont participé à la discussion. Nous avons choisi de prendre les thématiques les unes après les autres. Au sein de chaque thématique, les trois questions étaient abordées aléatoirement,

les idées avancées pouvant parfois recouper plusieurs thèmes à la fois. Chaque tiret représente une prise de parole défendant une idée importante. Les propos sont volontairement anonymisés.

L'INCLUSION :

- ▶ Il est impossible d'inclure dans une société excluante.
- ▶ L'inclusion peut sonner comme une injonction à apporter une solution au paradoxe de la société excluante, une obligation d'inclure.
- ▶ « Inclure » n'est donc pas le terme approprié. Nous préférons « lutter contre l'exclusion » et pour cela travailler sur le groupe qui exclut plutôt que sur la personne exclue. On ne peut cependant pas avoir de prise sur l'ensemble de la société.
- ▶ L'inclusion doit être faite sous forme d'incitation, une incitation à prendre part. Cela doit venir de soi, ne pas être imposé, forcé par l'extérieur.
- ▶ La notion de « participation sociale » vient dans un deuxième temps. Il faut d'abord laisser une place à la personne, pour qu'elle puisse ensuite prendre part, avoir une forme d'initiative dans ce processus.
- ▶ L'échelle compte : il n'est pas possible d'envisager l'inclusion à l'échelle globale, dans un groupe dont les contours ne sont pas identifiables, dont on ne maîtrise pas les codes. Il y a besoin pour cela d'un petit réseau, d'un groupe bienveillant au sein duquel l'inclusion devient possible.
- ▶ Il faut différencier le travail effectué en LVA de celui en institution, car les LVA constituent des réseaux à une échelle plus petite, des groupes à dimension humaine. Ces micro-organisations permettent d'apporter des réponses autres.
- ▶ Une des possibilités pour tendre vers l'inclusion dans les LVA est l'ouverture à des réseaux hors du LVA. Donner un accès aux accueillis vers l'extérieur du lieu, mais aussi faire venir l'extérieur sur le lieu de vie. L'inscription dans un lieu, un territoire, et dans une histoire est primordial pour travailler ces questions.
- ▶ Au sein d'un lieu de vie, les questions à se poser sont : « Comment faire pour vivre ensemble ? » ; « En quoi le groupe est-il excluante ? » ; « Comment faire pour essayer de casser cette logique au quotidien ? »
- ▶ L'inclusion est un levier qui existe dans un espace donné, dans un groupe donné, mais pas forcément à l'extérieur de cet espace ou de ce groupe.

- ▶ Une inclusion « forcée » peut pousser à l'exclusion. Inclure une personne dans un LVA n'efface pas pour autant ses stigmates, ses difficultés. Ainsi, si l'inclusion est possible dans l'enceinte du lieu de vie, la personne sortira quand même du lot en milieu ordinaire, dans une société qui demeure excluante. Elle pourra souffrir du différentiel de traitement.
- ▶ Il est nécessaire de travailler sur les représentations des gens à l'extérieur du lieu de vie, dans le village, les institutions, etc., sans quoi la position d'exclusion des personnes concernées ne changera pas.
- ▶ Il y a aussi des limites à l'inclusion dans le cadre d'un LVA. On peut mettre en place des conditions, des moyens pour inclure une personne, mais celle-ci les perdra une fois qu'elle aura 18 ans ou à sa sortie du lieu.
- ▶ Prendre en charge des personnes exclues en-dehors du monde social (dans une forme de huis-clos) est une forme de ségrégation.
- ▶ Participer à un projet collectif comme celui d'un LVA s'inscrit déjà dans une forme de marginalité. Alors, comment faire pour tenter d'inclure des personnes dans la société normative lorsqu'on est soi-même à la marge ?
- ▶ Comment parler vraiment d'inclusion pour des personnes dont la seule perspective d'avenir est « au mieux » d'obtenir une place en ESAT ? ; dont le parcours en dehors de la norme est déjà tracé ? De quelle inclusion parlons-nous ?
- ▶ Il ne faut pas oublier la part de choix des personnes accueillies. Les leviers pour résoudre la question de l'inclusion peuvent aussi venir d'elles.

L'AUTODÉTERMINATION :

- ▶ Rappel des concepts abordés le matin pour les personnes qui n'étaient pas là (voir l'article « Ce que parler veut dire », p. 22) : l'*autonomie* est la capacité à assurer sa survie, l'*empowerment* (ou *empouvoirement*) est le fait d'encourager la croyance selon laquelle on peut exercer un contrôle sur sa propre vie, l'*autorégulation* est la capacité d'analyse avant une prise de décision et l'*autoréalisation* est le fait de connaître ses forces et d'agir en conséquence. L'*autodétermination* résulte d'une combinaison de ces quatre composantes.

- ▶ Une des limites à l'autodétermination est le fait de se faire rattraper par la case dans laquelle la société nous a mis·e (selon son âge, son genre, etc.)
- ▶ Il faut prendre en compte la notion de déterminisme, qui n'est pas un procédé que l'on peut maîtriser. « Autodétermination » est donc un oxymore.
- ▶ Il faut déjà avoir accès aux structures de droit commun et être en capacité d'exprimer ses désirs pour parler d'autodétermination. Les mineur·es, les personnes avec des troubles psy, les personnes qui ne possèdent pas la parole, etc. n'ont pas ce loisir car on parle à leur place.
- ▶ Dans le cas de handicaps lourds, la vision du monde des personnes concernées est souvent celle qu'on leur donne, celle qu'on est en mesure de leur offrir. Cela passe par la vision du monde de la personne qui accueille. Il est donc important d'être en collectif pour diversifier les approches et ne pas offrir qu'une vision tronquée des différents possibles.
- ▶ Comment parler d'autodétermination alors que les adultes ont une forme de toute puissance sur les jeunes ? De même, l'ASE impose d'avoir des projets de vie, des objectifs, etc. Il s'agit d'une commande de l'institution, cela n'a rien à voir avec l'autodétermination.
- ▶ Lorsqu'on parle de « projet », on utilise le vocabulaire du monde de l'entreprise, avec des notions d'objectifs mesurables, etc. C'est bien loin de l'idéal d'autodétermination des individu·es.
- ▶ Si on s'en tient aux concepts de base des lieux de vie (soit vivre avec et prendre soin), on voit déjà que ces objectifs ne sont pas toujours faciles à tenir, alors parler d'autodétermination des personnes accueillies est un peu ambitieux.
- ▶ Même si on est en mesure d'offrir des outils qui peuvent mener à l'autodétermination, la personne en face est-elle en capacité de s'en saisir ?
- ▶ L'autodétermination, si elle n'est pas complètement accessible, sert au moins d'objectif vers lequel tendre. Elle permet de se projeter.
- ▶ Le plus important est le fait d'avoir des désirs, pas nécessairement des projets de vie. Sinon, on décide à la place des personnes accueillies.
- ▶ Exprimer un désir n'est pas chose facile, exprimer un désir qui ne serait pas prédéterminé ou imposé par la société est encore plus difficile, alors si

on considère en plus des personnes qui ne sont pas habituées à le faire, cela devient carrément un défi. Et même si toutes ces conditions sont réunies, il faut encore se sentir capable de réaliser ce désir.

► Il n'y a pas de petits désirs. Il faut respecter le désir de la personne quel qu'il soit et ne pas répondre à la commande sociale, ou alors trouver le moyen de faire croire qu'on y répond tout en respectant le désir de la personne.

► L'accompagnement vers l'autodétermination se fait dans le quotidien, la notion de projet n'a pas beaucoup de sens. Le désir de la personne est le point de départ, c'est ce qui lui donne sa puissance d'agir. Mais il faut questionner sa propre projection sur l'autre. Est-ce que je lui impose ce désir ? Est-ce que je décide pour ellui ?

► Dans notre société il y a une sorte d'injonction à avoir des désirs. Et ces désirs sont orientés, il faut qu'ils aient une certaine forme. Lorsqu'on parle de « projet » il s'agit toujours de métiers, de fonctions productives, et c'est problématique.

► Pour une personne accueillie, son objectif de vie peut être simplement qu'on lui foute la paix, pas de rentrer dans une vie productive et rentable pour la société.

► Vivre avec des personnes différentes permet d'accéder à un nouvel univers et donc à de nouvelles formes de désir. Cela aussi peut constituer un levier.

► Les personnes qui sont accueillies dans le collectif ne l'ont pas choisi. C'est le désir des personnes qui accueillent, qui ont monté la structure ou qui y travaillent. Comment accompagner les accueilli-es à trouver du désir là-dedans ?

► Dans l'accompagnement, il y a une vision très individualiste, qui ignore complètement la dimension collective. Comment valoriser le fait de vivre en collectif ? Comment en faire un levier ?

LA SÉCURITÉ AU SERVICE DES LIBERTÉS :

- ▶ Dans un lieu qui accueille des jeunes, il faut se poser la question de quelles libertés on veut accorder. Cela est essentiel et permet de créer une ouverture sur le monde, mais c'est aussi une responsabilité. Il est possible d'assortir cette liberté de règles pour assurer une certaine sécurité. Par exemple, des jeunes à qui on permet d'avoir des scooters pour se déplacer et aller jusqu'en ville, mais avec en contrepartie l'assurance qu'ils partent toujours avec leur téléphone pour prévenir de leurs déplacements, appeler en cas de besoin, etc.
- ▶ La question à se poser c'est : « Qui veut-on sécuriser ? Les personnes accueillies ? Les personnes responsables des accueilli-es ? La société ? Les biens matériels ? »
- ▶ La logique du risque zéro a été implémentée pour sécuriser les personnes responsables et les institutions. Les grosses institutions prennent des mesures pour se protéger, pour faire perdurer leur projet et ce, au détriment de la liberté des personnes accueillies.
- ▶ À leur décharge, si elles ne le faisaient pas, la sanction serait très lourde. Elles sont obligées dans un sens de mettre des choses en place, au risque de voir l'établissement fermer.
- ▶ Le besoin de sécurité vient du fait de devoir rendre des comptes. À partir du moment où on doit répondre de nos actes dans un cadre d'accueil, cela crée de la peur, pour soi, pour la structure. Alors on cherche à se protéger de ce risque.
- ▶ De fait, on surprotège les personnes vulnérables, on leur enlève des libertés fondamentales comme le droit de se faire mal, de vivre des aventures, de se confronter à la vie, etc. Viser une absence totale d'accidents et de risques, c'est passer à côté de la vie.
- ▶ Les professionnel·les doivent se rappeler qu'ils n'ont pas plus de droits dans un lieu d'accueil que dans le reste de la société. Par exemple, une personne accueillie adulte qui est diabétique et qui aurait une boîte de chocolats. Le personnel n'a absolument pas le droit de la lui retirer, même si cela peut constituer un risque pour elle. C'est son droit de faire ce choix, il s'agit d'une liberté fondamentale, comme ce serait le cas hors de la structure.

L'institution ne confère pas de pouvoirs supplémentaires aux accueillant·es du fait de leur statut.

► Dans le cadre de l'accueil, il existe une obligation de moyen mais pas de résultat.

► Dès qu'on parle de sécurité, on pense immédiatement à la sécurité physique, on oublie bien souvent la sécurité affective. Par exemple, offrir la possibilité à des accueilli·es de faire des choses qui peuvent impliquer le risque de se blesser, mais le faire dans un cadre bienveillant, en apportant le soutien et le réconfort nécessaires, c'est leur offrir de la liberté et leur assurer une sécurité émotionnelle, même si la sécurité physique n'est pas garantie. Et c'est primordial aussi.

► C'est le cadre dans lequel s'exprime la liberté qui compte : selon l'environnement, les risques ne seront pas les mêmes. Ainsi, créer un cadre sécurisant (pour la structure, pour les accueillant·es) peut permettre d'offrir plus de liberté.

► Se porter garant·e de la sécurité physique et psychologique d'une personne est une grande responsabilité et cela a un prix. La liberté est donc quelque chose qui se base sur la confiance, cela doit être un échange, elle se mérite.

► Pour qu'il y ait liberté, il faut nécessairement des contraintes. Il doit y avoir une gestion de cette liberté pour que cela fonctionne, qu'elle soit respectée et qu'il y ait une prise de conscience du fait que cette liberté existe. Par exemple, sur un lieu d'accueil, laisser un libre accès à des outils, ne pas fermer les portes à clé, etc. c'est offrir une certaine liberté mais cela doit être assorti de règles pour assurer la sécurité de toutes les personnes sur le lieu et ainsi préserver ces espaces de liberté.

► Citation de Lacordaire¹ : « [...] c'est la liberté qui opprime, et la loi qui affranchit. »

► Bien souvent, c'est aussi la société que l'on cherche à sécuriser. Imposer des règles qui limitent les libertés lui permet de se protéger des marginaux·les.

1. Henri-Dominique Lacordaire (1802-1861) : prédicateur, journaliste, homme politique et religieux français.

► La sécurité est une réponse rapide pour des problèmes qui requièrent du temps pour se résoudre. C'est l'option de la facilité et de la rapidité, ce n'est pas pour autant la bonne solution.

► Il faut se demander si nos propres besoins de liberté, en tant qu'accueillant·es, sont partagés par les accueilli·es. Par exemple, notre envie de vivre sur un lieu où les portes ne sont jamais fermées à clé car le maître mot est la confiance n'est pas forcément du goût des accueilli·es, qui auraient parfois besoin de ça pour se sentir en sécurité et donc à l'aise dans leur lieu de vie.

► Et ces besoins peuvent évoluer avec le temps, en fonction du vécu de chacun·e, de ce qu'il s'est passé sur le lieu, etc. Nos besoins de liberté et de sécurité changent, ils ne sont pas immuables.

MALTRAITANCE/BIENTRAITANCE :

► Le concept de maltraitance est complexe et flou, y compris dans sa définition juridique (abordée le matin même en atelier, voir l'article « Ce que parler veut dire », p. 22).

► La maltraitance est caractérisée à la fois par un rapport à la loi et par un rapport à l'individu·e.

► Pour se considérer comme victime, il faut déjà savoir ce qu'est la maltraitance, en avoir la lecture.

► Le rapport à l'individu·e est primordial pour appréhender cette notion de maltraitance, car un même comportement pourra être vécu comme une maltraitance par une personne et pas par une autre. Et le fait que la maltraitance puisse en partie dépendre de la perception de la personne concernée, qu'un même acte puisse être ou non considéré comme de la maltraitance, peut faire peur.

► Nous sommes tous·tes vulnérables à un moment ou à un autre de notre vie. Nous pouvons donc tous·tes être victimes un jour. Il est important de garder cela à l'esprit.

► Pour savoir comment adopter le comportement adéquat, il est nécessaire d'apprendre à se connaître réciproquement, de mettre en mots tout cela pour soi et au sein de l'équipe qui accueille, puis avec les accueilli-es.

► Les professionnel·les doivent être à l'écoute des un-es et des autres et savoir dire à leurs collègues lorsqu'il paraît nécessaire de revenir sur une situation, de changer des pratiques, etc. La dimension collective de l'équipe est importante.

► Si un acte de maltraitance survient, c'est toute l'équipe qui en est responsable. La responsabilité est collective, pas individuelle. Il est nécessaire au sein d'une équipe de prendre soin de soi autant que des autres, de partager ses limites et d'écouter, voire d'anticiper celles des autres.

► Comment faire lorsqu'un acte crée un clivage au sein d'une équipe ? Si un même acte est considéré par certain-es accueillant-es et certain-es accueilli-es comme maltraitant mais pas par les autres, comment régler ce conflit ?

► On apprend que dénoncer un acte de maltraitance est une façon de protéger les victimes. Mais il est nécessaire d'appliquer une forme d'échelle de la maltraitance. On ne peut pas traiter de la même manière des agressions physiques ou sexuelles et le fait d'élever la voix dans une discussion.

► Pour analyser une situation et positionner le curseur sur l'échelle de la maltraitance, on est obligé-es de faire du cas par cas. Prenons l'exemple de la contention. Contenir physiquement une personne sans contexte est évidemment une forme de maltraitance. Mais la contention en cas de crise où la personne se met en danger ou met les autres en danger ne relève pas de la maltraitance, elle est parfois nécessaire.

► Se pose la question du mensonge : si une part de l'appréciation de la maltraitance vient de l'individu-e et de sa perception, comment faire pour être sûr-e que sa parole est juste et qu'il ne s'agit pas d'une tentative de cliver ou de régler des comptes ?

► Il ne faut pas oublier non plus que certaines personnes accueillies ont elles-mêmes subi d'importantes violences dans leur vie. Et la maltraitance vient souvent rejouer des schémas de violence.

► C'est quelque chose qui doit se travailler dans la pratique au quotidien. Car au moment de l'action, il s'agit d'une réaction à une situation. L'important, c'est le travail qui vient ensuite, pour analyser, décortiquer et ajuster cette réaction. Et cela relève de la bientraitance.

► On passe souvent beaucoup de temps à se focaliser sur la maltraitance, mais il est tout aussi important au sein d'une équipe de discuter de la bientraitance. En effet, tout le monde ne met pas la même chose derrière ce terme et en voulant prendre soin on peut parfois le faire mal. Ce qu'on pense être un comportement bientraitant peut ne pas l'être, voire peut être maltraitant. En discuter est donc essentiel, il est nécessaire de revenir sur les situations passées avec l'équipe d'accueil, avec les accueilli-es.

► Il n'existe pas de définition de la bientraitance dans la loi, seulement des recommandations de bonnes pratiques². La bientraitance consiste à faire des aller-retours constants entre le penser et l'agir. Il est important de le faire pour soi, mais le travail ne peut pas être uniquement individuel.

► C'est là que prend tout son sens le concept de supervision, d'analyse des pratiques. C'est à cela que ça sert d'analyser les situations, de les détricoter pour comprendre ce qui a été mal fait, ce qui peut être amélioré, ce qui doit changer. C'est une façon de faire preuve de bientraitance.

► Mais même si le travail se fait au sein d'une équipe, il s'agit tout de même du prisme d'un groupe donné. Il faut faire attention à ne pas avoir une vision trop concertée. Et garder à l'esprit que le travail collectif au sein de ce groupe donné peut être en opposition avec la vision du monde extérieur.

2. L'HAS (Haute Autorité de Santé) et la FORAP (Fédération des Organismes Régionaux et territoriaux pour l'Amélioration des Pratiques et organisations en santé) proposent par exemple une charte de la bientraitance en 10 points sur internet.

https://www.has-sante.fr/plugins/ModuleXitiKLEE/types/FileDocument/doXiti.jsp?id=c_1322043

CONFÉRENCE GESTICULÉE : « LA DÉMARCHE QUALITÉ, J'EN VEUX PAS ! CE QUI COMPTE NE SE COMPTE PAS MAIS SE RACONTE... »

« Un jour, des types sont arrivés sur mon lieu de travail en poussant une grosse roue qui écrasait tout sur son passage. Ils nous ont expliqué qu'il fallait qu'on s'améliore, que c'était possible si on respectait la procédure à la lettre et que ça ne s'arrêterait jamais. Que ça allait nous faciliter la vie et nous faire faire des économies. On s'est rapidement rendu compte qu'il y avait une arnaque et que la qualité qu'on nous fourguait n'avait rien à voir avec la qualité de la vie.

Cette conf' traite des ravages de la démarche-qualité dans les métiers du social et des possibilités de réinventer des espaces collectifs de lutte avec nos racines d'éducation populaire. Elle parle aussi des gens, ceux qu'on accompagne, ceux qui ont craqué, ceux qui essayent encore, ceux qui nous inspirent... »



Stéphanie Rieu, travailleuse sociale « pour de vrai » et gesticulante, nous emmène avec elle pour deux heures d'exploration de ce fabuleux monde parallèle qu'est la démarche qualité. Cette religion, façon mythe de la caverne de Platon, que nous bâtissent de lointain·es technocrates bien-pensant·es (?) pourrait ressembler à la vraie vie. Mais voilà, tout y sonne creux et se révèle plat. Nous ressortons enrichi·es du récit de l'histoire de Stéphanie. Elle en rigole aujourd'hui, mais il est clair que cet épisode ne l'a pas laissée indemne et sa sincérité est poignante. Autant le sont les références et ressources mobilisées, qui étayent et universalisent son vécu intime.

Cette conférence nous a interpellé·es au moment où, en amont des JERLVA, nous cherchions des intervenant·es à programmer. Nous nous sommes demandé si elle avait sa place dans le « in », avec les interventions sérieuses ou bien dans le

« off », pour le programme du soir, plutôt détente. Oui, l'objet conférence gesticulée, un peu hybride, à la fois intello mais aussi mis en scène pour accrocher l'auditoire, mélangeant le sérieux de la conférence avec le supplément d'âme de l'animation mouvementée, nous a désarçonné·es. Au cours de la rédaction des Actes, nous étions toujours perplexes. On ne pouvait pas ne pas en parler tellement la conférence nous a apporté du grain à moudre, et en même temps il était difficile d'y dédier un article complet qui extrairait une quelconque essence, bien trop volatile car née du mouvement. Nous poursuivons donc l'entre-deux, en glissant ici juste quelques mots pour vous dire qu'on a adoré et pour vous conseiller d'aller l'écouter si vous avez l'occasion de croiser Stéphanie sur un évènement militant. Et avis à celles qui aiment refaire le monde le temps d'un soir, en « in » ou en « off », cette fervente utopiste est du genre intarissable !

~~~~~  
**latelierpopulaire@orange.fr**

# VOUS AVEZ DIT PSYCHOTHÉRAPIE INSTITUTIONNELLE ?

## INTRODUCTION À LA PSYCHOTHÉRAPIE INSTITUTIONNELLE ET MISE EN PARALLÈLE DE CETTE NOTION AVEC LA PRATIQUE EN LVA.

*Présentation de Claude Claverie, psychiatre, et Cécile Almeras, psychologue, toustes deux membres de l'association culturelle de Saint-Alban et intervenant-es auprès du Lieu de Vie et d'Accueil Les Drageons en Lozère.*

« Qu'est-ce que je fous là ? » question posée par Jean Oury dans la suite de François Tosquelles, comme l'interrogation du soignant sur son désir d'y être (d'être-là).

Les deux intervenant-es nous dressent en introduction le tableau sombre d'un constat partagé sur l'état actuel de l'hôpital public. Sur fond de désillusion il et elle se questionnent sur ce qu'il reste de la psychothérapie institutionnelle à l'hôpital, tout en tentant de maintenir vivant son enseignement au travers de leur engagement dans l'association culturelle de Saint-Alban<sup>1</sup>.



C'est en effet dans cet hôpital lozérien, au cœur de Saint-Alban, que François Tosquelles et quelques autres ont contribué à humaniser la prise en charge de la folie, à penser

---

1. <https://epsm-lozere.fr/l-epsm/vie-culturelle/lassociation-culturelle/>

autrement et à plusieurs l'accueil et le soin qui lui étaient jusqu'alors réservés. Et c'est en traversant la guerre ensemble, enfermés en ce lieu devenu espace de résistance, que patient-es et soignant-es, artistes, êtres de passage, villageois et villageoises se sont mis-es à s'entraider et à organiser la vie de l'hôpital et du village pour survivre. Dans ce contexte particulier, le club est né, cette aire démocratique et coopérative où s'organise la vie de l'hôpital : organisation d'activités de travail et de loisirs et soin particulier apporté à l'ambiance.

À la fin de la guerre, le constat est fait que les patient-es vont bien. On tombe alors les murs de l'hôpital et c'est l'ouverture sur la cité, tout en maintenant vivante l'organisation du collectif au sein même de l'hôpital. Les clubs thérapeutiques perdurent et les patient-es peuvent y trouver leur place. Autant de possibles où chacun-e, au travers d'un bricolage singulier, peut s'inscrire dans le collectif, s'inscrire dans une forme de lien social malgré l'aliénation.

La psychothérapie institutionnelle est pensée et créée pour des patient-es psychotiques.

Pour ce fou, cette folle « *qui doit reconstruire son monde tous les matins<sup>2</sup>* », l'institution offre des espaces ouverts, des possibles, des « *constellations transférentielles<sup>3</sup>* » qui vont permettre un ancrage, autant de points de repères dont les patient-es pourront se servir pour soutenir leur sentiment d'existence.

La psychothérapie institutionnelle considère en effet, dans son positionnement éthique et politique, les patient-es en capacité d'être et d'agir dans le social du lieu dans lequel ils et elles sont soigné-es.



Considérant que les patient-es psychotiques subissent une double aliénation : psychopathique et sociale, Jean Oury questionne la manière dont les logiques

---

2. Jean Oury

3. Pierre Delion

institutionnelles peuvent entretenir la pathologie du-de la patient-e (pathoplastie). La psychothérapie institutionnelle part du principe qu'il faut d'abord « soigner l'institution », réduire l'aliénation sociale, avant de pouvoir traiter l'aliénation psychopathologique.

Il ne s'agit donc pas d'une technique mais d'un mouvement qui regroupe des concepts et des pratiques (praxis), un mouvement issu d'une réflexion permanente sur les notions d'institution, de soin, de collectif et ce, au travers de débats et d'échanges où la parole de chacun-e peut s'entendre et qui permettent aux soignant-es de questionner leur désir d'y être : « Qu'est-ce que je fous là ? »

Aussi la fonction soignante n'est pas réservée aux médecins mais à l'ensemble du personnel, à chaque membre sur le lieu, qui forme ainsi le collectif soignant.

La psychothérapie institutionnelle, en tant qu'« enfant de la psychanalyse », utilise le transfert comme modalité de soin. Or la cure type, la relation transférentielle un-e pour un-e telle que l'a inventée Freud, n'est pas adaptée à la personne psychotique dont le transfert est multiple, dissocié. C'est pourquoi la psychothérapie institutionnelle

s'organise comme un espace collectif de soin où le transfert des patient-es peut se déposer, se projeter, sur tel-le ou tel-le soignant-e, à la manière d'une constellation dont les éléments distincts constituent un ensemble.

Les nombreux temps d'échanges interprofessionnels, où la parole de chacun-e est prise en compte, peu importe sa fonction (médecin comme personnel en charge de l'entretien) permet de regrouper l'historicité des patient-es et tente de dresser un portrait de qui il ou elle est en rassemblant ces différentes parties. Ces « *constellations transférentielles* » s'inscrivent dans la quotidienneté des patient-es et fonctionnent comme un soutien à la symbolisation.

Alors qu'une des vertus de la psychothérapie institutionnelle est d'animer et d'encourager les échanges afin de maintenir vivant le collectif, les « temps modernes » l'en découragent, voire l'en empêchent. Les politiques de l'hôpital public malmènent la psychothérapie institutionnelle au travers de la tarification à l'acte, de la perte de la politique de secteur, du cloisonnement des professionnel-les, de la nécessité d'échanges d'informations concrètes, évaluables et numérisables, au détriment de la parole,

de l'élaboration à plusieurs et du débat, qui permettent de concevoir l'humain comme un être individuel et social, porté par une histoire, une culture qui lui préexiste. Parfois ce même humain, alors que la pathologie prend le dessus, voit son existence réduite à la souffrance et à la solitude. Dans l'éthique que porte la psychothérapie institutionnelle, l'accueil et la prise en charge de cette personne ne peuvent se faire qu'à plusieurs, dans un travail clinique « à son chevet », réfléchi et adapté à sa singularité.

Les intervenant·es s'accordent sur ce constat que l'hôpital public n'est plus aujourd'hui un espace clinique mais un espace de gestion de groupes ; de groupes de malades avec des troubles similaires qui permettent

l'habilitation d'ouverture d'établissements. La gestion des patient·es se pense donc plus en termes de flux que de singularité et de souffrance, et les logiques d'établissement prévalent sur celles de l'institution.

Les LVA, par leur taille, leur engagement et leurs valeurs proches de celles portées par la psychothérapie institutionnelle, semblent aujourd'hui plus proches de cette notion de soin de la personne que ne l'est l'hôpital. Dans les LVA, ces lieux collectifs du vivre-ensemble, une attention particulière est portée à l'ambiance, à la stabilité d'accueil. L'engagement éthique et politique des LVA s'inscrit au sein des échanges et permet de maintenir vivantes la démocratie et la pensée multiple.

---

## **APRÈS LA PRÉSENTATION DES DEUX INTERVENANT·ES, UN MOMENT D'ÉCHANGE EST ORGANISÉ AVEC LES PARTICIPANT·ES.**

[Participant·e] - Comment, en LVA, ne pas être à toutes les places ? Entre l'accueil, le vivre-avec, le collectif... ?

[Participant·e] - Il peut être nécessaire de recréer une équipe en ambulatoire : médecin, psychomotricien, thérapeute... pour remettre de l'espace, du dedans et du dehors.

Aussi je ne vais plus aux rencontres de Saint-Alban car c'est juste une vitrine, dans les faits les soignants ne sont plus entendus ni respectés par les médecins actuels.

La clinique, c'est aussi la nécessité d'en parler, c'est la supervision.

**[Participant-e]** - On peut mettre en place un réseau mais le problème c'est le manque de stabilité pour les jeunes car tous les repères ne cessent de changer, sans prévenir. Comme quand les professionnels s'en vont, sans préparation au préalable.

**[Intervenant-e]** - La manière d'entretenir la stabilité c'est le lien, au cas par cas. Vous n'êtes pas tout mais vous êtes un point d'appui.

**[Intervenant-e]** - On a parlé de l'hôpital mais il y a aussi l'ASE avec qui vous devez vous achopper sur l'historicité du patient. Vous devez inventer, bricoler, créer.

**[Participant-e]** - Tu pourrais me faire un papier où tu évoques la situation de l'hôpital et les besoins de structures type LVA comme lieux de soin pour justifier une demande d'augmentation du prix de journée ?

**[Participant-e]** - Il faut être vigilants avec qui on pactise pour augmenter le prix de journée. Moi dans ces instances, je leur fais croire que je sais, pour les noyer d'un faux savoir, pour utiliser leur jeu politique.

**[Participant-e]** - Il est important de repérer qui a le plus besoin de qui. Est-ce que c'est nous, pour bouffer, ou est-ce que c'est l'ASE, pour savoir à qui n'appartient pas ce gosse ? C'est un jeu de poker. Pour éviter l'enfermement on utilise des mots, on utilise plein de trucs, il faut bien être un peu fous pour trouver des solutions.

**[Intervenant-e]** - Travailler en partenariat permet de ne pas être tout pour le gamin concerné. Si on a le luxe de pouvoir faire des réunions inter-unités, ça permet de constater certaines choses, parce qu'on n'est pas tous à la même place. Il ne s'agit pas de trouver des super-compétents mais un ailleurs, d'autres espaces.

[Participant-e] - La psychothérapie institutionnelle ne peut pas exister dans un monde où les choses bougent à une telle vitesse, car ça prend du temps de récolter une constellation transférentielle.

[Intervenant-e] - Rappelons-nous l'expérience de Laborit, où des rats sont mis dans deux cages différentes et sont soumis à des décharges électriques régulières. Celui qui ne peut pas bouger et qui subit les décharges finit par crever ; alors que celui qui peut bouger et qui subit les mêmes décharges arrive à les supporter.

[Intervenant-e] - Finalement, la base de la psychothérapie institutionnelle c'est de considérer l'autre comme un être humain, c'est aussi du mouvement. Cela ne se fait plus à l'hôpital mais ça va perdurer et ça perdure déjà sous d'autres formes, en LVA par exemple.

On peut aussi pousser plus loin cette réflexion en abordant la question du « holding du holding » : comment les équipes qui soutiennent sont-elles soutenues ?

---

## RÉFÉRENCES :

- ▶ Dominique Depenne, *Éthique et accompagnement en travail social*, Éditions ESF, 2019.
- ▶ Clotilde Leguil, *L'ère du toxique, essai sur le nouveau malaise dans la civilisation*, Éditions PUF, 2023.
- ▶ Jean Oury, « Les résistances » dans *Résistances et transferts, enjeux cliniques et crise du politique*, sous la direction de P. Chemla, Éditions Érès, 2004.
- ▶ Joseph Rouzel, *La prise en charge des psychoses dans le travail éducatif*, Éditions Érès, 2018.
- ▶ Barbara Stiegler, *Du cap aux grèves, récit d'une mobilisation*. Éditions Verdier, 2020.

- ▶ Regard sur la folie, film documentaire de Mario Ruspoli, 53 min, 1962.
- ▶ Sur l'adamant, film documentaire de Nicolas Philibert, 109 min, 2023.
- ▶ Conférence de Joana Masó : *François Tosquelles et la culture de la psychothérapie institutionnelle* (<https://youtube.com/watch?v=wHPjAB1PWrg&feature=shared>).

# RUSES DE RICHES, PAUVRES DE NOUS !

*Jean-François Draperi est maître de conférence en sociologie, spécialiste de l'économie sociale et solidaire (ESS) et ancien directeur du Centre d'économie sociale du Conservatoire national des arts et métiers. Il est invité aux Rencontres du Gerpla pour présenter son ouvrage intitulé Ruses de riches. Pourquoi les riches veulent maintenant aider les pauvres et sauver le monde ? L'idée de son intervention est de permettre de découvrir quelles dynamiques sont à l'œuvre au niveau macro dans le secteur social et médico-social afin de voir ce qui se trame au-delà de la paisible (?) clairière dans laquelle évoluent les LVA.*

Jean-François Draperi commence sa conférence par un rappel des fondements de l'économie sociale et solidaire pour essayer de déterminer quelles en sont les premières traces. Ce qui amène naturellement la question suivante : « Est-ce que l'ESS est une réponse à l'ère capitaliste ou est-ce qu'elle existait déjà avant celle-ci ? »

L'exemple qui suit est une parfaite illustration des liens étroits qui existent entre l'ESS et le capitalisme, ainsi que des dérives d'instrumentalisation qui en découlent.

De récents textes de loi – la loi de transition énergétique de 2015 et le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire (loi Garot) – ont



conduit à des avancées sociales et environnementales dans le domaine de la grande distribution, notamment en obligeant les grandes surfaces à ne plus jeter les invendus

alimentaires non périmés. La loi est incitative : l'entreprise, si elle s'y conforme, a droit à des déductions fiscales<sup>1</sup>. Et voici comment le capitalisme parvient à donner une valeur économique à ses déchets pour en tirer profit. Ces profits sont évidemment toujours monopolisés par un petit nombre. L'entreprise Phenix, jeune start-up, flairé un bon coup et se positionne sur les invendus, qui bientôt deviennent un marché. Phenix propose à ses clients, les grandes surfaces, des processus d'« optimisation de la valorisation des invendus et déchets » en trouvant de nouveaux débouchés pour ces produits, et se finance en prélevant une commission sur leur vente. C'est très rentable, puisque nous parlons là de quantités énormes de nourriture. En effet, selon Phenix : « un tiers de ce qui est produit pour l'alimentation n'est pas consommé », ce qui représente pour les plus gros acteurs du secteur (cibles privilégiées de la start-up) « entre 500 et 2000 euros d'invendus quotidiens par point de vente ». Alors oui, grâce à Phenix le gaspillage est réduit et les invendus servent même une mission sociale et solidaire lorsqu'ils sont mis à disposition d'associations. Mais, mais,

mais... Cela ne prend pas en compte le problème de manière globale, en réfléchissant au système de sur et de mal-production, et en tentant de le résoudre. Bien au contraire, avec la complicité de l'État, les invendus sont intégrés dans la logique capitaliste du marché et la surproduction devient nécessaire à l'économie de l'entreprise. Ceci empêche donc toute remise en question du système qui la produit. En outre, les investisseurs qui soutiennent le projet sont loin de poursuivre un but altruiste. Ces gens-là sont issus de l'industrie, des cabinets de conseil ou du secteur bancaire et s'ils s'intéressent aux causes sociale et environnementale c'est parce qu'ils considèrent que ce sont des marchés porteurs. Et comme tout bon investisseur, ils cherchent en premier lieu le rendement de leurs investissements. Avec Phenix c'est réussi, vu la croissance qu'affiche la start-up : en seulement 4 ans, 900 magasins (dont des grands groupes comme Carrefour, Leclerc, etc.) font appel à elle et la société a désormais l'intention de se développer au niveau européen. Ces nouvelles techniques économiques, apparues vers les années 1990, portent le nom d'entrepreneuriat

---

1. Qui peuvent être importantes, comme le clame l'alléchant article « Comment le Carrefour City de Livry a divisé par deux ses impôts en donnant ses invendus ? » sur le site internet de l'entreprise Phenix, dans les pages destinées aux professionnels.

<https://www.wearephenix.com/pro/diviser-par-deux-ses-impots-avec-phenix/>

social (ES). Le but affiché est de servir le bien commun et d'agir aux niveaux social et environnemental. Mais il ne faut pas s'y tromper,

l'objectif principal demeure la rentabilité. L'entrepreneuriat social est l'avenir du capitalisme, il représente les marchés de demain.

## **AU COMMENCEMENT, ÉTAIT L'ESS**

Pendant plus d'un siècle, la seule critique visible au mouvement capitaliste a été le marxisme. Et pourtant d'autres propositions, réfléchies par des mouvements alternatifs, ont existé. Jean-François Draperi en énumère quelques-unes :

- ▶ L'émergence des entreprises détenues par les travailleurs, comme les coopératives de production.
- ▶ Les micro-républiques des travailleurs (MRT). Mouvement qui culmine en 1848 à travers la création des associations ouvrières de production, coopératives initiées par des travailleurs qualifiés. Le projet a pour objectif autant l'abolition du salariat que la création d'une économie démocratique à l'échelle « micro », celle de l'entreprise.
- ▶ Les coopératives de consommateurs. Faisant suite et écho aux micro-républiques des travailleurs, les macro-républiques des consommateurs se développent à partir des années 1880 et jusqu'aux années 1970. Elles s'appuient sur des coopératives qui donnent un rôle important aux consommateurs, et peuvent prendre plusieurs formes : mutuelles, centrales d'achat, etc.
- ▶ Les systèmes de développement endogène, soit les systèmes dont la nature, les finalités et les moyens restent aux mains des acteurs qui la portent, et qui se concentrent donc sur le niveau local.

## QUELQUES DATES CLEFS DANS L'ÉVOLUTION DE L'ESS :

**1950-1970** : les coopératives, mutuelles et associations doivent faire face à une concurrence toujours plus forte.

**1970-1975** : les coopératives et les mutuelles, suivies ensuite par les associations, se réunissent en France au sein du CLAMCA (Comité de liaison des activités mutualistes coopératives et associatives) en 1974. C'est la création de la 1ère organisation de l'économie sociale, reconnue par l'État en 1981.

**1980-2000** : l'économie solidaire voit le jour et on assiste au renouveau des pratiques de solidarité avec les populations en difficulté d'insertion.

**1990-2010** : dans un contexte d'inégalités croissantes, de crises économiques, financières et sociales, de nouvelles pratiques d'ESS émergent et avec elles, de nouvelles structures économiques : SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), CAE (coopératives d'activités et d'emploi), coopératives sociales, commerce équitable, etc.

**Courant 2000** : les universités et grandes écoles se mettent à enseigner l'ESS. Celle-ci devient un objet d'étude abordé sous l'angle des nouvelles théories économiques, issues du libéralisme.

## ESS ET CAPITALISME

Jean-François Draperi revient sur le fait que le projet affiché par l'ESS depuis ses débuts est de changer le monde, en se basant non plus sur la lutte des classes, mais sur le concept de solidarité. Le problème est que le système dominant actuel n'a que faire de la solidarité. Et toute proposition qui va dans ce sens se voit opposer une réponse capitaliste, avec pour seul mot d'ordre la création d'un marché... porteur.

C'est à partir de cette idée qu'est conceptualisée la stratégie du BOP ou « Bottom Of the Pyramid<sup>2</sup> ». Le BOP se base sur la leçon d'économie capitaliste suivante : plus il y a d'inégalités plus le marché est important. L'augmentation des inégalités convient à l'économie capitaliste, car elle provoque la segmentation des marchés, l'élargissement du marché des pauvres et l'augmentation de la capacité d'investissement des

---

2. Coimbatore Krishnao Prahalad and Stuart Hart, *The Fortune at the Bottom of the Pyramid*, 2002.

multinationales et des milliardaires. La pyramide représente une société marquée par une bipolarisation : la multitude des très pauvres et l'extrême richesse d'un petit nombre. Même si les pauvres ont un pouvoir d'achat incomparablement moindre par rapport aux riches du sommet de la pyramide, la base est tellement large qu'elle peut permettre de générer des bénéfices importants.

Les multinationales, pour conquérir ce nouveau marché qu'est le marché des pauvres, vont afficher leur volonté humaniste (d'où l'apparition de termes comme « responsabilité

sociétale des entreprises », « missions », etc.). Elles transforment ainsi, auprès de l'opinion et des pouvoirs publics, le pouvoir d'investir en devoir d'aider ! C'est comme ça qu'elles peuvent proposer des microcrédits à un taux de 27%, qui trouvent clients parmi les franges les plus défavorisées de la population, tout en (se) faisant croire qu'elles œuvrent pour le bien commun. En ciblant le marché énorme représenté par le bas de la pyramide et en proposant des produits adaptés à cette population, les entreprises disent lutter contre la pauvreté tout en faisant des profits.

**Entreprises multinationales :  
80% du CA auprès de moins  
de 1 milliard d'habitants**

**3 à 4 milliards de  
pauvres ayant besoin  
d'eau, de yaourts et  
de microcrédits**

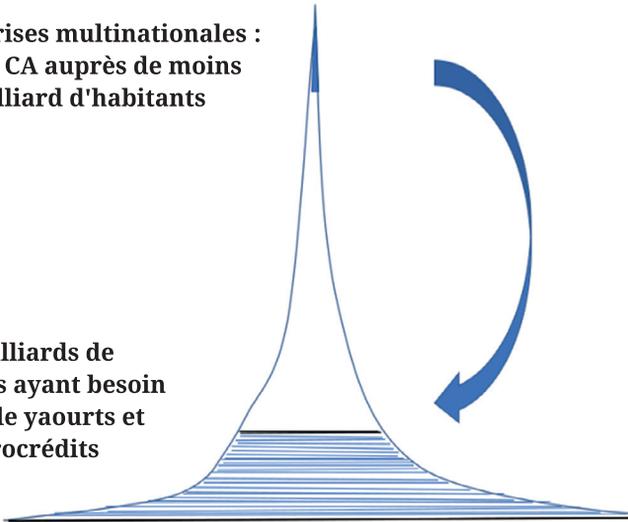


Illustration de la stratégie du BOP

## DE L'ESS À L'ES

Pendant les 30 Glorieuses (1945-1975), l'enrichissement des classes moyennes a conduit à la création d'épargnes, placées dans des fonds de pensions et des assurances vies.

Dans les années 1970, les fonds de pensions ont dépassé en valeur les fonds des milliardaires. Ceux-ci font donc pression pour que l'investissement dans les fonds de pension soit libéralisé et que l'économie se développe selon un principe d'investissement et de rendement sur investissement.

Dans les années 1980, une nouvelle génération d'opérateurs vient complexifier et rendre plus concurrentiel l'entre-soi des milliardaires. Ils réussissent à imposer leurs techniques (aujourd'hui jugées destructrices, comme celles qui ont déclenché la crise des subprimes en 2008) puis à les légitimer en les faisant enseigner dans les écoles de commerce ainsi qu'en finançant des recherches au sein des universités.

Leurs méthodes se répandent progressivement à tous les domaines de l'économie jusqu'à aboutir dans

les années 1990, aux États-Unis, à la *venture philanthropy* ou philanthropie à risques. Les concepts du capital-risque et du management sont transposés aux secteurs non lucratifs, sous couvert de nouvelles pratiques morales et de visée philanthropique.

C'est ce qui aboutit en France, au tournant des années 2000, à l'émergence de l'entrepreneuriat social (ES) et des entrepreneurs sociaux. C'est à cette époque que des personnes influentes dans le milieu de l'ESS français (Hugues Sibille, Jean-Marc Borello<sup>3</sup>, etc.) sont invitées aux États-Unis par la French-American Foundation. Le but du voyage est de leur faire rencontrer des entrepreneurs sociaux étasuniens. À leur retour, ces Français deviennent les hérauts d'un grand projet : intégrer l'entrepreneuriat social à l'économie sociale et solidaire. C'est chose faite en 2014, lorsque la loi Hamon<sup>4</sup> entérine l'entrée de l'entrepreneuriat social dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

---

3. Lire à son sujet : Hemmerich M. et Méténier C., *Groupe SOS, le requin du social in La revue dessinée*, n°42, Hiver23/24, p.10-45.

4. Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000029314840>

Pourtant, des différences fortes existent entre ces deux modèles. Alors que le programme de l'entrepreneuriat social consiste à « lier les grands groupes et les pauvres pour résoudre les problèmes sociaux en étendant le marché », celui de l'ESS se résumerait plutôt à : « imaginer des solutions pour mieux vivre ensemble, sans exclusion ». L'enjeu de l'ESS est de subordonner l'économie à la finalité sociale et de

penser cette finalité sociale non en termes économiques mais en termes d'émancipation individuelle et collective. À l'inverse, l'entrepreneuriat social a pour objectif principal la rentabilité. Pour autant, il se présente systématiquement comme une démarche à visée sociale, prétextant faire passer l'humain avant l'économique. On peut dire en cela que la stratégie de l'ES est avant tout de réussir à déplacer le débat.

## **QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE CES ENTREPRISES DE L'ENTREPRENARIAT SOCIAL**

Elles sont généralement de petite taille et prennent souvent la forme de start-up car elles doivent être souples et innovantes. Mais il peut aussi s'agir d'intra-prises, autrement dit de petites unités détachées au sein de grosses entreprises, bénéficiant de tout l'étayage administratif des grosses entreprises et donc plus solides que les associations sociales. Il peut également s'agir de fondations, issues de grandes entreprises voire de multinationales et gérées comme telles par leurs fondateurs.

Les projets sont souvent portés par de petites équipes, composées de deux à trois entrepreneurs individuels généralement formés dans des grandes écoles. Ces entreprises peuvent être pluridisciplinaires et allier les compétences commerciales et communicationnelles

d'un entrepreneur formé en école de commerce, les compétences opérationnelles d'un ingénieur et les compétences légales d'un juriste. En plus de ce trio gagnant, on trouve aussi un investisseur qui fournit le carburant permettant à la belle mécanique de tourner, et enfin, l'État qui se retrouve souvent partenaire via des appels à projets, des partenariats public-privé, etc.

On les identifie également par leurs codes communicationnels, typiques des écoles de commerce. Leur discours est radical et ambitieux, là où celui des associations est beaucoup plus modéré, nuancé et donc moins fédérateur. Ils utilisent des expressions comme : « changer le monde », « renaissance », « l'Humain », « changer d'échelle », « innovation », etc.

Ces petites entreprises sont imprégnées du modèle capitaliste et poursuivent des objectifs de rentabilité, en cherchant notamment à obtenir des positions de monopole sur un marché perçu comme

concurrentiel. Si elles ne peuvent devenir leader de leur marché, elles cherchent alors à être rachetées par un grand groupe, permettant ainsi à leurs créateurs et financeurs d'opérer une plus-value.

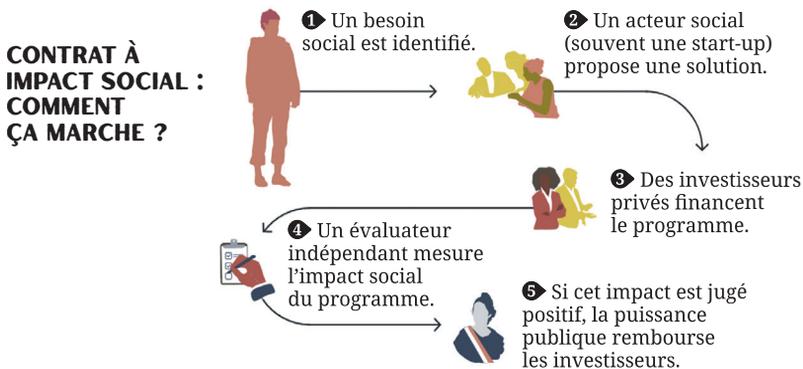
## LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LE NOUVEAU CAPITALISME : L'EXEMPLE DU CONTRAT À IMPACT SOCIAL

Le Contrat à impact social (CIS) est né à Londres en 2012 et s'est étendu depuis à d'autres pays (États-Unis, Australie, Pérou et France). Jusqu'alors très minoritaire en France, ce dispositif est mis en avant depuis 2019, date à laquelle le Haut-commissariat à l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale a constitué un groupe de travail

chargé spécifiquement de trouver des moyens pour développer plus rapidement les CIS en France<sup>5</sup>.

Jean-François Draperi propose d'appeler un chat un chat et de renommer le CIS en ÉPARC, pour : État partenaire du renouveau capitaliste. Il nous explique les raisons de ce choix.

Le fonctionnement du Contrat à impact social est simple. Le schéma ci-dessous en résume les grandes lignes :



5. Développement des Contrats à impact social (CIS) : les propositions du rapport Lavenir à consulter ici : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/banque-assurance-finance/finance-sociale-et-solidaire/developpement-contrat-impact-social>

Jean-François Draperi propose une autre lecture de ce schéma, en y ajoutant quelques étapes et quelques précisions.

- ① Des jeunes de classes privilégiées et bons élèves se forment dans des écoles publiques ou privées (donc financées par des grands groupes). L'école les invite à chercher de nouveaux marchés, BOP à l'appui, et de la reconnaissance sociale. Plusieurs veulent donner du sens à leur travail.
- ② Ils créent une start-up sociale sous forme de SAS<sup>6</sup> (ou d'association si besoin), accompagnés par une grande fondation. Ils se font financer par des investisseurs cherchant de nouveaux marchés. Ils cherchent leur public : des pauvres, des exclus, des réfugiés, des jeunes défavorisés, des immigrés. Des associations locales travaillant déjà avec ces personnes peuvent les y aider. Dès qu'ils ont connaissance d'un cas présentable, ils lancent une campagne de communication. Ils montent un site, créent une plate-forme et une communauté. Les mots qu'ils utilisent les désignent : c'est même à cela qu'on les reconnaît. S'il est couronné de succès, l'exemple est pris comme témoignage de leur réussite.
- ③ Tant que la start-up est fragile, les start-upeurs s'auto-exploitent. Leur énergie et leur bonne volonté leur permettent de tenir un certain temps, variable selon les profils et les projets. Si la start-up trouve son équilibre financier, les investisseurs privés, qui cherchent toujours de nouveaux marchés, participent au capital de la start-up.
- ④ Un évaluateur indépendant, formé lui aussi dans une grande école et reconnu par l'État, évalue l'impact social de la start-up.
- ⑤ Le résultat est positif ! L'État peut alors rembourser les investisseurs privés... avec des intérêts ! En effet, il leur offre un taux de rémunération de 6 % minimum, qui peut aller jusqu'à à 10 % selon les cas.
- ⑥ Si le secteur est vraiment porteur et qu'un changement d'échelle est souhaitable, la start-up devient une filiale d'un plus grand groupe. Le fondateur revend son entreprise en faisant une belle opération, prend une part de capital dans une ou des start-up dans lesquelles il croit et devient ainsi un investisseur cherchant à placer son argent... et entreprend à nouveau.

---

6. Société par action simplifiée

Ainsi, des entreprises privées se font financer par de l'argent public, à travers l'impôt, tout en affirmant aider les pauvres. Jean-François Draperi insiste sur « affirmant aider » et non pas « aidant » car lesdits opérateurs, s'ils sont bons en communication, en droit, sans doute en informatique et en anglais, en relations publiques, en rédaction de rapports, etc. n'ont pas de compétences en travail social.

Ce système de partenariat public-privé appliqué au monde du social semble offrir une situation de « gagnant / gagnant / gagnant / gagnant » :

- ▶ gagnant pour les investisseurs qui rentabilisent leur placement ;
- ▶ gagnant pour l'État qui rationalise l'aide publique ;
- ▶ gagnant pour l'opérateur (l'association, l'entreprise...) qui trouve ainsi les moyens d'exercer son travail ;
- ▶ gagnant pour le bénéficiaire, puisque l'impact social positif est garanti par l'évaluation indépendante.

Mais il soulève tout de même quelques problèmes. En effet, il suppose un accord idéologique et politique de la part de l'opérateur

qui doit prendre part au dispositif. Or, pour les travailleurs sociaux, le CIS c'est plutôt non. Ce sont donc les entrepreneurs sociaux (y compris des entrepreneurs ayant pris un statut associatif lorsque cela s'avère nécessaire) qui prennent ce qu'il faut bien appeler un marché. Ainsi, ce système étend toujours plus la place du marché. En outre, le bénéficiaire n'est pas gestionnaire du dispositif. En lui offrant un pouvoir d'agir très limité, ce mode opératoire exclut toute ambition d'émancipation. Enfin, le bénéficiaire et l'opérateur doivent accepter le marché du travail tel qu'il est et ne peuvent plus que répondre aux demandes formulées par les recruteurs.

L'innovation aujourd'hui est généralement liée à l'usage de nouvelles technologies. Mais qu'est-ce qui est vraiment innovant ? Mettre un CV design sur une plateforme ou proposer des entretiens approfondis, tester des situations de travail, constituer des groupes de réflexion, etc. ?

L'ensemble du dispositif repose sur l'existence d'inégalités, qu'il contribue à institutionnaliser. Le CIS est employé surtout pour certains projets, pour lesquels son efficacité est prouvée mais qui présentent un risque réel. Dans la pratique, il est

utilisé pour financer un « passage à l'échelle<sup>7</sup> », c'est-à-dire une uniformisation des pratiques, à grande échelle, sans prendre en compte les spécificités du territoire et des habitants pour lesquels on développe le projet.

Puisqu'il s'agit pour les investisseurs d'obtenir un retour sur investissement, seules les activités potentiellement rentables seront financées. Enfin, cette démarche qui augmente les inégalités et étend la marchandisation provoque l'aggravation de la pollution et de la crise

écologique. L'entrepreneuriat social n'offre pas de solution à ces problèmes, il se veut « pragmatique ». Mais être pragmatique n'interdit pas de réfléchir, surtout quand on affirme vouloir changer le monde !

Jean-François Draperi conclut son exposé en proposant des stratégies alternatives, parmi lesquelles on retrouve le besoin d'inscrire les projets sociaux dans des territoires et des milieux de vie, en prise avec le réel. Et là, pouf ! On retombe bien sur nos pattes de LVA !

---

*À la fin de la conférence, un petit temps d'échange avec la salle sous forme de questions-réponses a eu lieu, dont voici quelques bribes.*

## • LA QUESTION DE L'ÉCHELLE DE LUTTE

L'échelle est une notion importante : pour résister à l'industrialisation et aux volontés capitalistes, il semble primordial que les entreprises de l'ESS restent petites. Mais alors, faut-il se résoudre à occuper des niches ? Et comment penser un changement global ? Il nous manque une analyse générale du système pour pouvoir apprécier et reconnaître les luttes qui sont menées. Nos expériences sont singulières et c'est une bonne chose ! Mais comment

faire pour passer de cette expérience à petite échelle à une expérience collective transmissible ? Par le passé, les luttes s'illustraient à travers les mouvements sociaux, qui étaient vus comme des mouvements collectifs. Aujourd'hui, on met plus volontiers en avant des héros, des sauveurs, soit des individus. Pour contrecarrer cette tendance, il faut recréer des collectifs et les promouvoir. Le cœur de l'action est l'éducation au faire ensemble, au collectif.

---

7. Selon le rapport Lavenir, op cit, p.4.

## • LA QUESTION DE LA CONSOMMATION À L'HEURE ACTUELLE

Certes, les consommateurs sont de plus en plus confrontés à des plateformes et il est de plus en plus compliqué de consommer de manière locale et directe. Malgré tout, des initiatives éclosent un peu partout et il est primordial de les valoriser et de les soutenir. Il faut se dire que quelque

chose de très positif est en gestation.

Pour Jean-François Draperi, la responsabilité du changement ne devrait pas reposer uniquement sur les producteurs, ni sur les consommateurs ; ce changement devrait être le fruit de l'association de ces deux parties.

## • COMMENT RELIER LE SALARIAT ET L'ESS ?

Par le principe de double qualité : la personne est bénéficiaire par le biais de son salaire et partie prenante par son choix politique. Mais les situations diffèrent beaucoup selon la structure dans laquelle on travaille. Être salarié dans une coopérative agricole n'a rien à voir avec le fait d'être salarié à la Maïf.

Prenons l'exemple de cette entreprise anglaise qui a fait le choix d'augmenter les salaires plutôt

que de reverser les dividendes. Ce choix venait de la volonté de ne pas mettre les salariés qui travaillent dans l'industrie en concurrence avec les salariés des entreprises de l'ESS en leur reversant des formes d'avantages.

Et Jean-François Draperi conclut ce temps d'échange sur cette phrase : « La société nous demande d'aimer le travail, encore faudrait-il le rendre aimable ! »

---

### Pour aller plus loin :

Draperi J-F., *Ruses de riches. Pourquoi les riches veulent maintenant aider les pauvres et sauver le monde*, Editions Payot, 2020.

Hemmerich M. et Méténier C., *Groupe SOS, le requin du social* in La revue dessinée, n°42, Hiver23/24, p.10-45.

Hemmerich M. et Méténier C., *Groupe SOS, l'ogre qui dévore le monde associatif* in Le monde diplomatique, janv. 2023, p4-5.

Lavenir F. *Pour un développement du Contrat à impact social au service des politiques publiques*. Haut-Commissariat à l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale. Rapport du 30 juin 2019.



Ils pourraient s'affronter sur qui s'y connaît le mieux en LVA, entre ces 23 ans de 5 minutes quotidiennes et ces 4 ans de permanence, entre « ancien » et « nouveau » dans l'histoire du réseau. Ils préfèrent ne pas jouer au concours de légitimité et joindre leurs deux voix pour penser ensemble cette histoire et ce qu'on décidera d'en faire, dans le contexte actuel d'industrialisation du secteur médico-social et de pression normative, dans le but de lutter et de préserver les marges de ces lieux d'accueil.

Parler d'avenir, c'est travailler sur ce qu'on garde et sur ce qu'on change, sur ce qui peut se transmettre et

s'inventer. Sans craindre de poser la question fatale : « Et si on ne pouvait plus faire LVA aujourd'hui, quoi d'autre ? » Une façon de réaffirmer collectivement les forces et les moyens à mobiliser pour vivre encore ces expérimentations et leurs marges. Il s'agit de prendre soin et de sauver la peau des LVA. Simon, il y tient à cette image-concept de peau, cet organe vivant du dedans et du dehors.

Pour penser cet avenir, Jean-Luc et Simon nous invitent à articuler l'histoire avec le « déjà-là » et le « quoi faire ? ». L'avant, le maintenant et l'après...

## 1 – FAIRE HISTOIRE

Faire l'histoire, la raconter encore une fois. C'est important, pas pour faire pareil, mais pour savoir d'où on vient et en quoi on fait autrement. D'habitude aux Journées d'Échange et de Recherche des Lieux de Vie et d'Accueil (JERLVA), c'est Thierry, Nunu et d'autres qui la racontent cette histoire. Mais là, avec Jean-Luc, ça change ; lui qui n'est même pas un permanent. Serait-ce un pas de côté ?

Il revient sur les années 1970 et le contexte d'industrialisation, de massification, de consommation et de crises systémique et pétrolière qui

s'y rapporte. Il rappelle l'attaque faite à la souveraineté du/de la travailleur·euse sur son propre travail ; attaque qui n'a pas épargné les métiers de l'humain – enseignement, éducation spécialisée, soin – les déposédant ainsi de leur fonction émancipatrice. À cette époque, ça résiste encore dans les marges et du côté de tous·tes celles et ceux qui ne veulent pas être acteur·rices de la régulation sociale. Iels continuent de faire autrement et peuvent encore agir. Pendant 50 ans, le mode de production industriel déteint sur toute la société et les logiques de contrôle,

de normalisation, de mondialisation financière, grâce, entre autres, à la numérisation qui renforce cette dépossession de souveraineté des travailleur·euses. Le « prendre soin » (le « care ») entre sur le marché. La crise covid remet une couche et accélère ce processus, avec la possibilité de tout faire à distance, comme s'il n'y avait plus besoin d'y être.

Et les LVA dans tout ça ? On pourrait encore avoir l'impression d'y échapper mais ce serait se voiler la face : développement de la division du travail, protocolisation des formations et des pratiques, professionnalisation, marchandisation du médico-social, généralisation des tâches administratives et évaluations vides de sens... Le métier a changé et on s'est mis à embaucher plutôt que coopter ; à embaucher des éduc·s « comme » permanent·es ou « faisant fonction de » ; à recruter sur diplôme, ce qui n'a rien à voir avec le fait d'être formé·e ou de tenter de créer une relation, car ce n'est pas le diplôme qui accueille l'Autre. Oury parlait de la peste managériale. Les publics ont changé aussi : sont-ils devenus plus fous ou simplement plus consommateurs eux-mêmes et mieux défendus juridiquement ? On constate une hausse des prises en charge avec des partenaires plus ou moins en accord avec les LVA et

leurs singularités. De quel temps dispose-t'on encore pour s'occuper de tout ce monde ?

Au sortir de la guerre, face à la folie des humain·es s'est imposée l'idée du « plus jamais ça » et la possibilité de construire. Les années 1970 ont été un terreau propice à la naissance des lieux de vie, ainsi qu'aux tentatives communautaires et déjà, aux alertes écologiques. Si l'on pense à Meadows, Anders, Dumont, Guattari et bien d'autres, il y a matière à relire et penser aujourd'hui, à l'heure où les menaces écologiques sont confirmées et où la marge rétrécit toujours plus. Les forces à l'origine de la dynamique insufflée par les ancien·es ne sont plus de mise aujourd'hui, l'époque a changé, mais quoi mettre à la place alors ? Comment penser une nouvelle vague ?

À cela, Simon répond qu'il s'identifie lui aussi à ce sentiment d'étouffement provoqué par le grand retour de la normalisation et de l'administratif forcené, qui tuent et déshumanisent. Il insiste sur le fait que tout cela est issu d'un système sociétal et politique qui nous dépasse, que ça ne passe pas uniquement par l'individu. D'où l'importance de ne pas se perdre dans un conflit de générations au sein des LVA, d'éviter l'affrontement

entre hier et aujourd'hui, parce qu'on a besoin de chaque force vive. Comment continuer de porter les fondations et, en même temps, créer des conditions pour soutenir les pulsions de renouveau ? Oui, parce que la Charte retravaillée en 2022 au sein des LVA lui parle plus que les mythes fondateurs. Pour Simon, il s'agit de trouver le commun dans les singularités, passées et présentes.

Jean-Luc précise que dire « avant c'était mieux » ne signifie pas qu'« avant on faisait mieux » ! Ce qu'il y a à entendre c'est qu'avant, le contexte était différent et qu'aujourd'hui la situation est pire. Comme

une spirale temporelle infernale, la société compressée d'avant 1970 a laissé place à la libéralisation, elle-même supplantée par une nouvelle phase de compression-oppression, dans laquelle nous ne pouvons plus faire abstraction de la domination patriarcale. La menace qui plane sur les LVA et les lieux de marge grandit, ce qui demande plus de forces encore, tant en nombre qu'en apport théorique, pour y résister.

Alors, sans céder à la panique et se dire que les LVA c'est fini, nos débattant-es proposent de faire un détour par le « déjà-là » pour imaginer « quoi faire ».

## **2 – LE « DÉJÀ-LÀ »**

On peut regarder ce qui est déjà là, en commun, et qu'on voudrait garder et amplifier. Jean-Luc développe : Bernard Friot, sociologue communiste, propose de combattre le capitalisme en repérant et défendant le « déjà-là » révolutionnaire, les traces des victoires de communisme encore présentes, comme la sécurité sociale. Est-ce qu'on pourrait considérer les LVA comme du « déjà-là » dans le contexte actuel ? Comment renforcer le commun qui nous rassemble tout en préservant la singularité de chaque lieu ? Comme le dit Frédéric Lordon,

philosophe et économiste, peut-être qu'il y a du déjà-là commun et des affects communs qui nous réunissent. Au-delà de nommer ce commun, peut-être devrait-on travailler plus pour le formaliser : d'où le besoin de forces, numéraire comme théorique, pour penser notre pratique, pour rassembler nos singularités ; en somme, pour construire une praxéologie. Peut-être est-ce à construire au fil des années et des JERLVA ? Mais il ne faut pas trop hésiter. À l'image de l'écologie, l'urgence de lutter a aussi une implication sociale et mentale.

Alors, à la question : « Qu'est-ce qui devrait être absolument conservé pour que votre LVA reste un LVA ? », les personnes dans la salle répondent : « polyvalence, liberté, petitesse, collectif, singularité, permanence et vivre avec, artisanat, possibilité de l'accueil, autonomie, joie, créativité, sens, vie, utopie, auto-gestion, marge, résistance, espace, lieu, voyage ».

Pour Simon et Jean-Luc, tout ça peut être rassemblé autour de trois points clefs :

- ▶ LVA, dimension éthique et politique : utopie, marge et effet de bordure
- ▶ LVA comme lieu communautaire
- ▶ LVA, gardien de la souveraineté sur le travail

**Premier point – Dimension éthique et politique : utopie, marge et effet de bordure**

La question est posée :  
« Vous, qu'est-ce qui vous a fait venir en LVA ? »

L'assemblée lance ses réponses en retour : l'air ; l'alternative ; la clinique ; ma mère ; la fainéantise ; Pôle

Emploi ; l'échec ; le Gerpla ; le vivre avec mais sans ; la campagne aveyronnaise ; le lieu ; la créativité (être fainéant-es ensemble) ; la psychose ; la peur de l'ailleurs ; la survie ; la réparation ; l'épanouissement.

OK. Mais la tendance actuelle à l'uniformisation des pratiques à des fins de rationalisation budgétaire vient s'immiscer là-dedans. On a beau fabriquer de petites entités, souples et résistantes aux intempéries, rien ne garantit qu'elles puissent continuer d'exister dans ce contexte !

Alors voici quelques pistes d'encouragement et de travail :

**Petitesse** : de petites unités à taille humaine, proches des gens. Un LVA c'est de la taille d'une grande famille et ça permet de faire face aux écueils des grandes institutions. C'est un commun déjà-là, entériné par la loi de 2002 : *Small is beautiful* et *Less is more*. Mais quid des LVA-entreprises et des holdings de LVA ? Et pour autant, sans fédération, chacun·e dans sa petite clairière, comment résister aux attaques ?

**Utopie** : la petite taille permet concrètement de faire vivre l'utopie, de fabriquer un imaginaire. Et avec l'imaginaire, il y a de quoi faire du

commun ! Remplacer la démarche de projet par la démarche utopique. Parce qu'il en reste de l'utopie dans les LVA, avec une démarche intellectuelle, la capacité d'oser l'impossible, d'innover et de créer nous-mêmes nos outils.

Simon de ponctuer : si ça se trouve, notre seul véritable commun possible est le fait de se donner éthiquement le droit de vivre nos utopies singulières et de maintenir ce lien annuel au sein du Gerpla. On pourrait avoir l'impression que ça stagne. Mais en fait non, car rien que le fait de se retrouver dans nos grandes singularités et nos réflexions partagées au sein de ce lieu de réflexion, c'est déjà avancer. Quand je repars des JERLVA, je ne suis plus au même endroit qu'en y arrivant... et au bout d'un certain temps j'ai besoin de retrouver cet espace des Journées.

**Marge et effet de bordure :** être à la marge c'est toujours être sur la page ! Regarder le système, interagir avec lui en se donnant le droit de faire différemment. C'est être aussi un peu à côté, un peu caché, en sous-bois. Merci d'avoir permis ça, les fondateur·rices. Mais maintenant, comment sauver cet espace foisonnant des LVA ?

Il en va de la bordure, de la peau, du dedans et du dehors. De côtoiement d'écosystèmes, d'échanges entre les milieux. De la création de plus de diversité, pour ne pas se murer à l'intérieur d'un seul système qui pourrait disparaître. Il en va aussi de la nécessité de se faire connaître et respecter. Oser l'hyper-théorisation. En somme, accompagner des porteur·euses de projets aujourd'hui au Gerpla, est-ce que ça suffit pour qu'on vienne à nous et pour entretenir la réflexion ?

**Éthique :** pour Dominique Depenne, sociologue et formateur, l'éthique c'est l'essence même du travail social. C'est garantir l'espace d'accueil de l'altérité et de la singularité de l'Autre-Humain. C'est bien ce qui nous anime dans l'accueil et aussi au sein des équipes. Sauver et se sauver. Pour Simon, s'il devait répondre à la question : « Pourquoi suis-je venu en LVA ? », il dirait : « Pour me sauver (face à un système déconnant). Et pour ce que j'en fais en terme de transfert vis-à-vis de l'autre « inadapté », exclu, accueilli... » C'est dit, toujours en référence à Depenne et à sa vision du transfert comme seul matériel possible dans le travail social.

## Deuxième point – Expérience communautaire

C'est quand des personnes formant un groupe s'investissent dans un lieu, avec leurs rêves, leur argent, leurs affects. Qu'on pense aux expériences des années 1970 ou aux années 2020 avec les soulèvements de la terre, l'intuition est la même : se mettre au vert, se réfugier, faire sécession, échapper à l'industrie globale. C'est là que quelque chose peut avoir lieu, par la mise en commun de moyens et de buts. C'est dire comme la notion de lieu est importante, comme c'est par là que ça (se) passe. Il y a aussi l'idée d'embarquer dans l'aventure des semblables, des victimes de cette industrie, des enfants notamment. Et de se faire payer pour ça : faire tenir ensemble le L, le V et le A.

LVA signifie-t-il toujours vivre et travailler dans un même lieu ? Ce n'est pas gagné, pas garanti. C'est à redéfinir en permanence avec des formes communautaires d'autogestion et un partage équilibré des responsabilités, des joies et des peines, et cette conscience que ce n'est pas gagné.

## Troisième point - Gardien de la souveraineté sur le travail

Les travailleur·euses en LVA ont un pouvoir sur leur outil de travail, soit parce qu'ils en sont propriétaires, soit à travers le collectif. Cela leur confère une certaine liberté de choix quant aux manières de faire, aux méthodes et aux références théoriques pour mener leur mission éducative et thérapeutique. Mais cela s'accompagne aussi de l'obligation de traiter, négocier, ruser avec les administrations tutélaires.

Alors Jean-Luc demande : « Si on est d'accord sur le déjà-là de la souveraineté des travailleur·euses, qu'est-ce qu'on fait des directeur·rices de LVA ? » Simon rebondit sur les déjà-là plus problématiques : trop de trucs à faire au quotidien, jamais le temps d'écrire, dur de faire vivre une structure associative, manque de bénévoles, pas facile à transmettre, comment faire vivre le dedans sans oublier le dehors et inversement, comment trouver des superviseur·euses qui tiennent la route, etc. ? La notion « travail » étant entendue ici au sens noble du terme, soit une activité communautaire par laquelle se fait l'humain, non pas un emploi.

**ALORS...**

### 3 – QUOI FAIRE ?

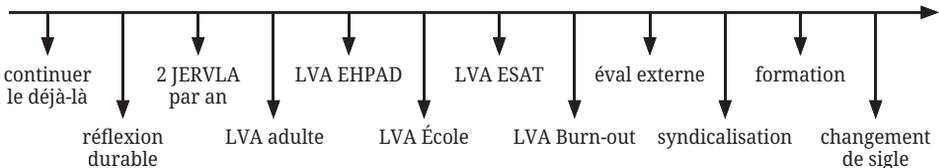
Simon partage une pensée qui lui est venue avec son engagement associatif auprès de La maison des enfants. Il a constaté que dans certains endroits la dystopie n'était pas loin. Pourquoi les départements ne créeraient-ils pas des LVA selon leurs besoins, transformant ainsi nos marges et nos alternatives en sous-prolétariat du social ? L'angoisse ! Si c'est ça l'horizon qui nous attend, alors pourquoi ne pas changer de nom et brouiller les pistes ?

Ou alors, est-ce que le Gerpla pourrait être un espace de réflexion pour répondre à cette pensée du pire ? Revient l'importance de l'écrit, avec Jean-Luc et son idée d'hyper-théorisation, en s'appuyant sur des concepts. Celui de Jean Oury qui affirme que si on n'est pas dans l'hyper-théorisation, c'est qu'on est complice : « Si on ne poursuit pas constamment l'analyse institutionnelle, c'est-à-dire, entre autres, une analyse concrète de l'aliénation

sociale qui nous surdétermine, nous et notre champ de travail, et qu'on prétend faire de la psychanalyse, de la psychiatrie, de la psychothérapie institutionnelle, des traitements biologiques de toutes sortes, on est dans l'imposture. »<sup>4</sup> C'est ça la Zadep – zone à définir en permanence ! En lien avec l'idée d'une clinique de l'écriture. Pas pour une écriture fliquée et subordonnée aux évaluations industrielles, pour une écriture nôtre. Un contre-pied, opposable. Une écriture qui peut libérer, inventer et résister ; déjà-là au Gerpla avec les Actes des rencontres. Mais pourquoi ne pas dédier une demi-journée annuelle aux JERLVA à ce sujet : la LUTTE pour la survie de ce que l'on aime, les LVA !

Oui, mais comment faire, et puis, comment faire quoi ?

C'est là l'idée géniale : faire avec la lance des actions ! Pour mener cette lutte et transpercer la cuirasse de l'Impossible ! ?



Vous suivez le parcours de la lance ?

4. « Les résistances » dans *Jean Oury, Résistances et transferts*, P. Chelma (dir) Eres, 2004

### ***On continue le déjà-là des***

#### ***JERLVA annuelles :***

C'est déjà beau ce qu'on a, ces moments de retrouvailles et d'enrichissement sont primordiaux. Un lieu qui choisit un thème, plein de participant-es et bombance !

#### ***On construit une réflexion durable :***

« Ah non ! Durable, aujourd'hui, c'est du green-washing ! ». Alors quoi, plutôt ***réflexion continue*** ?

Que deviennent toutes ces pages tournées ? Il y a bien les Actes depuis 10 ans. La super-vision en 2019 à La maison des enfants par exemple, en dehors de l'expression des singularités, qu'est-ce qu'il en reste qui puisse faire commun ? Ne ferait-on pas un recueil résumé de ces 10 ans qui synthétise les positions prises ?

#### ***On passe à deux JERLVA par an :***

Et pourquoi pas ? Pas forcément sur le même modèle ou alors on tisse une trame et on l'étire jusqu'à où on veut ! L'objectif : entériner le Gerpla comme lieu d'élaboration politique.

#### ***On développe les LVA adultes :***

Voilà un thème à prendre en main. C'est une problématique fréquente dans le cadre du handicap mental : c'est dur de remettre les accueilli-es devenu-es majeur-es dans le circuit

quand il n'y a pas de bonne solution à leur offrir. L'âge adulte représente le moment où on accepte le relais de l'industrie comme un aveu de la limite de nos moyens ?! Alors, on s'y colle. Avec quels financements ?

#### ***On crée des LVA EHPAD :***

Déjà parce qu'il y a un papy/mamie-boom au Gerpla ! Et plus sérieusement, parce que c'est dans l'air du temps d'aller chercher les financements là où ils sont et de ne pas laisser des géants à la ORPEA détruire l'humanité de la fin de vie. Vieillir en LVA ; pour moi c'est ça ou la piquouse de curare !

#### ***On monte des LVA avec école :***

Que répondre aux ancien·nes qui disent qu'on s'en débarrasse la journée ? Pas facile comme question ! Est-ce que le système est accueillant pour des ados placés ? Qui sont nos partenaires dans le champ du handicap et est-ce qu'ils nous conviennent ?

#### ***On ouvre des LVA ESAT :***

Bon vous commencez à voir où on veut vous amener !

#### ***On crée des LVA burnout :***

Une unité d'accueil pour les esquin-tées de l'industrie : hôpital, école, médico-social, justice, police...

... et si on faisait aussi un **LVA crèche** (c'est le moment !) on pourrait prendre le slogan de Lucien Oziol de l'association Le clos du nid : « Du berceau à la tombe ». Toutes ces variantes, c'est un fantasme totalitaire où l'on s'occupe de tout. Peut-on être à toutes les places ? En tout cas y réfléchir ouvrirait des portes, notamment pour des financements ou des formes innovantes (de type Les chapiteaux turbulents<sup>5</sup>).

On irait jusqu'à réinventer...

### ... **les évaluations** :

Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir notre propre cabinet d'évaluation externe, qui y comprendrait enfin quelque chose aux LVA ?!

À chaque fois nous n'inventons pas grand-chose, beaucoup de ces points ont déjà été explorés.

Comme...

### ... **avoir un lieu de formation** :

On ressort le 4PLVA<sup>6</sup> ? Bien sûr, et même plus encore. Moi je rêve d'un despotisme où on forme par

nous-mêmes et pour nous-mêmes nos accueillant-es. Un petit clin d'œil au Reso Labonde !

### ... **former un syndicat** :

Un syndicat pour apporter un soutien fort aux LVA en danger... Qui soutient-on ? Un projet à NDDL<sup>7</sup> ? Un LVA qu'on embête parce qu'ils font l'école à la maison ou parce qu'ils n'ont pas la télé ni internet ? Est-on capable de réfléchir cela en synergie avec la FNLV ? Je rêve d'un Gerpla qui continue de défendre ses membres et qui pourrait même être connu, reconnu pour ça, la confédération générale des travailleuses de LVA !

### ... **changer de sigle** :

Ah, là on y est ! Désolé les porteur·euses de projet mais c'est fini les LVA ! Maintenant on s'appellera les CROPS<sup>8</sup> pour : **CONSORTIUM DE RÉSISTANCE OPÉRATIONNELLE POST-STRUCTURALISTE**  
Voilà, un truc facile à retenir comme ça !

---

5. Chapiteaux Turbulents est un ESAT parisien, à la fois lieu de spectacle, de rencontres et de découverte qui a pour but de montrer une autre face de l'art. Il est orienté autour de cinq pôles d'activité : travail artistique et de création, multimédia/communication, arts plastiques, régie/maintenance, service en salle/restauration. [www.turbulences.eu](http://www.turbulences.eu)

6. Parcours Personnalisé Professionnalisant pour les Permanent-es de LVA, un projet de formation sous la forme de compagnonnage que le Gerpla a rêvé et a tenté de monter il y a quelques années. Ce projet a été abandonné pour diverses raisons, après de longs mois de travail, à un stade presque abouti.

7. Notre-Dame des Landes.

8. Clin d'œil au lieu où se déroulaient ces Rencontres du Gerpla, le CROP (Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole) Paul Bouvier, dans le Gard.

C'est plus l'idée de se demander si nous sommes, ou non, à la fin d'un cycle. Et de revenir sur quoi faire, comment, pour qui, pourquoi, pour quoi ? Cette hyper-théorisation... pas

possible que quelqu'un-e le fasse seul-e... Il faudra être nombreux-ses ! Et se lancer ! Eheh...

Allez, je sens déjà que ça fuse en vous !

---

*Note conclusive de Cécile, scribe. Après avoir repris ces notes et revécue ce moment, j'ajouterais qu'on a largement applaudi et que ça souriait grand dans la salle en cette fin de rencontres des JERLVA. Je passe (presque) sur le fait qu'on a bu un coup au milieu de tout ça, à l'entracte. Moi ça m'a fait l'effet d'une recomposition possible entre passé et présent, dans une force régénérative. Une sorte d'agencement*

*à la Deleuze, dans le mouvement et les ruissellements. Je vis ça dans d'autres réseaux, d'autres espaces de travail qui se sentent au bord de l'épuisement et de la défaite et dans une incompréhension de travail entre anciennes et nouveaux-elles, mais qui trouvent les moyens de continuer d'agir et de se transformer, par le collectif et le commun. Je suis rentrée gonflée de courage et empowerée ! Alors merci.*

# COMPTE-RENDU D'UN DYNAMIQUE COMITÉ DE COORDINATION (CC) OUVERT

*Tenu à l'occasion des JERLVA le samedi 23 septembre 2023*



*Comme le veut la tradition (et l'esprit pratique), les Journées d'Échange et de Recherche des LVA sont clôturées par le « cécéouvère », ou Comité de coordination ouvert, auquel peut participer toute personne intéressée. Le Comité de coordination du Gerpla, instance horizontale composée d'environ huit représentant·es régionaux·ales qui se réunit mensuellement, tient ici une séance démocratique puisque tout·e participant·e y a voix au chapitre. C'est généralement l'occasion de dresser un bilan à chaud des Journées*

*qui viennent de se dérouler, de se projeter sur l'organisation des prochaines, mais aussi de profiter des esprits en présence, déjà entraînés par les deux jours d'intense réflexion qui viennent de s'écouler, pour aborder des sujets de fond. Cette année, ce fut un grand et agréable cécéouvère, qui réunit une bonne vingtaine de personnes et fut riche en idées visant à adapter le fonctionnement du réseau aux nouveaux besoins et nouvelles envies. Nous avons donc jugé intéressant de vous en livrer ici le compte-rendu.*

**Présent-es :** Thierry (LVA Tentative), Yvan, Jean-Luc (LVA Le Roucous), Muriel, Julien (LVA Regain), Sarou (asso La Feina), Océane (LVA Grandeur Nature), Marianne (LVA de Brunieux), Pierrot (LVA Le Roucous), Romain (asso La Feina), Solange (LVA Le Roucous), Audrey (LVA Le Roucous), Jean-Baptiste (asso La Feina), Alexis (LVA Alias-63), Guillaume (asso 7 vies), Marion (LVA Tara), Magali (LVA Tentative), Sandrine (LVA La maison des enfants), Yves F., Benoît (LVA Le Domamour), Simon (LVA La maison des enfants), François (LVA Pollen), Arnaud (LVA Le Roucous), Louise (LVA Regain) et Julia (secrétaire du Gerpla).

**Ordre du jour :**

- Bilan à chaud des rencontres 2023
- Organisation des rencontres 2024
- Départ de la secrétaire du Gerpla
- Actes 2023
- Nouvelle organisation du CC
- Informations concernant les séjours de rupture
- Informations concernant la thèse d'Yves F.

---

## **I. BILAN À CHAUD DES RENCONTRES 2023**

*Un petit rappel du contexte :*

Ces Journées d'Échange et de Recherche des LVA se sont organisées dans un climat particulier puisqu'elles devaient avoir lieu initialement en Normandie, puis dans l'Yonne. Mais ces lieux n'ont pu accueillir les Rencontres suite à différentes difficultés rencontrées. C'est donc finalement le LVA Tentative, à l'initiative de son ancien permanent fraîchement retraité, Thierry, qui a repris la balle au bond. En ont découlé une modification du

calendrier (Journées reportées de mai à septembre) et quelques difficultés d'organisation, tant dans la construction des interventions que dans la préparation des conditions matérielles d'accueil. En effet, l'équipe salariée de Tentative, accaparée par de nombreux aspects de son activité d'accueil et par sa transmission en cours, a eu du mal à dégager beaucoup de temps pour l'organisation en amont. Au final, l'accueil de cet évènement a été fédérateur pour l'équipe de Tentative et

est une réelle réussite. Tous les ans, l'organisation de ces journées est un nouveau défi à relever car elles se passent sur un lieu différent chaque année, avec une organisation à adapter sans cesse. C'est aussi ce qui permet de cultiver, au Gerpla, le respect des singularités.

### *Les pépites :*

Les organisateur·ices ont été chaleureusement remercié·es. Les participant·es ont fait état d'un grand plaisir à se retrouver, comme chaque année. Ces occasions de rencontre entre professionnel·les sont rares (environ deux fois par an à l'initiative du Gerpla, pour les JERLVA et pour l'AG). Ce sont des moments précieux, où il est possible de se retrouver entre collègues en dehors de la présence des accueillies et qui permettent de prendre du recul sur le quotidien et de s'offrir du temps de recherche et d'analyse plus large qu'au sein du riche mais clos quotidien du LVA. C'est un espace-temps suspendu qui permet d'exprimer ses craintes, de partager ses difficultés, de laisser couler les larmes. Mais c'est également un espace où l'on rit beaucoup ! Ces rencontres viennent ré-insuffler du désir et de l'envie chez les permanent·es, redonnent du sens et apportent aussi de nombreux questionnements. Pour les personnes

qui intègrent le réseau, cela permet également de mettre des visages sur des noms. Des membres de LVA qui y participaient pour la première fois ont exprimé le souhait d'y revenir en équipe la prochaine fois.

Côté « in », les intervenant·es ont pris du plaisir à construire et à mener leurs interventions. Bravo à Simon et Jean-Luc pour leur duo, qui a permis de « dire les choses », des vérités importantes sur les LVA et leur avenir, avec un ton rafraîchissant et porteur d'espoir. Certaines interventions, comme celle de M. Mariotti de l'URIOPSS ou de M. Draperi, assez éloignées de la culture LVA, nous ont aussi fait sortir de notre entre-soi et ont créé des polémiques. C'est une bonne chose, cela nous force à bouger, nous ramène à la confrontation avec la société. Côté « off », la restauration proposée par les traiteur·euses géorgien·nes a régalié les convives. Et l'autogestion de l'évènement (répartition des tâches via un tableau d'affichage) a été prise en main collectivement de façon magistrale !

### *Les cailloux et pistes de réflexion pour l'avenir :*

Trouver un thème et des intervenant·es pour traiter de ces questions n'a pas été facile et cela s'est ressenti durant les rencontres. Le thème très large « Accueil et solidarités » n'a pas

été visible pour les participant·es, qui ont plutôt eu l'impression qu'on poursuivait le thème de l'an passé, autour des LVA et de l'industrie. Il a également manqué une articulation entre les différentes interventions. Pour améliorer cela, il aurait fallu mieux les introduire, en nommant à chaque fois l'intention à l'origine de ce choix et en les replaçant dans un propos plus global. Un temps de récapitulation en plénière à la fin des rencontres aurait également été utile.

La plupart des interventions était sous forme de conférence et certain·es participant·es ont trouvé qu'il manquait des espaces de débats par rapport aux années précédentes. Le pendant positif de ce point est qu'avec l'absence de débats dans le « in » le timing a été mieux respecté cette année et que des débats ont quand même eu lieu un peu partout, en « off ». D'autres participant·es ont déploré le peu de temps passé en petits groupes pour de l'élaboration collective (format tout de même adopté le jeudi après-midi). De ce groupe réuni pour les Journées émane une volonté de consacrer une part plus grande à l'aspect recherche (comme le prévoit le « r » de Gerpla) sur ces questions, mais les Journées sont brèves et ont avant tout vocation à être un moment et un lieu de rencontres. Alors pour

mener cette recherche, cela pourrait se faire dans des commissions thématiques, pendant l'année, peut-être en choisissant des thématiques, approfondies sur le long terme. On peut noter encore que le format de ces Journées, avec des interventions réalisées principalement en plénière, n'a pas non plus facilité la dynamique de rencontre pour les nouveaux·elles. D'autant que cette année il n'y a pas eu de temps de présentation le premier jour, de type grand tour de table avec tous les lieux en présence.

Un autre regret réside dans le manque de diversité chez les intervenant·es, globalement que des « hommes cis blancs de plus de 50 ans ». Cela a d'ailleurs créé quelques remous... Et malmener les personnes qui viennent nous apporter leurs savoirs et réflexions n'est pas le but. À prendre en compte donc dans l'élaboration de la programmation de l'an prochain, avec pour objectif : plus de diversité, une meilleure écoute, des interventions mieux préparées. L'approche de la Psychothérapie institutionnelle n'a pas suffisamment convaincu et c'est dommage, car c'est une part importante de l'héritage des LVA. Peut-être qu'il faudrait creuser la question à l'occasion de futures Journées.

Cette année également, les porteur·euses de projet (PP) ont eu moins d'espaces dédiés. Cela est notamment lié au fait qu'ils étaient moins nombreux·euses que les années précédentes, sans qu'on réussisse à savoir précisément pourquoi. Une volonté de donner une autre envergure à cet accueil des porteur·euses de projet est énoncée par certaines personnes. Le temps du jeudi est là pour permettre aux PP d'exposer leur projet et d'être conseillé·es, mais ils ne reçoivent pas pour autant une réelle formation. Cela renvoie au besoin d'augmenter l'envergure et

les missions du Gerpla, tout comme le nombre de temps de rencontres (revenir à deux Rencontres par an comme au début du réseau ?).

La question « et maintenant on va où ? » résonne fort à la fin de ces Journées. Des participant·es ont fait remarquer qu'il y avait beaucoup de jeunes présent·es à ces rencontres, un espoir pour assurer le relais des lieux d'accueil et du Gerpla. Un possible thème pour de prochaines journées : réflexion sur le fonctionnement du Gerpla.

## II. ORGANISATION DES RENCONTRES 2024

Les prochaines Journées d'Échange et de Recherche des LVA devraient se dérouler huit mois après celles-ci, puisqu'en 2024 on souhaite les organiser à nouveau à la période habituelle, à savoir au mois de mai (éventuellement pour le week-end de l'Ascension). Il serait également intéressant qu'elles aient lieu dans le nord(-ouest) de la France, puisque cela n'a pas été le cas depuis longtemps et pour encourager ainsi la participation d'autres LVA du réseau. Des LVA bretons ont suggéré au cours des Rencontres qu'ils pourraient se porter volontaires pour organiser les prochaines rencontres, mais leur absence au Comité de

coordination ne nous permet pas de trancher cette question. Elle sera abordée avec les personnes concernées lors du prochain CC.

Si les Rencontres 2024 ne peuvent pas se dérouler en Bretagne, deux pistes s'offrent à nous :

- ▶ Soit elles seront prises en charge par un trinôme de LVA du nord, composé du Domamour, de Pollen et de Duo Solidarité en soutien.
- ▶ Soit des lieux d'accueils du sud pourraient éventuellement les accueillir, à savoir Graines de Vies et La Feina.

L'équipe du LVA Tara est intéressée pour accueillir les rencontres lors de leur retour dans la partie sud de la France, en 2025 ou 2026.

Pour encourager l'organisation des Rencontres par de nouveaux lieux, un groupe composé de membres du CC et d'autres proches du Gerpla va se constituer pour servir de soutien au lieu qui devra prendre en charge l'organisation de l'évènement. L'idée est de séparer le côté gestion de l'accueil des Journées (hébergement, repas, bar et festivités) et l'élaboration des contenus, pour que cela ne représente pas une charge de travail trop conséquente, souvent impossible à assumer pour les lieux moins rodés ou n'ayant pas une équipe suffisamment conséquente. Ce groupe de travail/commission/atelier aura pour vocation principale d'aider sur la partie contenu. Un autre petit groupe pourra également venir en soutien pour le côté logistique. Plusieurs personnes se positionnent pour faire partie de

ces groupes et leur composition ainsi que leurs modalités de fonctionnement exactes seront définies au prochain CC téléphonique.

Il est rappelé que pour accueillir des Journées Nationales les lieux n'ont pas besoin d'être grands, puisque les rencontres peuvent se faire dans des locaux mis à disposition pour l'occasion, comme ici avec le CROP. Ce qu'il est nécessaire de mobiliser, c'est surtout la dynamique de territoire, le réseau de producteur·rices locaux·les, les liens politiques, etc.

Reste à définir un fonctionnement fixe concernant l'AG qui doit, elle aussi, se tenir au printemps. Doit-elle avoir lieu en mars comme l'an passé ou bien ouvrir les JER ? Si cette deuxième option est privilégiée, il faut alors décider d'un autre temps de rencontre à l'automne (comme l'an passé avec les Automnales, qui avaient permis de travailler efficacement en petit groupe sur la Charte du Gerpla), sinon cela fait long jusqu'aux prochaines retrouvailles.

### **III. DÉPART DE LA SECRÉTAIRE DU GERPLA**

Julia a pour projet de commencer une formation en février 2024 et devra donc quitter son poste fin janvier. Il va falloir lui trouver un·e remplaçant·e et peut-être profiter de cette occasion pour redéfinir le poste de secrétaire du Gerpla (missions et

temps de travail). Un temps de transmission (éventuellement en janvier) sera nécessaire.

Louise, présente au CC ouvert est peut-être intéressée. Elle a cependant besoin que la fiche de poste soit clarifiée et le temps de travail

explicité. Elle est actuellement en emploi et doit également trouver un moyen d'articuler ces deux situations.

Un groupe de volontaires (émanant du CC élargi) se constitue pour assurer le renouvellement du poste. Marion est notamment intéressée. Julia devra communiquer sa fiche

de poste et dresser un bilan de ses missions. Si le Gerpla souhaite augmenter le temps de travail consacré au secrétariat, il faudra calculer combien cela peut coûter et envisager une augmentation des cotisations si nécessaire. L'idée de recourir à des contrats aidés est évoquée mais semble difficile à mettre en œuvre.

#### **IV. LES ACTES 2023.**

Les Actes 2022 sont parus pile à temps pour être distribués lors des JER 2023 ! Un travail de longue haleine effectué par un petit comité de rédaction, qui a complètement renouvelé les partenaires (graphisme et édition/impression). Le résultat est très satisfaisant ! D'autant plus que les économies effectuées (qui avaient motivé le changement de fonctionnement) sont de près de 3500€. La diffusion des Actes s'est faite auprès des adhérent·es présent·es lors des

Journées et elle sera également envoyée par voie postale prochainement par la secrétaire.

Le comité de rédaction des Actes 2023 se constitue : Julia continue d'en faire partie et s'y ajoutent François et Emma pour la rédaction ainsi que Sarou pour la relecture. Arnaud évoque un projet de bibliographie. Une bibliographie commencée dans les Actes 2023, à amender annuellement.

#### **V. NOUVELLE ORGANISATION DU CC**

À la suite des points précédemment évoqués, une volonté de renouveler le fonctionnement du CC émerge : nous souhaitons organiser des petits groupes de travail liés à des missions spécifiques. Le CC mensuel tel qu'il existe subsistera, car il est un espace d'échange d'informations important au sein du Gerpla. Mais maintenant

il permettra également de faire un compte-rendu des avancées et questionnements des commissions, par un·e représentant·e désigné·e au sein de chaque commission.

Nous décidons tout de même de modifier les horaires du CC afin d'essayer de le rendre plus accessible. Il se tiendra le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, de 14h à 16h.

Les personnes qui composent le CC et/ou ces futures commissions sont des personnes gravitant autour des LVA et du Gerpla : permanent-es, salarié-es, mais aussi retraité-es, ami-es, chercheur-euses, superviseur-euses, porteur-euses de projet, etc. Cette diversité de profils est nécessaire pour profiter des énergies disponibles, les permanent-es étant souvent absorbé-es dans la vie de leur lieu.

Pour constituer ces commissions/ groupes de travail nous invitons donc un maximum de personnes proches des LVA au prochain CC, début octobre. Les commissions seront alors énoncées et les personnes s’y répartiront. Marion, présidente du LVA Tara, souhaite officiellement intégrer le CC.

Les commissions que nous souhaitons créer :

- Commission des Actes
- Commission d’organisation des JERLVA suivantes. Cette commission pourra être scindée en deux, une partie pour les thématiques et intervenant-es et une partie pour la logistique.
- Commission fil rouge de recherche triennale (à collectiviser avec la commission d’orga des JERLVA ?)
- Commission Actions institutionnelles/Cadre juridique

- Commission pour le renouvellement du poste de secrétaire
- Commission pour l’accompagnement des porteur-euses de projet
- Initiative : coordination d’échanges entre les lieux à partir d’un outil cartographique

Le risque de multiplier la charge de travail et de créer trop de commissions qui finiront par s’essouffler est bien réel, alors nous décidons de prioriser les commissions suivantes : Actes 2023, JERLVA 2024 et Secrétariat Gerpla ; et d’investir les autres seulement s’il y a des volontaires et qu’il reste un peu d’énergie.

D’autres idées émergent :

- l’organisation d’un CC de visu par an, pourquoi pas à l’occasion des Automnales. François affirme que cela peut se reproduire à Pollen tous les ans, au vu de leur importante capacité d’accueil.
- des réunions régionales, proposées à l’initiative d’un LVA.

## **VI. INFORMATIONS CONCERNANT LES SÉJOURS DE RUPTURE**

Informations présentées  
par Guillaume.

Les séjours dits « de rupture » n'ont pas de cadre légal défini (à l'exception des séjours PJJ). Certains de ces séjours sont structurés en LVA, mais pas tous. Ces séjours de rupture ont été créés à une époque riche en initiatives... mais ils ont aujourd'hui besoin d'être « sécurisés » puisque les marges de manœuvre s'amenuisent.

L'association OSER, qui en fédère de nombreux, a la volonté de leur obtenir un cadre légal. OSER a donc sollicité les pouvoirs publics et a eu un rendez-vous avec la secrétaire d'État chargée de l'Enfance, qui a proposé l'organisation d'un groupe de travail sur la question. Guillaume, qui est également adhérent à OSER, veut bien se faire le relais des productions de ce groupe de travail (dont il ne fait pas partie mais qu'il espère intégrer) auprès du Gerpla, puisque les LVA sont concernés.

## **VII. INFORMATIONS CONCERNANT LA THÈSE D'YVES F.**

Yves mène depuis l'an dernier une thèse sous contrat, financée par un laboratoire de Montpellier s'intéressant aux questions d'éducation. Il s'était déjà présenté au CC ouvert de l'an passé, mais à l'époque le financement n'était pas confirmé et le projet était d'effectuer une itinérance dans plusieurs lieux du Gerpla. Cette année le projet a été réorienté vers une monographie sur le Roucou, autour de la question : « Qu'est-ce qu'on fout au

Roucou ? » Il aborderait peut-être également des questions d'inclusion et de résistance.

Même si son projet se concentre sur le Roucou et que ses analyses n'ont pas vocation à être généralisées à l'ensemble des LVA, il souhaite se tenir informé de l'actualité du Gerpla afin de mieux comprendre ce cadre global dans lequel évoluent les LVA. À ce titre, il souhaite intégrer le CC.

# CLUSION



*Merci au LVA Tentative pour son accueil. C'était bien sympa, intéressant, confortable et bon !*

Maintenant, il s'agit de conclure. Mais est-ce vraiment une bonne idée ? Dans conclure il y a clure ! Et avec tous ces verbes en clure on ne sait plus où donner de la tête...

Occlure ou reclure, c'est bouché et enfermé, tout le contraire du projet des lieux.

Exclure, inclure, il en a été question justement, le jeudi matin : on n'ira pas loin avec ces deux-là. Exclure, ça a toujours été exclu pour nous et inclure, on sait maintenant que ça frise la novlangue technocrate. On gardera déclure par sympathie pour les adeptes de la déclusion.

Quant à conclure, ce sera dans quelques années quand, perclus, on fermera les yeux pour la dernière fois.

Mais pour nous au GERPLA, ce n'est pas le moment de conclure. D'ailleurs, ces derniers temps l'intention n'était-elle pas de parler d'avenir ? Pas de conclusion donc. Du reste, vous aurez peut-être remarqué que l'introduction en tenait lieu. Casser les codes, les conventions, dégonfler la pression normative, se méfier des propagandes et des modes.

En 2022, on a cherché à comprendre comment on se faisait grignoter par le dogme industriel. En 2023, on a continué à fouiller et on a découvert que même la solidarité s'industrialise si elle est menée à grande échelle. L'ESS, l'OMS et toutes les méga-institutions prônent la désinstitutionnalisation. C'est le monde à l'envers ! Ces deux années, nous avons cherché à débusquer ces forces insidieuses qui menacent finalement nos pratiques et notre « bio-diversité ».



Oui, il y a bien des ennemis et il faut les identifier, les nommer et se garder de leur capacité à pervertir les mots mêmes. Oui, l'ESS est a priori un joli concept mais qui est déjà contaminé. Oui, inclure c'est beau, mais dans quoi ? Oui, les réseaux sociaux... mais. Oui, la 5G...



L'ennemi est puissant, trop puissant. Les LVA ont la chance et le mérite d'avoir gardé pas mal de souveraineté sur leur travail. Nous avons vu que celle-ci était menacée et qu'il fallait lutter pied à pied avec la technocratie. Et c'est épuisant !

En 2024, on va se reposer et rentrer au chaud dans nos pénates pénardes et intimes. Pénardes ?! On sait bien que non, on sait bien que les démons intérieurs sont autrement plus pervers et intimidants.

C'est fatigant, il faut toujours qu'il y ait quelqu'un pour râler, mais après tout c'est notre marque de fabrique, notre ADN, de ne pas se contenter du fatum capitaliste. Même pas peur. La preuve, puisqu'on sera de nouveau ensemble... et chez les bretons cette fois !

# ANNEXE 1.

## BIBLIOGRAPHIE

Pendant les Journées Nationales au Roucoux en 2022, nous avons entendu qu'il n'existait aucun écrit sur les LVA et cette affirmation nous a paru dangereuse. Une chose sur laquelle on n'écrit pas n'existe pas. Pas d'un point de vue sérieux tout au moins. Pour démentir cette affirmation, il nous a semblé important de présenter en annexe des Actes 2022 une bibliographie. Cette année, nous l'avons amendée avec nos recherches et lectures nouvelles, en grande partie issues du travail de recherche entrepris par Yves Frouin dans le cadre de sa thèse. Cette bibliographie est destinée à être mise à jour régulièrement et de manière participative. Ainsi, n'hésitez pas à nous partager vos propres lectures et autres références, par mail à : [secretariat@gerpla.fr](mailto:secretariat@gerpla.fr).

Elle traite de la question des lieux de vie et d'accueil à travers des ouvrages écrits par et/ou pour les personnes qui les ont vécus et continuent de les faire vivre. Elle explore aussi les sources théoriques qui les animent, bien que se trouvant parfois loin de leur réalité. Elle touche



au social, à l'éducation, au soin en général. Elle digresse aussi vers l'industrialisation du vivant, puisque c'était la thématique qui nous animait lors des rencontres de 2022 et que nous avons approfondie en 2023. En plus de mélanger les thématiques, elle compile livres, articles, émissions de radio et films grand public. Elle comporte aussi quelques références vieillottes, dont les sujets ont sûrement été réactualisés depuis, mais qui ont fait et font encore référence pour les personnes qui les ont citées. Elle est, bien sûr, subjective et non exhaustive.

## ▼ RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

### Sur et/ou par les LVA ou les lieux de vie et les lieux d'accueil

#### *Ouvrages*

- C. Allione, *Espace psychique, transfert et démocratie en institution. À propos de Solstices*, Vigneux : Matrice, 1995.
- APEX (Association de Promotion des Expérimentations sociales), C. Jung, coordinatrice, *Les Lieux de vie et d'accueil (LVA). Interroger les marges de l'accueil en protection de l'enfance*, Rapport 186p. 2020.
- N. Aubry et T. Trontin, *Cliniques de l'intime. Un lieu pour entendre la souffrance adolescente*, Lyon : Chroniques Sociales, 2023.
- S. Belhadj, *Les lieux de vie et d'accueil et leurs acteur-riche-s : entre innovation sociale et institutionnalisation*. Mémoire universitaire, UT2J, 2017.
- N. Brunier, *Les lieux de vie et d'accueil. Des configurations sociales singulières*, Éditions L'Harmattan, 2021.
- V. Chouquet-Guienne,  
└ *Choisir la marginalité. Les lieux de vie, miroir du travail social*, Thèse de psychologie, Lille 3, ANRT, 1989.  
└ *Le travail social piégé*, Éditions L'harmattan, 1998.
- Collectif (É. Jacquot, E. Bernard, J. Le Breüs, S. Carrat et G. Seux), *La Nef des Oufs. Un « lieu de vie » comme une famille non-famille : la Bergeronnette (Saône-et-Loire)*, Éditions Cet atelier-là, 2022.
- Collectif,  
└ *En suivant ces gamins-là. De l'art délicat de construire du commun*. Édition La moindre des choses et Tandem Educadis, 2018.  
└ *En suivant ces gamins-là (2<sup>ème</sup> opus). Se tenir à plusieurs sur le fil de la pratique quotidienne*. Édition La moindre des choses et Tandem Educadis, 2021.

Collectif Réseau Alternative,

└ *La Peste gagne le grand psy*, Éditions Atelier Jadis-Aujourd'hui, 1978.

└ *Hé ..! Mouvances « Des histoires... des lieux de vie »*,  
Éditions Atelier Jadis-Aujourd'hui, 1982.

M. Fourré,

└ *Les lieux d'accueil, espace social et éthique psychanalytique*,  
Éditions Z'Éditions, 1996.

└ Lieu de vie et d'accueil. Dans J.-Y. Barreyre et B. Bouquet (dir.).  
*Nouveau dictionnaire critique d'action sociale*. Paris : Bayard, 2006.

└ *La folie de vivre. Quelle présence offrir au mal de vivre*, EFÉdition, 2012.

└ et al, *Incasables. Parents et praticiens racontent et analysent leurs  
vies avec leurs enfants dits « incasables »*, Paris : L'Harmattan, 2016.

M. Mannoni et al., *Un lieu pour vivre : les enfants de Bonneuil, leurs  
parents et l'équipe des « soignants »*, Éditions du Seuil, 1976.

J-L. Minart,

└ *Lieux de vie et d'accueil. Réhabiliter l'utopie*, Éditions Érès, 2013.

└ Lieu de vie. Dans S. Rullac et L. Ott, *Dictionnaire pratique  
du travail social*, Paris : Dunod. p. 277-280, 2015.

P. Tesson, *Éducateur au quotidien dans un lieu de  
vie et d'accueil*, Éditions Érès, 2020.

X. Vannier, *Comme un père*, Éditions Le livre et la plume, 2020.

C. Sigala,

└ *Visiblement, je vous aime*, Éditions du corail, 1980.

└ *Multiplicités. Ou des lieux de vie par milliers*, Éditions Vrac, 1983.

└ *Vivre avec – Le Corail*, Éditions A.I.E., 1987.

## Articles

J-M. Antoine,

- └ « Les lieux, la loi, l'avenir : de l'utopie à la démocratie », *Empan*, n°58, p. 88 à 90, 2005.
- └ « Une histoire des lieux de vies. Première partie : Influences et prémices », *VST – Vie Sociale et Traitement*, n°107, p. 100 à 105, 2010.
- └ « Une histoire des lieux de vies. Deuxième partie : Bouillonnements et conflits », *VST – Vie Sociale et Traitement*, n°108, p. 103 à 108, 2010.
- └ « Une histoire des lieux de vies. Troisième partie : Officialisation et institutionnalisation », *VST – Vie Sociale et Traitement*, n°109, p. 120 à 124, 2011.

G. Arnaud-Melchiorre, *Rapport de la Mission La parole aux enfants. À (h)auteur d'enfants*. Remis à A. Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé. p.26-27, 2021.

C. Borie, *Les lieux de vie inventeurs d'un quotidien*. Octobre 2020.  
(<https://www.fnlv.org/actualites/les-lieux-de-vie-inventeurs-dun-quotidien>).

Collectif. « Les lieux de vie : de l'utopie à la reconnaissance institutionnelle », *Lien social*, n°756, juin 2005.

Collectif, « Des lieux où vivre », *VST – Vie Sociale et Traitement*, n°103, 2009.

B. Combes, « Placement familial et lieu de vie d'accueil : dissemblances et ressemblances », *Empan*, n°80, p. 58 à 65, 2010.

M. Fourré « *Lieu de vie et d'accueil* », *Dictionnaire critique d'action sociale*, dir. J-Y. Barreyre, Éditions Bayard, 1995.

C. Helfter,

- └ « Lieux de vie et d'accueil : une hospitalité engagée », *ASH – Actualités sociales hebdomadaires*, n°2581, p. 25-27, 2008.
- └ « Permanent de lieu de vie. Une autre façon d'accompagner », *ASH – Actualités sociales hebdomadaires*, n°2900, p. 28-31, mars 2015.

F. Letourneux, et al. Les lieux de vie et d'accueil. Reconnaissance ou normalisation ? *ASH Magazine*, n°7, p. 46-49, janvier-février 2005.

M. Montel,

└ *et al.* Les lieux de vie, *Lien social*, n°82, p. 4-11, juin 1990.

└ Lieux de vie - Lieux d'accueil ; un autre mode d'accueil pour des personnes en difficulté. *Revue française des affaires sociales*, n°1, p. 113-129, janvier-mars 1992.

ONPE (Observatoire National de la Protection de l'Enfance).

Lieux de vie et d'accueil : une bifurcation dans les trajectoires des enfants comme de ceux qui les accueillent. *Échos de la recherche en protection de l'enfance* n°1, mars-avril 2021.

J.-J. Schaller, Des Espaces institutionnels : lieux à vie ou lieux à vivre ? *L'Harmattan – Le sujet dans la cité*, n°2, p. 75-89, 2011.

A. Souchay, « Les enjeux juridiques des lieux de vie et d'accueil », *VST – Vie Sociale et Traitement*, n°120, 2013.

A. Vion, Lieu de vie et d'accueil : l'utopie toujours en marche ? *Le Media Social*, juin 2022.

[https://lemediasocial.fr/lieux-de-vie-et-daccueil-lutopie-toujours-en-marche\\_QGcy4p](https://lemediasocial.fr/lieux-de-vie-et-daccueil-lutopie-toujours-en-marche_QGcy4p)

## **Les Actes du GERPLA**

(à commander au secrétariat du GERPLA ou à télécharger sur le site internet)

2012 au LVA Le Roucou. *Que sont les lieux devenus ?*

*Que vont les lieux devenir ?*

2013 au LVA Domamour. *Face à face et droits dans les lieux.*

2014 au LVA Pollen. *Les lieux, acteurs du social autrement.*

2015 au Moulin de Piot (organisé par le LVA Don Quichotte).

*LVA, ton réseau devient mien.*

2016 à La Guardiole (organisé par le LVA Tentative). *Espace de liberté, prise de risque. Les LVA face aux contraintes actuelles.*

2019 au LVA Graines de Vies. *La super-vision : de la connaissance de soi à la reconnaissance de l'autre.*

2021 au LVA Regain. *La transmission dans tous ses états.*

2022 au LVA Le Roucou. *LVA, des pratiques artisanales dans un monde en dérive industrielle.*

### **Deligny. Œuvres choisies.**

S. Bourguignon, *Le nom d'un fou s'écrit partout*,  
Plounéour-Ménez : Isabelle Sauvage, 2021.

F. Deligny,

- └ *Graine de crapule : conseils aux éducateurs qui voudraient la cultiver*,  
Éditions Victor Michon, 1945.
- └ *Les vagabonds efficaces et autres textes*, Éditions Dunod, 1947.
- └ « *Le groupe et la demande : à propos de la Grande Cordée* ».  
Partisans, 1967/10(39), 1967.
- └ *L'arachnéen et autres textes*, Éditions l'Arachnéen, 2008.
- └ *Lettres à un travailleur social*, Paris : L'Arachnéen, 2017.

F. Deligny et S. Alvarez de Toledo, *Cartes et lignes d'errés*.  
*Traces du réseau Deligny*, Éditions l'Arachnéen, 2013.

C. Perret, *Le tacite, l'humain. Anthropologie politique de Fernand Deligny*, Paris : Seuil, 2021.

É. Plaisance, *Deligny Fernand, Œuvres*, Éditions L'Arachnéen, 2007.

F. Tschopp, *Le geste de Fernand Deligny. L'éducation aux prises avec les mots*, Genève : IES, 2020.

### **Protection de l'enfance / Travail social / Action sociale**

N. Abillama-Masson et J-S. Morvan, *En mal d'un chez soi : à l'écoute de la parole des jeunes de l'ASE*, Éditions Érès. 2012.

M. Berger, *L'échec de la protection de l'enfance*, Éditions Dunod, 2014.

M. Chauvière,

- └ *Le Travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée*, Éditions Dunod, 2004.
- └ *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Éditions La Découverte, 2007 (réédition 2010).
- └ *Qui gouverne le social ?*, Éditions Dalloz, 2008.
- └ *L'intelligence sociale en danger. Chemins de résistance et propositions*, Paris : La Découverte, 2011.

D. Depenne,

- └ *Distance et proximité en travail social. Les enjeux de la relation d'accompagnement*, Éditions ESF, 2017.
- └ *Éthique et accompagnement en travail social*, Éditions ESF, 2019.

J-M. Ferey, *Parents à louer pour enfants fous. Récits des « familles-thérapeutiques »*, Éditions L'harmattan, 2010.

P. Gaberan, *Oser le verbe aimer en éducation spécialisée*, Éditions Erès, 2016.

J-F. Gomez, *Un éducateur dans les murs, poème anti-pédagogique pour le 21<sup>ème</sup> siècle*, Téraèdre, 2004.

M.-C. Haelewyck et N. Nader-Grobois, « *L'autorégulation : porte d'entrée vers l'autodétermination des personnes avec retard mental ?* », *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, 15(2), p. 173-186, 2004.

M. Jaeger, « *L'inclusion : un changement de finalité pour le travail social* », *VST – Vie sociale et traitements*, p. 46-51, 2015.

Y. Lachapelle et M.-L. Wehmeyer, L'autodétermination. Dans M.-J. Tassé et D. Morin (dir.), *Manuel professionnel sur la déficience intellectuelle*, Montréal : Gaëtan Morin, 2003.

J. Ladsous,

- └ *Bizarres ou mal traités ? Les jeunes en difficulté : absence ou inadéquation des réponses*, Éditions CTNERHI, 1992.
- └ *Le travail social aujourd'hui. Petite histoire de l'action sociale*, Éditions Erès, 2004.
- └ *De l'éducation populaire à l'éducation spécialisée*, *Vie Sociale*, n°4, 2009.
- └ *L'alphabet du social*, Éditions Erès, 2012.

- J. Ladsous et autres,  
 — Collectif, *La prévention spécialisée en France : forme originale d'action socio-éducative*, Éditions CTNERHI, 1992.
- J. Ladsous et J. Korczak, *Pédagogues et Pédagogies*, PUF, 1995.
- J.-L. Laville, *Pour un travail social indiscipliné. Participation des citoyens et révolution des savoirs*, Toulouse : Érès, 2022.
- L. Louffok, *Dans l'enfer des foyers*, Éditions Flammarion, 2014.
- J.-L. Martinet, *Les éducateurs aujourd'hui : au carrefour du pédagogique, du thérapeutique et de l'éducatif*, Dunod, 1999.
- J. Rouzel,  
 — et F. Rouzel, *Le travail social est un acte de résistance*, Éditions Dunod, 2009.
- *La prise en charge des psychoses dans le travail éducatif*, Éditions Érès, 2013.
- K. Sanogo, *L'éducateur spécialisé confronté à l'incasabilité*, L'Harmattan, 2020.

## Éducation(s)

- C. Alvarez, *Les lois naturelles de l'enfant. La révolution de l'éducation à l'école et pour les parents*, Éditions Les Arènes, 2016.
- F. Dolto, *Les étapes majeurs de l'enfance*, Éditions Gallimard, 1998.
- E. Frans, *Le système des drapeaux Sensoa. Accompagner les enfants et les jeunes dans leur développement sexuel et réagir aux situations problématiques*, Éditions Garant Uitgevers, 2020.
- J-F. Gomez, *Le temps des rites : handicap et handicapés*, Presse de l'université de Laval, 2001.
- P. Kammerer, *Adolescentes et mères. Leurs enfants, leurs amours, leurs hommes*, Éditions Érès, 2017.
- C. Le Van, *Les grossesses à l'adolescence. Normes sociales, réalités vécues*, Éditions L'Harmattan, 1998.

- E. Levinas, *Entre nous : essais sur le penser à l'autre*, Grasset, 1991.
- A.S. Neill, *Libres enfants de Summerhill*, éd. originale Hart Publishing, New York, 1960, traduction parue en 1971 aux éditions François Maspero, puis rééditée aux éditions de La Découverte / Poche en 2004.
- J. Salomé, *C'est comme ça, ne discute pas !*, Éditions Albin Michel, 1996.

## Séjours de rupture

- T. Trontin, *L'esquisse de la suture. Carnet de voyage d'un éduc*, éd. Educateurs voyageurs, 2010.
- T. Trontin et O. Archambault, *Les séjours de rupture en questions – Oser l'innovation !*, Érès, Collection Trames, 2019.
- J. Tremintin, Dossier « *Séjours de rupture, un voyage vers soi* ». Lien social n°1329, 2022.
- Collectif, *Grandeur nature ou la parole des enfants. Quinze années d'expéditions maritimes avec des jeunes*, auto édition, 2011.
- S. Rojo, G. Bergeron, *L'intervention psychosociale par la nature et l'aventure*, Presses de l'Université du Québec, 2017.

## Psychiatrie / Psychologie / Psychanalyse / Anti-psychiatrie / Psychothérapie institutionnelle

- C. Allione, *La part du rêve dans les institutions : régulation, supervision, analyse de pratique*, Éditions Encre Marine, 2005.
- F. Basaglia, *L'institution en négation*, Paris : Arkhê, 2012. (Ouvrage original publié en 1968)
- M. Bellahsen,  
 ┌ *La santé mentale. Vers un bonheur sous contrôle*,  
 └ Paris : La Fabrique, 2014.  
 ┌ *Abolir la contention. Sortir de la culture de l'entrave*,  
 └ Montreuil : Libertalia, 2023.

- B. Bettelheim, *Un lieu où renaître*, Éditions Robert Laffont, 1975.
- A. Brice, « *Psychanalyse, espace et institutions* », *Filigrane*, vol. 11, n°2, 2002.
- A. Buzaré, *La psychothérapie institutionnelle, c'est la psychiatrie !*, Lecques : Champ social, 2002.
- J. Cartry, *Les parents symboliques*, Éditions Dunod, 2012.
- D. Cooper, *Psychiatry and Antipsychiatry*, New York, Ballantine Books, 1971. (Traduction française chez Seuil en 1978).
- D. Daenninckx, *Caché dans la maison des fous*, Éditions Bruno Doucey, 2015.
- P. Delion,  
 └ *Qu'est-ce que la psychothérapie institutionnelle ?*  
 └ *Conversation avec Yasuo Miwaki*, Éditions D'une, 2018.  
 └ *Oury, donc. Questions de psychiatrie*, Éditions Érès, 2022.  
 └ *La constellation transférentielle*. Toulouse : Érès, 2022.
- G. Deleuze et F. Guattari,  
 └ *Rhizome. Introduction*, Paris : Minuit, 1976.  
 └ *Capitalisme et schizophrénie. L'anti-Œdipe*, Éditions de Minuit, 1997.
- P. Eluard, *Souvenirs de la maison des fous*, Éditions Seghers, 2011.
- P. Fustier, *Le travail d'équipe en institution. Clinique de l'institution médico-sociale et psychiatrique*, Éditions Dunod, 2021.
- G. Gaillard, et al, *Rencontre avec Paul Fustier. L'institution au quotidien, une pensée clinique*, Toulouse : Érès, 2022.
- R. Gentis,  
 └ *Les murs de l'asile*, Paris : François Maspero, 1975.  
 (Ouvrage original publié en 1970)  
 └ *La psychiatrie doit être faite/défaite par tous*,  
 Paris : François Maspero, 1973.  
 └ et P. Faugeras, *Un psychiatre dans le siècle*, Toulouse : Érès, 2005.
- HK, *Barge. 3 bouffées délirantes, 10 ans de vie, 30 carnets*, Fanzine, 2020.

- L. Laufer, *Vers une psychanalyse émancipée. Renouer avec la subversion*, Paris : La Découverte, 2022.
- M. Ledoux, *Qu'est-ce que je fous là ?*, Éditions Le Pli, 2005.
- M. Mannoni, *Le psychiatre, son fou et la psychanalyse*, Éditions du Seuil, 1970.
- J. Oury,  
 ┌ *Psychiatrie et psychothérapie institutionnelle. Traces et configurations précaires*, Lecques : Champs Social, 2001. (Ouvrage original publié en 1976)  
 ┌ *Psychiatrie et psychothérapie institutionnelle*, Lecques : Champ social, 2017. (Ouvrage original publié en 2001)  
 ┌ Les résistances. Dans P. Chemla, *Résistances et transferts. Enjeux cliniques et crise du politique*, Éditions Erès, 2004.
- J. Oury et P. Faugeras, *Préalable à toute clinique des psychoses*, Éditions Erès, 2016.
- D. Paulhac, *Victor ou l'accompagnement d'un enfant différent*, Éditions Champ Social, 2004.
- F. Tosquelles,  
 ┌ *Le travail thérapeutique en psychiatrie*, Éditions Érès, 2009. (Ouvrage original publié en 1967)  
 ┌ *Soigner les institutions*. Paris : L'Arachnéen. (Textes présentés et réunis par J. Maso), 2021.
- A. Vasquez et O. Fernand, *Vers une pédagogie institutionnelle*, Revue française de pédagogie, 1967.
- E. Venet, *Manifeste pour une psychiatrie artisanale*, Éditions Verdier, 2020.
- D.W. Winnicott, *La crainte de l'effondrement*, Éditions Gallimard, 2000.

### ***Dont conférences :***

- J. Oury, *La Psychothérapie institutionnelle de Saint-Alban à Laborde*. Conférence à Poitiers, le 15 mars 1970. Paris : D'une, 2016.
- Joana Masó « *François Tosquelles et la culture de la psychothérapie institutionnelle* » : <https://youtube.com/watch?v=wHPjAB1PWrg>

## (Social et) industrialisation

- G. Anders, *L'obsolescence de l'homme. Tome 2. Sur la destruction de la vie à l'époque de la troisième révolution industrielle*, Éditions Fario, 2011.
- C. Bellot, M. Bresson et C. Jetté, *Le travail social et la nouvelle gestion publique*, PUQ, 2013.
- G. Bernanos, Préface de P.-L. Basse ; notes et postface de A. Béguin, *La France contre les robots*, Éditions Le Castor Astral, 2009 (rééditions 2015 et 2017).
- P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard, 1982.
- B. Charbonneau, *Le totalitarisme industriel*, Éditions L'Échappée, 2019.
- P. Dardot, C. Laval, Commun. *Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris : La Découverte, 2014.
- J.-F. Draperi, *Ruses de riches. Pourquoi les riches veulent maintenant aider les pauvres et sauver le monde*, Paris : Payot et Rivages, 2020.
- J. Ellul, *La Technique : l'Enjeu du siècle*, Éditions Armand Colin, 1954.
- R. Gori,  
└ et al. (dir.), *L'Appel des appels. Pour une insurrection des consciences*, Paris : Mille et une nuits, 2009.  
└ *La fabrique de nos servitudes*. Paris : Les Liens qui libèrent, 2023. (Ouvrage original publié en 2022)
- R. Gori, avec A. Abelhauser & M.-J. Sauret, *La Folie Évaluation : le malaise social contemporain mis à nu*, Éditions Mille et Une Nuits, 2011.
- Groupe Marcuse, *La Liberté dans le coma. Essai sur l'identification électronique et les motifs de s'y opposer*, Éditions La Lenteur, 2019.
- M. Horkheimer et T. W. Adorno, *La dialectique de la Raison : fragments philosophiques*, Éditions Gallimard, 1992.
- Y. Illich, *Némésis médicale, l'expropriation de la santé*, Éditions Points, 2021.

- C. Izoard, *Merci de changer de métier : lettres aux humains qui robotisent le monde*, Éditions La dernière lettre, 2020.
- M. Lallement, *Un désir d'égalité. Vivre et travailler dans des communautés utopiques*, Paris : Seuil, 2019.
- C. Leguil, *L'ère du toxique. Essai sur le nouveau malaise dans la civilisation*, Éditions PUF, 2023.
- F. Lordon, *Vivre sans ? Institutions, police, travail, argent...*, Éditions La Fabrique, 2019.
- C. Morel Darleux, *Alors nous irons trouver la beauté ailleurs. Gymnastique des confins*, Paris : Libertalia, 2023.
- L. Mumford, *Le Mythe de la machine. Technique et développement humain*, Éditions de l'Encyclopédie des nuisances, 2019.
- J. C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, 2019. (Ouvrage original publié en 1992)
- B. Stiegler,  
 └ *Du cap aux grèves, récit d'une mobilisation*, Éditions Verdier, 2018.  
 └ et C. Pébarthe, *Démocratie ! Manifeste*. Lormont : Le Bord de l'eau, 2023.

## **Validisme**

---

- A. Primerano, L'émergence des concepts de « capacitisme » et de « validisme » dans l'espace francophone. Entre monde universitaire et monde militant. *Alter*, 16-2/2022, p. 43-58, 2022.  
<https://journals.openedition.org/alterjdr/683>.
- C. Puisseux, *De chair et de fer. Vivre et lutter dans une société validiste*. Paris : La Découverte, 2022.

## ▼ RÉFÉRENCES FILMOGRAPHIQUES :

### Sur et/ou par les LVA

J. Auffray, *Une maison*, documentaire, 1 h 22 min, 2021.

Réalisé au LVA Tentative dans le Gard.

J-M. Carré, J. Berroyer et C. Sigala, *Visiblement, je vous aime*, comédie dramatique, 1 h 40 min, 1996.

M. Salmon, *La réponse de l'autre. Entendre la souffrance adolescente*, documentaire, 52 min, Public Sénat et Tournez S'il Vous Plaît, 2020.

### Regards sur le passé

R. Copans, *Monsieur Deligny, vagabond efficace*, documentaire, 1 h 35 min, 2020.

F. Deligny, J. Manenti et J-P. Daniel, *Le moindre geste*, documentaire, 1 h 45 min, 1971.

M. Deyres, *Les heures heureuses*, documentaire, 1 h 17 min, 2022.  
Réalisé à partir d'images d'archives de Saint-Alban.

B. Kleindienst, *Les enfants de Summerhill*, documentaire, 60 min, 1997.

N. Philibert,

*La moindre des choses*, documentaire, 1 h 45 min, 1995.

(Sur la clinique de La Borde)

*Oury Jean : l'Invisible*, documentaire, Les Films d'ici, 2002.

B. Richard, *Solstices. Les enfants de la parole*, documentaire, 80 min, 2009.

E. Rouard, *L'hécatombe des fous*, documentaire, 75 min, 2017.

M. Ruspoli, *Regard sur la folie*, documentaire, 53 min, 1962.

D. Sivadon, J.-C. Polack et F. Pain, *Une politique de la folie*, documentaire, 54 min, 1989. Cinquante ans d'histoire de la folie à travers la biographie et l'œuvre de François Tosquelles

R. Victor, *Ce gamin, là*, documentaire, 1 h 35 min, 1975.

## Protection de l'enfance / Folie / Alternatives / etc.

E. Bercot, *La tête haute*, fiction, 2 h, 2015.

J. Hery, *Pupille*, fiction, 1 h 50 min, 2018.

A. Isker, *L'enfant de personne, biopic adapté du livre Dans l'enfer des foyers*, 1 h 30min, Fance 2, 2021.

N. Philibert, *Sur l'Adamant*, documentaire, 1 h 49 min, 2023.

E. Toledano et O. Nakache, *Hors Normes*, fiction, 1 h 55 min, 2019.

---

### ▼ SITES INTERNET :

<https://www.legifrance.gouv.fr>, pour consulter le CASF  
(Code de l'Action Sociale et des Familles)

<https://lesdevalideuses.org>, site du « Collectif féministe  
qui démonte les idées reçues sur le handicap »

<https://clhee.org>, site du Collectif Lutte et Handicaps pour l'Égalité  
et l'Émancipation. Voir notamment le texte de l'activiste  
Zig Blanquer, La culture du Valide (occidental) :

<https://clhee.org/2016/04/28/la-culture-du-valide-occidental-par-zig-blanquer> ;

<http://www.appeldesappels.org>, L'appel des appels

## ▼ RADIO, SUPPORT AUDIO :

France Culture, 2019. Deux épisodes de 28 min chacun sur Saint-Alban, lieu d'hospitalité : *Un asile à l'abri de la folie du monde* et *Une révolution psychiatrique*.

Caroline Goldman (*annoncer le pire aux enfants ; l'importance du père ; les dangers d'internet et l'entrée en 6<sup>e</sup>*).

---

## ▼ SPECTACLE, CONFÉRENCE GESTICULÉE :

S. Rieu, *La démarche qualité dans l'éducation spécialisée, j'en veux pas ! Ce qui compte ne se compte pas mais se raconte*, conférence gesticulée, création 2021.

# ANNEXE 2. LES JOURNÉES NATIONALES<sup>1</sup> 2024

*Les Intimes, clinique d'un lieu d'accueil.<sup>2</sup>  
De l'engagement à l'attachement...*

Au cœur de l'être d'un Lieu d'Accueil, Résident son intimité et sa petitesse.

Accueilli-es et Accueillant-es y habitent. En ce lieu, la confiance se donne,  
Pour croire les un-es avec les autres, Pour vivre les un-es avec les autres !

Tous-tes exilé-es de l'intime de nos mères, Les accueilli-es  
le sont aussi, De leur intimité familiale.

Comment notre engagement permanent Crée les conditions intimes  
de leur avenir Et tisse les attachements de leur demain ?

Tel sera le thème des prochaines Journées Des Lieux de Vie et d'Accueil  
Organisées par le GERPLA :

*Les 6, 7 et 8 juin 2024 au LVA 3 Petits Pas À Épiniac, en Bretagne.*

**RÉSERVEZ LA DATE !**

On y célébrera l'anniversaire du GERPLA, qui fête ses 40 ans en 2024 !  
Programme complet en cours d'élaboration  
& **bulletins d'inscription disponibles courant avril.**

---

1. Eh oui, vous aurez remarqué qu'on (re)passé des JERLVA aux JN. À force de l'entendre prononcé [jèèèrrrlva] et de trouver ça pas très vendeur, on a décidé de revenir à une des appellations utilisées par le passé, les Journées Nationales ou JN [jiène]. Alors, vous l'adoptez ?

2. Titre en référence au livre *Cliniques de l'intime. Un lieu pour entendre la souffrance adolescente* de Natacha AUBRY et Thierry TRONTIN. Éd. Chronique Sociale – Coll. Comprendre les personnes, 2023.



## **JEUDI 6 JUIN :**

journée dédiée aux porteur·euses de projets, mais pas que !

## **VENDREDI 7 JUIN :**

journée dédiée au thème annuel :

« Attachez-vous ! L'engagement des intimes en LVA. »

## **SAMEDI 8 JUIN :**

matinée dédiée au comité de coordination, ouvert à toutes.

## **ET EN « OFF », TOUT AU LONG DES RENCONTRES :**

chapiteau, concerts, théâtre, repas, retrouvailles et surprises !

Informations et inscriptions : [secretariat@gerpla.fr](mailto:secretariat@gerpla.fr)

# ANNEXE 3. LA CHARTE DU GERPLA MISE À JOUR EN 2022

---

## 1 - DÉFINITION DES LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL (LVA)

Se définit comme Lieu de Vie et d'Accueil, reconnu ou non par les instances départementales, toute structure assurant un accueil personnalisé, en petit effectif, d'enfants, d'adolescent·es, d'adultes en situation familiale, sociale ou psychologique problématique. L'accueil mis en œuvre est centré sur des relations de proximité, le partage réfléchi du quotidien, l'interrogation des modes de représentation sociale et un accompagnement dans une évolution vers une vie à construire.

Ces lieux sont animés par des accueillant·es permanent·es et polyvalent·es, capables de manifester une acceptation de la personne dans sa singularité et dans sa globalité, de l'aider à renouer des liens et à établir une relation structurante. Il s'agit d'engager avec chaque personne individuellement et dans le cadre d'interactions de groupe un parcours de reprise de confiance en soi et de prise de conscience de ses motivations et possibilités, dans le respect de chacun·e.

Les permanent·es sont les garant·es du projet du Lieu et de sa gestion quotidienne. Iels assurent la continuité d'une permanence éducative, tant par leurs capacités professionnelles que par leur engagement personnel dans le « vivre avec » partagé avec les personnes qu'iels accompagnent.

*LVA : une petite unité de vie et d'accueil animée par des permanent·es au service de personnes en grande vulnérabilité avec lesquelles iels partagent un quotidien réfléchi, visant l'évolution vers un mieux-être.*

---

## 2 - L'UTOPIE FONDATRICE DES LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL

Historiquement, les Lieux de Vie et d'Accueil sont issus de la mouvance anti-institutionnelle et antipsychiatrique. Ils proposent une autre manière d'accueillir, privilégiant le collectif dans la démarche de soin et d'accompagnement, s'inspirant ainsi de la psychothérapie institutionnelle.

Dans les Lieux de Vie et d'Accueil les permanent-es partagent une part intime d'eux-mêmes dans la relation éducative. Cette posture permet d'instaurer des relations qui s'inscrivent dans une continuité et une permanence en créant des liens durables.

À travers la rencontre avec des adultes proposant un cadre identificatoire diversifié, un contexte sécurisant, les personnes accueillies peuvent progressivement élaborer une relation intégrant reconnaissance de l'autre et reconnaissance de soi-même.

Au sein du GERPLA, les LVA ont pour ambition de mettre en œuvre des démarches d'échanges sur la pratique et de constante recherche dans les domaines éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques.

*LVA : une autre façon d'accueillir en proximité en s'attachant à créer des relations durables pour se reconnaître et reconnaître l'autre proche.*

*Les LVA adhérents échangent et recherchent en commun sur la pratique en lieu d'accueil.*

---

### 3 - LES PRINCIPES ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES DES LVA

La vie quotidienne, avec son cadre et ses repères spatio-temporels, est utilisée comme support structurant permettant à la personne accueillie de se confronter, de se définir et d'accéder ainsi à une meilleure compréhension d'elle-même, de ses actes et de ses motivations.

L'accueil est axé sur le vivre avec et le faire avec. Il est également basé sur la notion d'engagement : engagements réciproques de la personne accueillie, du Lieu d'Accueil et des partenaires extérieur-es. Il vise une progression vers le maximum d'autonomie. Cette autonomie est une composante essentielle de la dignité de la personne.

Le cheminement proposé à la personne accueillie comprend, dans un premier temps, des étapes d'apaisement, de prises de conscience, de rétablissement de liens sociaux, d'expression de désirs et de réconciliation avec la notion de plaisir. Dans un deuxième temps, le cheminement permet l'expérimentation de façons différentes d'être en relation et d'agir, la découverte et l'adoption de comportements nouveaux qui peuvent lui permettre de se restaurer et d'évoluer vers la construction d'un projet de vie choisi.

En certaines occasions, la prise de risque calculée (définie comme ce que l'on ose dans la mise en situation) peut être nécessaire, pour que la personne accueillie puisse se distancier et s'affirmer dans la relation à l'autre.

Chaque Lieu de Vie et d'Accueil se positionne sur l'opportunité d'associer ou pas la famille de la personne accueillie au projet d'accompagnement.

*LVA : crée les conditions nécessaires à un cheminement individualisé pour l'accès de chacune à l'autonomie en faisant des tentatives et des expérimentations dans un cadre structurant.*

*Une pédagogie du vivre et du faire avec chacune des personnes accueillies, selon ses possibles et les engagements de toutes les personnes impliquées, le tout coordonné par les permanent-es du lieu.*

---

## 4 - LES PRINCIPES THÉRAPEUTIQUES DES LVA

Les Lieux de Vie et d'Accueil favorisent l'émergence d'un processus thérapeutique notamment par leur effet « d'institution soignante ». Le cadre contenant qu'ils proposent, la permanence de l'accueil et l'engagement des accueillant-es, l'espace de vie et les interactions qui s'y déroulent, l'effet structurant que développent le partage de la vie quotidienne, le cadre d'écoute et de verbalisation, favorisent un mieux-être chez la personne accueillie. Ces effets peuvent, dans certains cas, être renforcés par un partenariat thérapeutique externe.

Une part des effets soignants, générés par la mise en œuvre d'une démarche d'individuation et de personnalisation, permettent à la personne accueillie de s'identifier et de trouver un équilibre entre se conformer et se différencier.

*LVA : un lieu réunissant un ensemble de conditions facilitant un caractère thérapeutique personnalisé et permettant la recherche d'un équilibre personnel entre se conformer et se différencier.*

---

## 5 - LES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES DES LVA

Les permanent·es garantissent le respect des droits des personnes accueillies, en accord avec la « Charte des droits et libertés de la personne accueillie ». Iels proposent un accueil ouvert et sans jugement normatif. Iels s'engagent à soutenir l'intérêt et le bien-être de la personne accueillie.

Dans le cadre de leur accompagnement, les permanent·es peuvent faire appel à des relais et solliciter des compétences spécifiques et complémentaires.

En gérant un cadre de vie dans lequel s'exprime une vie affective, une vie relationnelle de partage et de conflit, le/la permanent·e est conscient·e de la primauté de son rôle éducatif auprès de personnes en situation de fragilité. Iel reconnaît également la nécessité d'instaurer des dispositifs de méta-analyse de ses pratiques.

*LVA : des permanent·es garant·es des droits et des libertés de chacune des personnes accueillies combinent toutes les compétences utiles et s'efforcent à instaurer un équilibre entre le nécessaire attachement et la juste distance affective.*

---

## 6 - LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES LVA

Les Lieux de Vie et d'Accueil se caractérisent par un fonctionnement coopératif, où chacun·e prend part au collectif. Les équipes de permanent·es qui les animent contribuent à l'actualisation du projet, à sa conduite et à son auto-évaluation, ainsi qu'à la gestion (ou l'autogestion) du lieu. Les permanent·es, nécessairement polyvalent·es, assurent la responsabilité éducative, globale et partagée, des activités en fonction des besoins, des nécessités et des compétences.

L'équipe du Lieu de Vie et d'Accueil est autonome dans le choix des personnes accueillies. Celui-ci se fait en fonction de chaque situation présentée, de l'impératif de protection des accueilli·es et du groupe existant.

Les LVA s'obligent à une démarche de réflexivité, à travers notamment un travail de régulation des rapports entre intervenant·es, la supervision, l'analyse de pratique, la formation continue, les rencontres au sein des réseaux de lieux, la participation à des actions de réflexion et de recherche, etc.

*LVA : un fonctionnement participatif, voire autogestionnaire, de l'équipe des permanent·es, avec une autonomie dans le choix des accueils. L'équipe s'impose un travail régulier de supervision avec un·e professionnel·le extérieur·e, ainsi qu'un travail de régulation des rapports entre permanent·es.*

---

## 7 - LES PRINCIPES D'ÉVALUATION DES LVA

Outre les obligations légales d'évaluation, la démarche volontaire d'auto-évaluation est constitutive de la singularité des LVA dès l'origine. Celle-ci implique un mode d'évaluation à inventer, s'efforçant de prêter attention à toutes les dimensions inhérentes à l'accueil en LVA : bien-être du collectif et de chacun-e (accueilli-es comme accueillant-es), qualité de la polyvalence et des prises de décision collective, etc. C'est en réinterrogeant très régulièrement ses valeurs et ses pratiques, leur traduction en termes de moyens et de méthodes, en les mettant en regard des besoins des personnes accueillies, que le LVA identifiera les réajustements à effectuer.

*LVA : un lieu d'expérimentation continue qui suppose une pratique, l'évaluation des tentatives et les réajustements nécessaires consécutifs.*

Les modalités d'auto-évaluation sont définies par chaque Lieu de Vie et d'Accueil. Elle peut s'appuyer notamment sur : le projet du lieu, le journal de bord, les comptes rendus de réunion de synthèse ou de rencontre, les bilans annuels et les projets individualisés, les notes de situation et d'évolution, les rapports annuels d'activités, voire les rapports des rencontres régionales ou nationales du GERPLA, sans oublier tout autre élément informel issu du quotidien.

---

## 8 - LES PRINCIPALES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA CHARTE ET DU FONCTIONNEMENT DU GERPLA

Cette charte présente les valeurs et les objectifs communs des Lieux de Vie et d'Accueil. Les adhérent-es en appliquent les principes et participent activement à son enrichissement.

Le GERPLA est un collectif de réflexion et d'action. Les statuts et le règlement intérieur en définissent les modalités de fonctionnement.

Le GERPLA s'inscrit dans une pratique de travail en réseau.

*GERPLA et LVA : une association historique qui s'inscrit dans un travail en réseau pour sans cesse développer celui d'un collectif de Lieux d'Accueil.*

---

## EN CONCLUSION

Bien que répondant à la commande sociale, les Lieux de Vie et d'Accueil sont conscients que les phénomènes d'exclusion, de marginalisation et d'aliénation qu'ils aident à combattre sont le résultat de mécanismes sociaux et économiques qu'ils dénoncent. Ils souhaitent relever le défi de réparation sans être complices. Pour cela, ils revendiquent une créativité artisanale en opposition à l'industrialisation des métiers de l'humain.

Les LVA sont des projets politiques.

*LVA : un lieu engagé hors ses murs pour combattre les mécanismes collectifs qui génèrent l'exclusion qu'il cherche, à son échelle, à traiter.*

